

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE BOURROUILLAN

P.L.U.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

1 – Rapport de présentation

Elaboration du
P.L.U. :
Arrêtée le
18/01/2022
Approuvée le

Visa
Date :
Signature :



Bâtiment 8
16, av. Charles-de-Gaulle
31130 Balma

05 34 27 62 28

paysages-urba.fr

1

SOMMAIRE

A. LE CONTEXTE 7

I. Préambule 8

1. Qu'est-ce qu'un PLU ? 8
2. Le cadre législatif..... 9
3. La démarche d'élaboration du PLU 10

II. Intégration territoriale 11

1. Positionnement régional..... 11
2. L'inscription dans un territoire large 14
3. Articulation du PLU avec les autres plans et programmes 18
4. Ce que l'on retient 26

B. DIAGNOSTIC ET DYNAMIQUES EN COURS 27

I. Les éléments humains 28

1. Le renouveau démographique..... 28
2. L'attractivité communale : vecteur de la dynamique démographique..... 30
3. Une population vieillissante 31
4. La composition et la taille des ménages 33
5. La population active 36
6. Ce que l'on retient 37

II. Les déplacements et mobilités 38

1. L'impératif de mobilité des actifs 38

2. Le réseau routier 39

3. Les transports en commun 41

- 42

4. Les modes actifs 43

5. L'offre de stationnement..... 44

6. Ce que l'on retient..... 45

III. La structure économique..... 46

1. Un territoire pourvoyeur d'emplois..... 46

2. Les entreprises du territoire 47

3. L'agriculture..... 49

4. Ce que l'on retient..... 59

IV. L'organisation et le fonctionnement urbain 60

1. Les fondements de la cité..... 60

2. Evolution urbaine 61

3. Quelques typologies de formes urbaines 67

4. Le parc de logements..... 78

5. Ce que l'on retient..... 81

V. Les équipements du territoire..... 82

1. Services à la population..... 82

2. Les hébergements touristiques et la vie associative 83

3. Le patrimoine communal..... 84

4. Les réseaux 85

5. La couverture internet 88

6. Ce que l'on retient..... 90

C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 91

I. Le milieu physique et les ressources naturelles.....	92		
1. Climat.....	92		
2. Géologie.....	93		
3. Géomorphologie et hydrographie.....	94		
II. Nature et biodiversité	95		
1. Les espaces naturels remarquables.....	95		
2. La nature ordinaire.....	101		
3. Fonctionnement écologique.....	104		
4. Ce que l'on retient.....	108		
III. Patrimoine	109		
1. Patrimoine classé.....	109		
2. Petit patrimoine.....	109		
3. Ce que l'on retient.....	109		
IV. Eléments de paysage	110		
1. Contexte paysager.....	110		
2. Eléments de paysage à Bourrouillan.....	111		
3. Ce que l'on retient.....	115		
V. Ressources	116		
1. Ressources en eau.....	116		
2. Energies renouvelables.....	120		
3. Terroirs et labels.....	121		
4. Ce que l'on retient.....	123		
VI. Risques	124		
1. Risque inondation.....	124		
2. Mouvements de terrain.....	124		
		3. Erosions / coulées de boues.....	125
		4. Cavités souterraines.....	127
		5. Séismes.....	127
		6. Risques industriels.....	127
		7. Transport de matières dangereuses.....	127
		8. Ce que l'on retient.....	129
		VII. Nuisances et pollutions	130
		1. Sites et sols pollués.....	130
		2. Installations classées.....	130
		3. Eaux usées.....	130
		4. Gestion des déchets ménagers et assimilés.....	130
		5. Ce que l'on retient.....	132
		D. JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS	133
		I. Le PADD.....	134
		1. Un projet de territoire ancré sur l'identité Bourrouillanaise.....	135
		2. Un projet de territoire maintenant la dynamique Bourrouillanaise	141
		3. Synthèse du PADD.....	146
		II. Cohérence des OAP avec le PADD.....	147
		1. La compatibilité avec le PADD.....	147
		2. Le centre du village.....	149
		3. Gachiot.....	151
		4. Sucouret.....	153
		III. Justificatif des choix retenus dans le règlement.....	155

1. Délimitation des zones	155	4. Natura 2000.....	212
2. Compatibilité zonage et PADD	163	5. Consommation d'espace, incidences sur l'activité agricole.....	216
3. Les objectifs du PADD en matière d'accueil de population et de création de logements à horizon 2035	164	6. Habitats naturels et biodiversité.....	226
4. Les zonages spécifiques	168	7. Paysage, patrimoine et cadre de vie	232
5. Justification des règles.....	169	8. Incidences attendues sur la ressource en eau potable.....	234
		9. Gestion des risques.....	234
		10. Gestion des nuisances	237
E. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	192	V. Indicateurs et modalités d'évaluation de la mise en œuvre du PLU 239	
I. Eléments de contexte	193	VI. Eléments annexes	240
1. Cadre législatif définissant la nécessité d'élaboration de l'évaluation environnementale.....	193	1. Eléments de la démarche.....	240
2. Contenu de l'évaluation environnementale selon le code de l'urbanisme	193	2. Données bibliographiques.....	241
3. Effets de l'évaluation environnementale selon le code de l'urbanisme	195		
II. Objectifs du Plan Local d'Urbanisme & principaux secteurs impactés par son application	196		
1. Objectifs poursuivis dans l'élaboration Plan Local d'Urbanisme .	196		
2. Principaux enjeux territoriaux	197		
3. Secteurs impactés par la révision.....	198		
III. Description des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan & Mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ces incidences	201		
1. Préambule.....	201		
2. Articulation du document avec les autres plans et programmes	202		
3. Enjeux climatiques.....	210		

A. LE CONTEXTE	7		
I. Préambule	8		
1. Qu'est-ce qu'un PLU ?	8		
2. Le cadre législatif	9		
3. La démarche d'élaboration du PLU	10		
II. Intégration territoriale	11		
1. Positionnement régional	11		
2. L'inscription dans un territoire large	14		
3. Articulation du PLU avec les autres plans et programmes	18		
4. Ce que l'on retient	26		
B. DIAGNOSTIC ET DYNAMIQUES EN COURS	27		
I. Les éléments humains	28		
1. Le renouveau démographique	28		
2. L'attractivité communale : vecteur de la dynamique démographique	30		
3. Une population vieillissante	31		
4. La composition et la taille des ménages	33		
5. La population active	36		
6. Ce que l'on retient	37		
II. Les déplacements et mobilités	38		
1. L'impératif de mobilité des actifs	38		
2. Le réseau routier	39		
3. Les transports en commun	41		
	42		
		4. Les modes actifs	43
		5. L'offre de stationnement	44
		6. Ce que l'on retient	45
		III. La structure économique	46
		1. Un territoire pourvoyeur d'emplois	46
		2. Les entreprises du territoire	47
		3. L'agriculture	49
		4. Ce que l'on retient	59
		IV. L'organisation et le fonctionnement urbain	60
		1. Les fondements de la cité	60
		2. Evolution urbaine	61
		3. Quelques typologies de formes urbaines	67
		4. Le parc de logements	78
		5. Ce que l'on retient	81
		V. Les équipements du territoire	82
		1. Services à la population	82
		2. Les hébergements touristiques et la vie associative	83
		3. Le patrimoine communal	84
		4. Les réseaux	85
		5. La couverture internet	88
		6. Ce que l'on retient	90
		C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	91
		I. Le milieu physique et les ressources naturelles	92
		1. Climat	92

2. Géologie	93	5. Séismes	127
3. Géomorphologie et hydrographie	94	6. Risques industriels	127
II. Nature et biodiversité	95	7. Transport de matières dangereuses	127
1. Les espaces naturels remarquables	95	8. Ce que l'on retient	129
2. La nature ordinaire	101	VII. Nuisances et pollutions	130
3. Fonctionnement écologique	104	1. Sites et sols pollués	130
4. Ce que l'on retient	108	2. Installations classées	130
III. Patrimoine	109	3. Eaux usées	130
1. Patrimoine classé	109	4. Gestion des déchets ménagers et assimilés	130
2. Petit patrimoine	109	5. Ce que l'on retient	132
3. Ce que l'on retient	109	D. JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS	133
IV. Éléments de paysage	110	I. Le PADD	134
1. Contexte paysager	110	1. Un projet de territoire ancré sur l'identité Bourrouillanaise	135
2. Éléments de paysage à Bourrouillan	111	2. Un projet de territoire maintenant la dynamique Bourrouillanaise	141
3. Ce que l'on retient	115	3. Synthèse du PADD	146
V. Ressources	116	II. Cohérence des OAP avec le PADD	147
1. Ressources en eau	116	1. La compatibilité avec le PADD	147
2. Energies renouvelables	120	2. Le centre du village	149
3. Terroirs et labels	121	3. Gachiot	151
4. Ce que l'on retient	123	4. Sucouret	153
VI. Risques	124	III. Justificatif des choix retenus dans le règlement	155
1. Risque inondation	124	1. Délimitation des zones	155
2. Mouvements de terrain	124	2. Compatibilité zonage et PADD	163
3. Erosions / coulées de boues	125		
4. Cavités souterraines	127		

3. Les objectifs du PADD en matière d'accueil de population et de création de logements à horizon 2035	164
4. Les zonages spécifiques	168
5. Justification des règles	169

E. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 192

I. Eléments de contexte 193

1. Cadre législatif définissant la nécessité d'élaboration de l'évaluation environnementale	193
2. Contenu de l'évaluation environnementale selon le code de l'urbanisme	193
3. Effets de l'évaluation environnementale selon le code de l'urbanisme	195

II. Objectifs du Plan Local d'Urbanisme & principaux secteurs impactés par son application 196

1. Objectifs poursuivis dans l'élaboration Plan Local d'Urbanisme	196
2. Principaux enjeux territoriaux	197
3. Secteurs impactés par la révision	198

III. Description des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan & Mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ces incidences 201

1. Préambule	201
2. Articulation du document avec les autres plans et programmes	202
3. Enjeux climatiques	210
4. Natura 2000	212
5. Consommation d'espace, incidences sur l'activité agricole	216
6. Habitats naturels et biodiversité	226
7. Paysage, patrimoine et cadre de vie	232
8. Incidences attendues sur la ressource en eau potable	234
9. Gestion des risques	234
10. Gestion des nuisances	237

V. Indicateurs et modalités d'évaluation de la mise en œuvre du PLU 239

VI. Eléments annexes 240

1. Eléments de la démarche	240
2. Données bibliographiques	241

A. LE CONTEXTE

I. Préambule

1. Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification stratégique ayant pour finalité d'élaborer un projet de territoire et par là même il fixe les règles d'occupation des sols.

Le PLU constitue la transcription d'un projet politique communal ou intercommunal en conformité avec les lois relevant des grandes politiques élaborées au niveau national (environnement, logement, développement économique...). C'est un document à dimension prospective, se devant d'anticiper et d'accompagner des mutations territoriales majeures dans l'objectif d'un développement urbain durable et maîtrisé.

Le contenu des Plans Locaux d'Urbanisme est régi par le Code de l'Urbanisme, il est constitué des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation qui contient un diagnostic exhaustif du territoire et qui explique l'intégralité des choix effectués lors de la révision du PLU,
- Le Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), il s'agit de la pièce centrale du PLU exprimant un projet politique répondant aux enjeux du territoire à long terme,
- Les documents règlementaires : ils se composent d'un ou plusieurs zonages assortis de règles écrites directement opposables aux autorisations d'urbanisme. Ils sont la traduction règlementaire du PADD,

- Les annexes ont un caractère informatif et permettent de prendre connaissance de l'ensemble des contraintes administratives applicables sur le territoire,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettent à la collectivité de préciser les conditions d'aménagement des secteurs présentant un caractère stratégique pour son devenir.

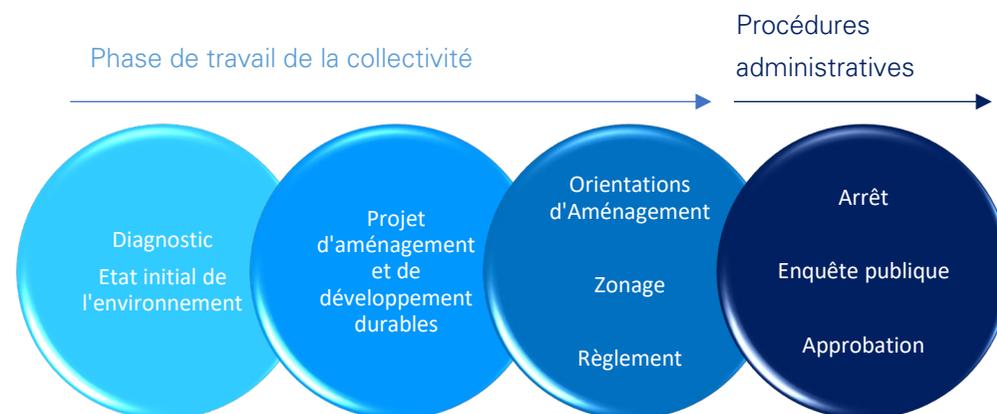


Figure 1 : Processus d'élaboration d'un PLU

Le PLU deviendra le document opposable à toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable). Il s'agit d'un document vivant que la commune pourra faire évoluer au regard de ses besoins, différentes procédures sont prévues par le code de l'urbanisme (révision allégée, modification, modification simplifiée, mise en compatibilité, ...). Jusqu'à l'approbation du PLU, le Règlement National d'Urbanisme est applicable sur le territoire.

2. Le cadre législatif

Le Plan Local d'Urbanisme a été instauré par la loi SRU en 2000, et a évolué suite aux différentes lois ayant eu une traduction dans le code de l'urbanisme (UH en 2003, ENE en 2010, ALUR en 2014, ELAN en 2019, ...).

Aujourd'hui les objectifs de ce document sont traduits dans l'article L101-2 du code de l'Urbanisme :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile;

4° La **sécurité et la salubrité publiques** ;

5° La **prévention des risques** naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La **protection des milieux** naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;



7° La **lutte contre le changement climatique** et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La **promotion du principe de conception universelle** pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. »

3. La démarche d'élaboration du PLU

La commune de Bourrouillan ne dispose pour le moment d'aucun document d'urbanisme. En conséquence, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique.

Par délibération en date du 29/07/2020, le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un PLU. Dans ce cadre plusieurs objectifs ont été définis :

- Favoriser l'installation familiale de jeunes agriculteurs présents sur la commune, et de jeunes de la commune non agriculteurs ;
- Préserver les zones agricoles de la commune ;
- Développer l'activité économique du Bas-Armagnac en favorisant l'implantation de jeunes familles.

II. Intégration territoriale

1. Positionnement régional

a) L'accessibilité territoriale

Bourrouillan est une commune située au Nord-Ouest du département du Gers.

La commune se situe à moins d'une heure des pôles régionaux les plus proches : Auch et Mont de Marsan.

A une échelle plus locale, le pôle le plus proche est Nogaro à une dizaine de kilomètres, Eauze ne se trouve quant à elle qu'à une quinzaine de kilomètres du territoire.

La RD 931, prolongeant la N124 traversant le territoire gersois d'Ouest en Est, est accessible à 4 km au Sud du territoire, elle place le territoire à moins de 2 heures de Toulouse.

Enfin, la desserte de l'A65 (Autoroute de Gascogne) a facilité l'accès à Bordeaux (2h) et à Pau (1h15).

Bourrouillan est donc implantée à distance des pôles régionaux, mais sa proximité avec des axes structurants lui confère une accessibilité facilitée.

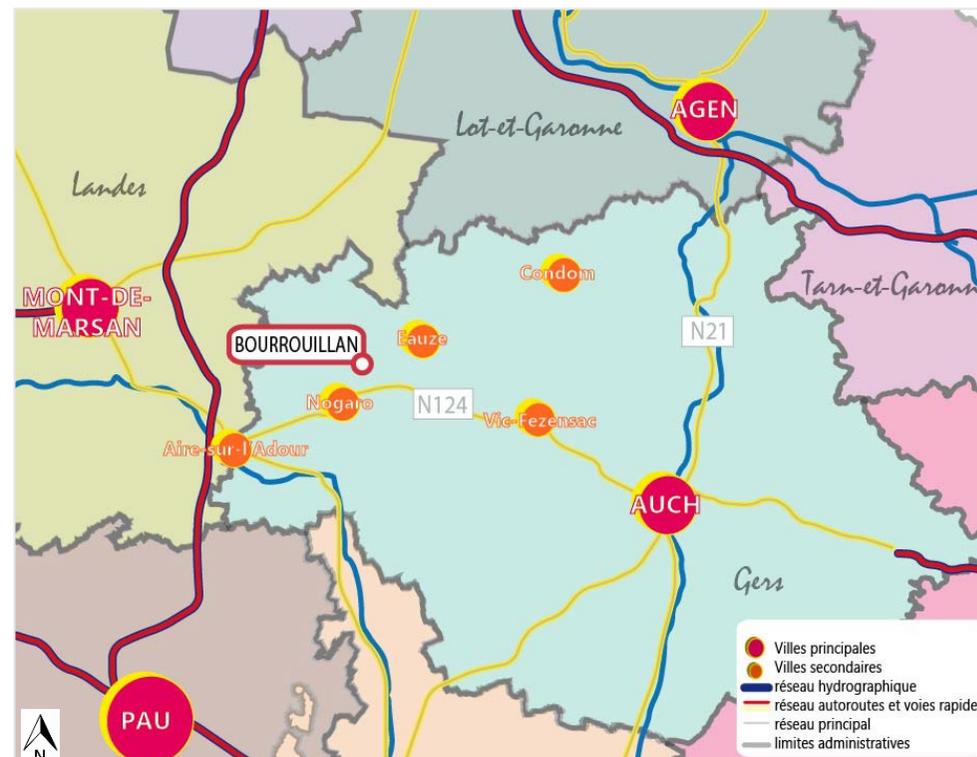


Figure 2 : Positionnement de Bourrouillan à l'échelle régionale, réalisation Paysages

b) Territoire hors zone d'influence

La commune de Bourrouillan est catégorisée, selon l'INSEE, comme une commune isolée hors influence des pôles. Cela signifie qu'elle n'est intégrée à aucune aire urbaine et qu'elle n'est pas multipolarisée.

En réalité, si on observe les typologies des espaces périphériques, Bourrouillan est en lien direct avec plusieurs petits pôles¹ : Eauze, Aire-sur-l'Adour et Vic-Fezensac. Tous sont accessibles en une trentaine de minutes maximum. Condom, petit pôle également, se situe à 45 minutes de Bourrouillan.

En outre, les grands pôles que sont Mont-de-Marsan et Auch restent à proximité et influent le territoire communal. Leur qualification de grands pôles indique que ces unités urbaines comptent au moins 10 000 emplois.

Ainsi, Bourrouillan, bien que considérée comme une commune Gersoise isolée, est probablement sous influence des pôles Auscitains et Montois, mais aussi de petits pôles offrant emplois et services à la population. L'ensemble de ces pôles jouent un rôle dans les mobilités quotidiennes des habitants.

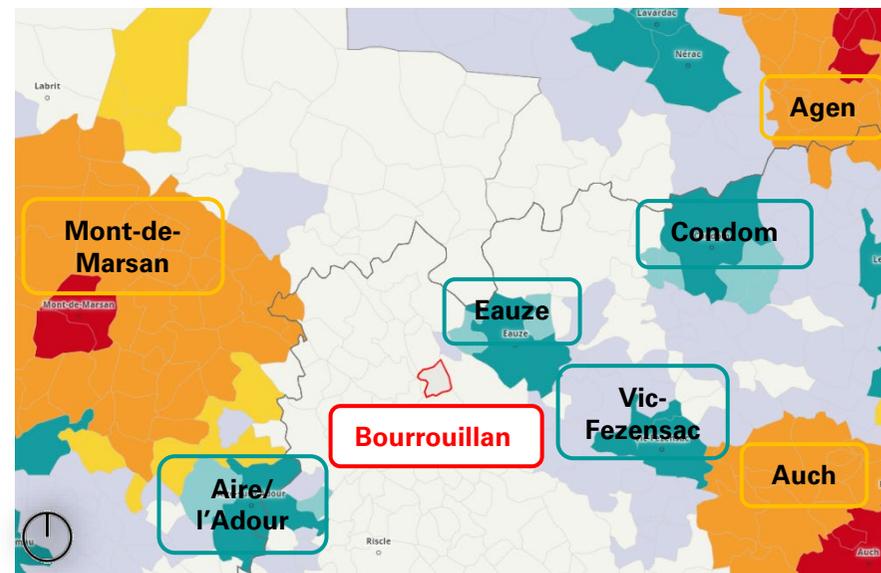


Figure 3 : Zonage des typologies communales 2010, source : Géoclip.

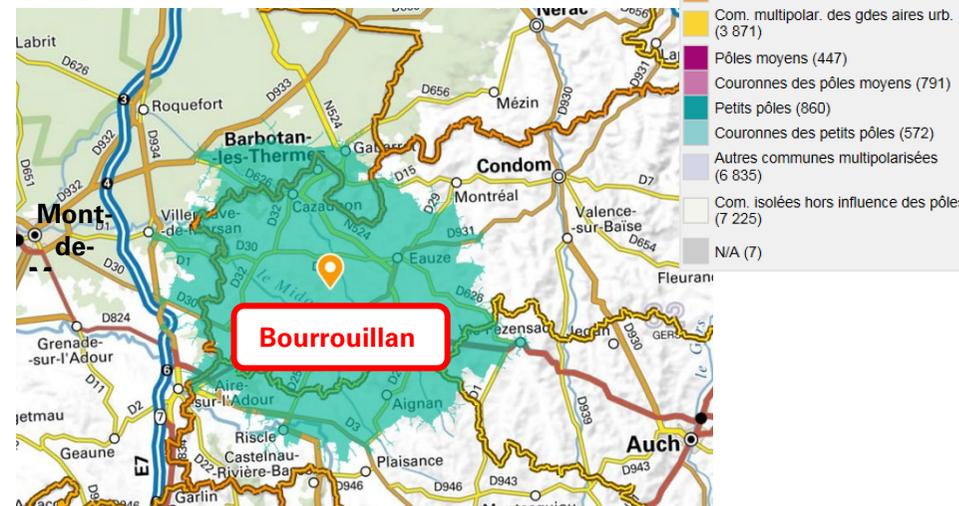


Figure 4 : Isochrone 30 minutes en voiture, source : Géoportail

¹ Définition INSEE de petit pôle : unité urbaine offrant de 1 500 à 5 000 emplois.

c) Appartenance au bassin de vie de Nogaro

Au sens de l'INSEE « le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. »²

La commune est intégrée au bassin de vie de Nogaro et en articulation avec les bassins de vie de Cazaubon et Eauze. La proximité de ces bassins de vie permet aux habitants de Bourrouillan d'accéder à des commerces, services et équipements de gamme intermédiaire, limitant ainsi certaines formes de mobilités pour répondre aux besoins des populations locales.

Cette réponse de proximité localisée sur 3 bassins de vie en lien direct avec le territoire limite la dépendance de la commune vis-à-vis d'Auch ou Mont-de-Marsan, qui offrent une offre de gamme supérieure.

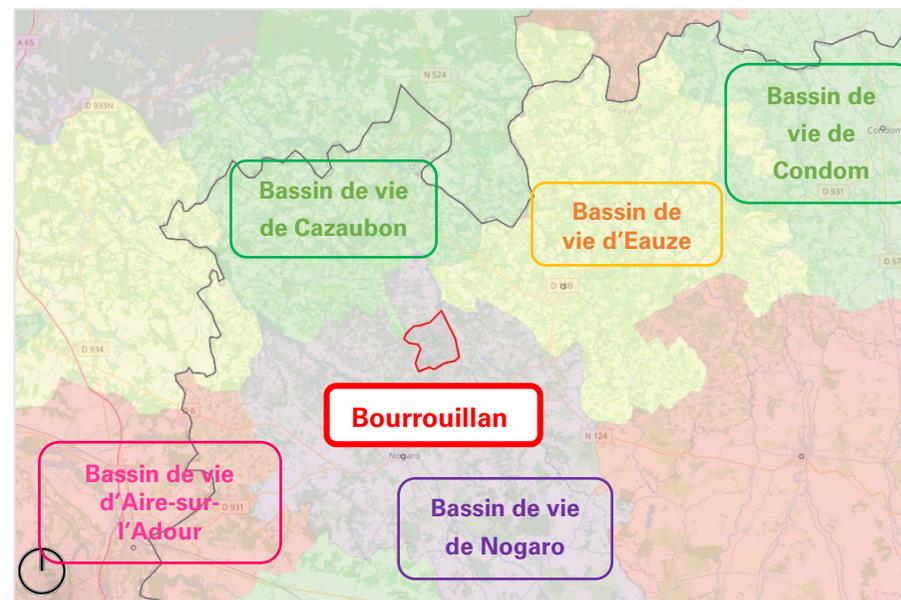


Figure 5 : Découpage des bassins de vie 2012, source : Géoclip

² Source : INSEE

2. L'inscription dans un territoire large

a) Le PETR Pays d'Armagnac

Le Pays d'Armagnac est situé au Nord-Ouest du département du Gers. Il compte 103 communes, dont 4 communautés de communes (Communauté de Communes du Grand Armagnac, Communauté de Communes du Bas Armagnac, Communauté de Communes de la Ténarèze et la Communautés de Communes d'Artagnan en Fezensac) et 43 000 habitants³.

Dans le projet de territoire du PETR d'Armagnac sont identifiés trois défis que doit relever ce territoire :

- Défi n°1 : Maintenir l'attractivité démographique et économique,
- Défi n°2 : Repenser le modèle de développement,
- Défi n°3 : Bâtir de nouvelles relations entre territoires et de nouveaux partenariats.

Afin de répondre à ces objectifs, le PETR du Pays d'Armagnac propos une feuille de route qui s'organise autour de deux volets et de 8 chantiers structurants :

- ✓ Volet stratégie et prospective :
 - Concevoir la stratégie de développement du territoire :
 - Définir des priorités de développement,

- Rechercher des moyens financiers et techniques pour les mettre en œuvre,
- Redéfinir et formaliser les relations de partenariat avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental,



Figure 3 : Cartographie du PETR "Pays d'Armagnac", source : Pays d'armagnac

³ Source : Pays d'Armagnac



- Participer et être représenté dans les instances départementales, régionales et nationales,
- Approfondir la coopération intercommunale :
 - Analyser le fonctionnement des EPCI, leurs compétences communes, leurs organisations, leurs difficultés et leurs besoins,
 - Rechercher les mutualisations possibles, souhaitables pour l'exercice de ces compétences,
- Mieux vendre le territoire : mettre en place une démarche de « marketing territoriale » :
 - Rechercher un positionnement spécifique du Pays d'Armagnac pour cultiver et renforcer son attractivité globale : attractivité économique, touristique et résidentielle,
 - Être plus compétitif grâce à une meilleure connaissance des marchés et de l'environnement économique et social,
 - Valoriser collectivement la marque « Armagnac »,
 - Associer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux à la dynamique,
- ✓ Volet opérationnel :
 - Participer activement au développement de la destination touristique « Armagnac » :
 - Asseoir une identité touristique « Armagnac », cohérente avec les destinations Gers et de la future grande région.
 - Qualifier l'offre touristique afin de l'adapter aux exigences du marché et d'être compétitif dans un environnement très concurrentiel,
 - Accroître les retombées économiques du tourisme en termes de valeur ajoutée et d'emplois.
 - Préparer et anticiper l'exercice de la compétence urbanisme dans ses différentes composantes :
 - Construire au sein du PETR un service d'accompagnement des collectivités sur des missions spécifiques,
 - Apporter une expertise mutualisée en matière d'urbanisme,
 - Schémas d'organisation de l'offre de santé et des services médico-sociaux :
 - Pérenniser l'offre de santé dans un contexte de vieillissement marqué de la population du Pays d'Armagnac, de risques de disparition progressive des professionnels de santé (désert médical), de la concentration des infrastructures de santé dans les agglomérations, de restrictions budgétaires,
 - Soutenir les projets de regroupement de l'offre de santé visant à enrayer la chute de la démographie médicale,
 - Développer les solutions de consultations et d'intervention médicale à distance : télémédecine & e-santé,
 - Diversifier l'offre d'accueil des personnes âgées et dépendantes par la création et la réhabilitation de structures adaptées,

- ➔ Former et qualifier le personnel aidant,
- ➔ Développer des solutions nouvelles visant au maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes (Pacte d'Economie Cohésive),
- ➔ Rechercher une meilleure organisation locale, notamment par la mise en réseau des structures locales et en concertation étroite avec le Conseil Départemental,
- ➔ Rendre l'offre de soin plus accessible en améliorant le transport à la demande,
- Préparer/ anticiper la prise de compétence « gestion des milieux aquatique et prévention des inondation (GEMAPI) » :
 - ➔ Mettre en place une gestion intégrée des bassins versants garant de la qualité de l'eau et de la prévention des risques d'inondations,
 - ➔ Gérer les milieux aquatiques et humides,
- Mise en œuvre des politiques contractuelles :

Mise en œuvre du Contrat Régional Unique 2015/2017, du programme LEADER 2014/2020 et des autres outils financiers contractuels mobilisables par le PETR.

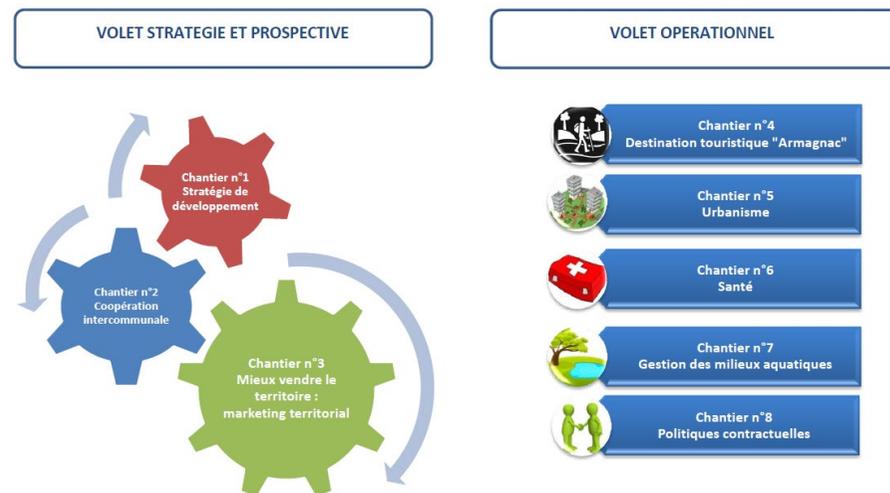


Figure 5 : projet de territoire du Pays de l'Armagnac, source : Pays de l'Armagnac

b) La communauté de communes du Bas-Armagnac

Bourrouillan fait partie de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de la Communauté de communes du Bas-Armagnac, créée le 30 décembre 1998.

Elle regroupe 26 communes du canton de Nogaro et regroupe une population d'environ 8 700 habitants. Son territoire est relativement étendu sur environ 35 kilomètres d'Est en Ouest et 28 kilomètres du Nord au Sud.

Dans ce cadre des compétences ont été transférées à l'EPCI ⁴:

- ✓ **Au titre des compétences obligatoires :**
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
 - Développement économique
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- ✓ **Au titre des compétences optionnelles :**
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Politique du logement et du cadre de vie,

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire
- Action sociale d'intérêt communautaire.

La compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu, carte communale) figure au titre des compétences obligatoires des communautés de communes depuis la mise en œuvre de la loi ALUR. Comme le prévoit la loi, une concertation des communes est préalable au transfert de la compétence, les communes membres de l'intercommunalité s'étant opposées à ce transfert, la commune de BOURROUILLAN est compétente pour élaborer son PLU.



Figure 6 : Périmètre de la communauté de communes du Bas Armagnac, source cc-basarmagnac.fr

⁴ Source : cc-basarmagnac.fr

3. Articulation du PLU avec les autres plans et programmes

a) Principe de compatibilité et de prise en compte

Le code de l'urbanisme prévoit une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme ayant un impact sur l'aménagement du territoire, un rapport de compatibilité en découle.

Ainsi, l'élaboration du PLU de BOURROUILLAN devra prendre en compte ou être compatible avec certains documents de portée supra communale :

- ✓ Principe de compatibilité : l'élaboration du PLU de Bourrouillan devra prendre en compte ou être compatible avec certains documents de portée supracommunale, notamment le **SCoT de Gascogne**,
- ✓ Principe de prise en compte :
 - **Le SRCE Midi-Pyrénées** : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est un document mis en place suite à l'application de la ENE en 2010, il identifie notamment l'ensemble de trame verte et bleue à l'échelle régionale.
 - **Le SRADETT Occitanie 2040** incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040, il est actuellement en cours d'élaboration.

- **Le SDAGE Adour-Garonne** : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est en cours de révision pour la période 2022-2027.
- **Le SAGE Neste et Rivière de Gascogne** : le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est en cours d'élaboration et permettra de définir une politique de l'eau coordonnée à l'échelle du territoire.

Le SCoT de Gascogne devient intégrateur des documents de planification supérieurs. Ainsi, le PLU de BOURROUILLAN devra se référer uniquement au SCoT de Gascogne pour assurer la prise en compte des objectifs des documents qui lui sont supérieurs.

Pour l’heure la communauté de communes du Bas-Armagnac n’ayant élaboré ni PLH, ni PDU, le PLU ne doit assurer sa compatibilité qu’avec le SCoT de Gascogne.

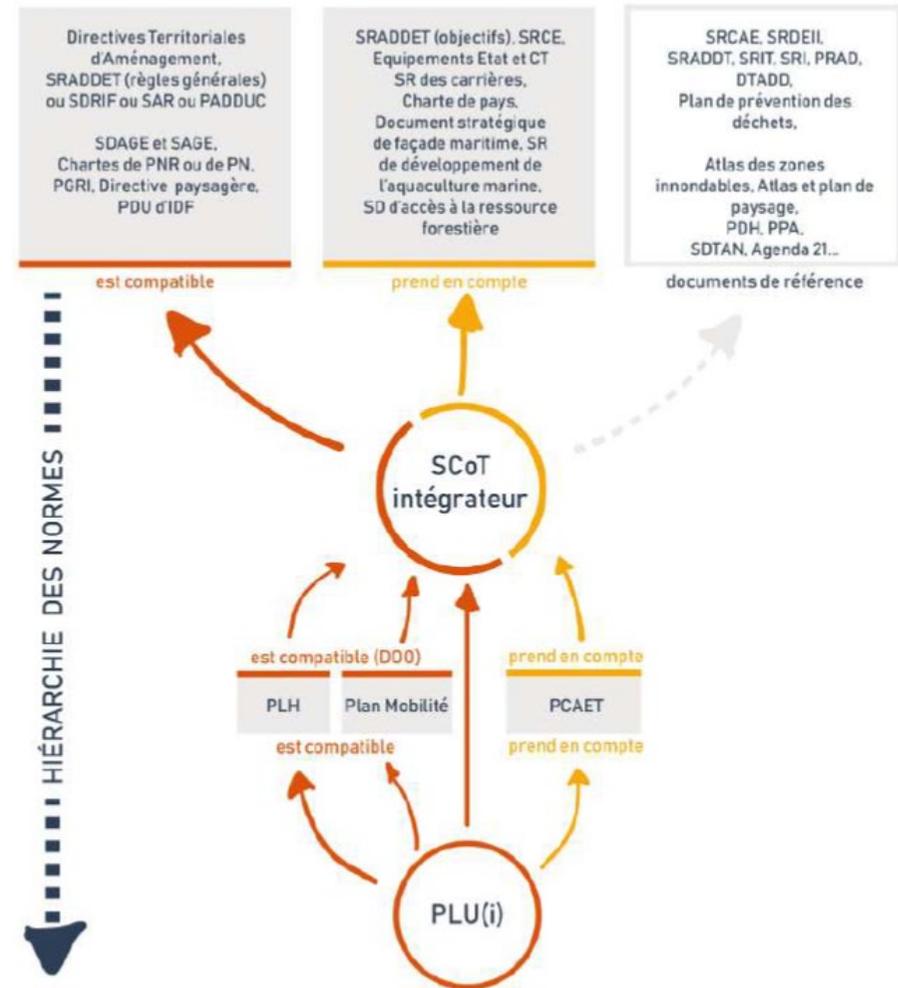
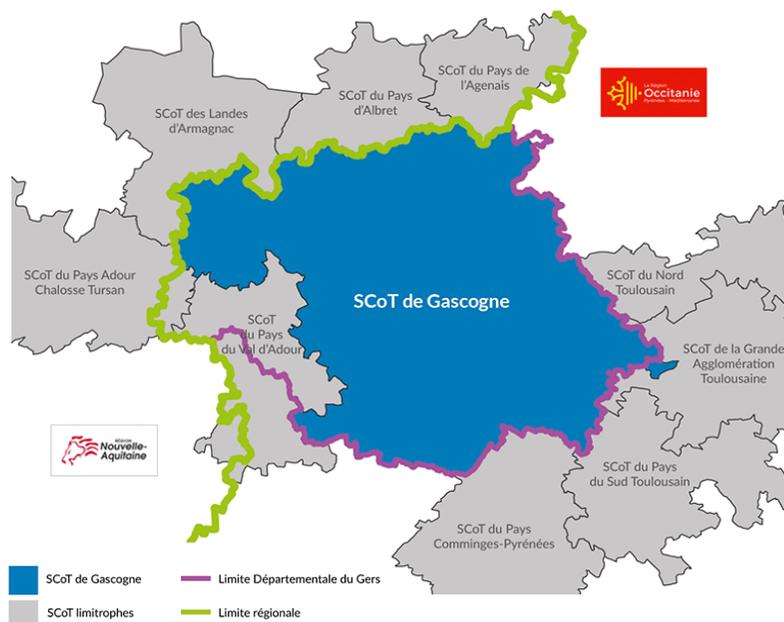


Figure 7 : Compatibilité et prise en compte des documents d'urbanisme, Articuler SCoT et PLU(i), source : Fédération des SCoT

b) Le SCoT de Gascogne

Le SCoT de Gascogne est un document de planification territoriale en cours d'élaboration. C'est le plus grand EPCI de France dont le périmètre a été défini par arrêté préfectoral le 18 septembre 2014. Il représente un territoire de 5 600 km² réunissant 397 communes, 13 EPCI, de 3 PETR. C'est également 179 000 habitants, 65 000 emplois, 98 300 logements, 1ha/10 artificialisé, 2ha/10 naturels ou forestiers et 7ha/10 agricoles.

Un syndicat mixte a été créé le 25 juin 2015 et a prescrit l'élaboration du SCoT par délibération le 3 mars 2016.

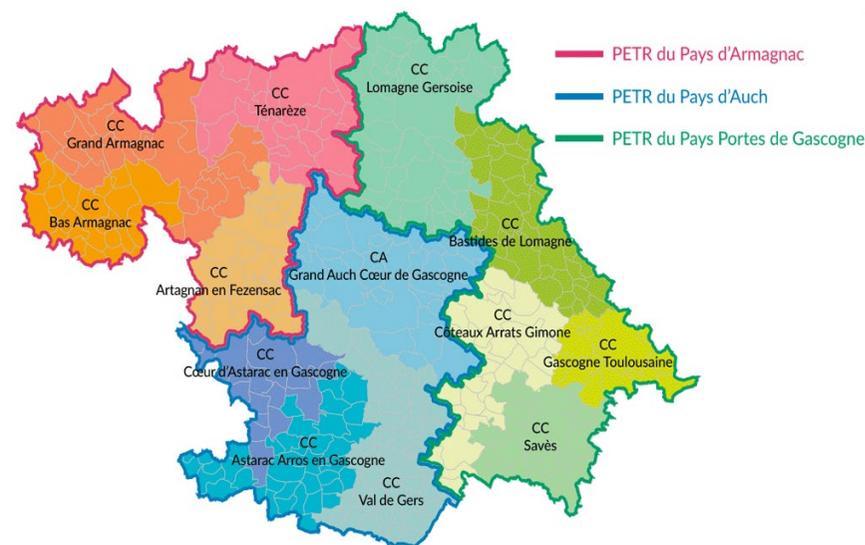


Les 3 PETR qui se regroupent sont :

- ✓ Le PETR du Pays d'Armagnac **auquel appartient Bourrouillan**
- ✓ Le PETR du Pays des Portes de Gascogne
- ✓ Le PETR du Pays d'Auch

Un syndicat mixte a été créé le 25 juin 2015 et a prescrit l'élaboration du SCoT par délibération le 3 mars 2016.

Le SCoT est créé avec la volonté de diminuer les différences existantes entre les territoires du Gers. En effet, l'Ouest du département est fortement rural et connaît des difficultés pour se développer alors que l'Est bénéficie du rayonnement toulousain qui entraîne une arrivée massive d'habitants sur les territoires.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue le projet politique du territoire du SCoT de Gascogne. Il permet aux élus d'exprimer les ambitions qu'ils portent pour le territoire à l'horizon 2040 et de les concrétiser à travers des grandes orientations d'aménagement. Le PADD du SCoT, il a été débattu le 19 décembre 2019 et le sera de nouveau le 8 juillet, notamment sur les objectifs de consommation foncière.

Les orientations du PADD

Parce que la ruralité, dans son authenticité, sa vivacité et son innovation, est une valeur fédératrice du Gers, le projet de SCoT de Gascogne s'en saisit comme élément central et en fait un atout. Il choisit de valoriser pour faire gagner le territoire en attractivité, en s'appuyant sur son patrimoine agricole, naturel et historique.

Aux portes de la Nouvelle-Aquitaine, de la métropole toulousaine et de grandes agglomérations (Tarbes, Agen, Mont-de-Marsan, Montauban), le territoire du SCoT de Gascogne est structuré autour d'Auch et d'un réseau de nombreuses villes de tailles diverses qui fournissent aux habitants, logements, emplois, services, commerces et équipements. Autant de forces, sur lesquelles s'appuie le projet, qui doivent permettre au territoire de prendre sa place dans les dynamiques régionales et métropolitaines, sans ignorer les enjeux environnementaux et de changement climatique et sans sacrifier l'authenticité et l'identité du territoire.

Pour cela, des évolutions s'imposent. Pour les engager, l'amélioration des infrastructures, quelles qu'elles soient, et le questionnement de l'attractivité résidentielle et économique sont nécessaires.

L'heure est donc à l'inversion des tendances et à la construction d'une stratégie de développement cohérent, solidaire et complémentaire d'un secteur à l'autre du territoire. Le projet envisage l'accueil démographique et économique de façon mieux équilibrée sur le territoire. A l'homogénéisation et l'uniformisation, il préfère la modulation qui tient compte des différentes spécificités et capacités des territoires.

Le PADD de SCoT de Gascogne se structure autour de 3 axes :

1- Axe 1 : Territoire ressource

- o Préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire,
- o Valoriser l'agriculture locale,
- o Economiser et optimiser le foncier,
- o Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau,
- o Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire,
- o Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances,

Un patrimoine naturel et bâti riche et diversifié, de nombreux attraits paysagers, culturels, événementiels et de loisirs, des produits d'excellence à forte notoriété, un territoire qui incarne la convivialité et l'art de vivre à la campagne... autant de ressources locales qui caractérisent le territoire du SCoT de Gascogne et constituent des supports pour un cadre de vie attrayant préservé, et pour un développement économique endogène... mais autant d'atouts que les pressions urbaines et les pratiques agricoles risquent de fragiliser au même titre que l'environnement et la qualité de vie.



Aussi, le projet choisit de valoriser ses ressources locales et de tirer parti des spécificités territoriales pour répondre au défi de la préservation du cadre de vie et de la pérennisation des activités. Il s'appuie sur l'agriculture, fait la part belle aux énergies renouvelables, au développement éco-responsable et mise sur le tourisme vert.

1- Axe 2 : Territoire acteur de son développement

- Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur développement,
- Promouvoir et susciter le développement économique pour qu'il soit créateur de richesse et d'emplois,
- Développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire,
- Développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire,

Le développement (notamment au nord et à l'est) de notre territoire est sous l'influence de l'attractivité économique, commerciale, touristique de nos voisins créant des rapports déséquilibrés. Pour autant le territoire dispose de ses propres atouts : un tissu économique diversifié s'appuyant sur ses propres ressources et des secteurs porteurs de dynamiques économiques territorialement différenciées.

Aussi, pour gagner en attractivité le projet vise à construire des coopérations avec les territoires voisins, à faciliter les échanges, tout en anticipant les évolutions pour les accompagner. Bien entendu, il s'assure

aussi de permettre aux entreprises déjà existantes de continuer à être prospères et innovantes.

2- Axe 3 : Territoire de proximités

- Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer,
- Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements,
- Maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux,
- Développer et améliorer les mobilités internes au territoire

Le quotidien, au sein du territoire du SCoT de Gascogne, est organisé autour de communes de tailles diverses qui permettent aux habitants d'accéder à des services, des emplois, des équipements et des commerces... mais dans certains secteurs, la dispersion de la population associée au vieillissement isole les habitants et dans d'autres, c'est la pression démographique de la métropole toulousaine qui les éprouve.

Aussi, la redynamisation des centralités, le maintien des services publics de proximité, la mobilité dans et entre les territoires, la lutte contre les déserts médicaux sont autant d'objectifs portés par le SCoT de Gascogne... proximité, solidarité territoriale, qualité de vie et préservation des espaces agraires en constituent des lignes directrices.

Le PADD du SCoT de Gascogne exprime l'ambition du projet portée par chaque territoire.

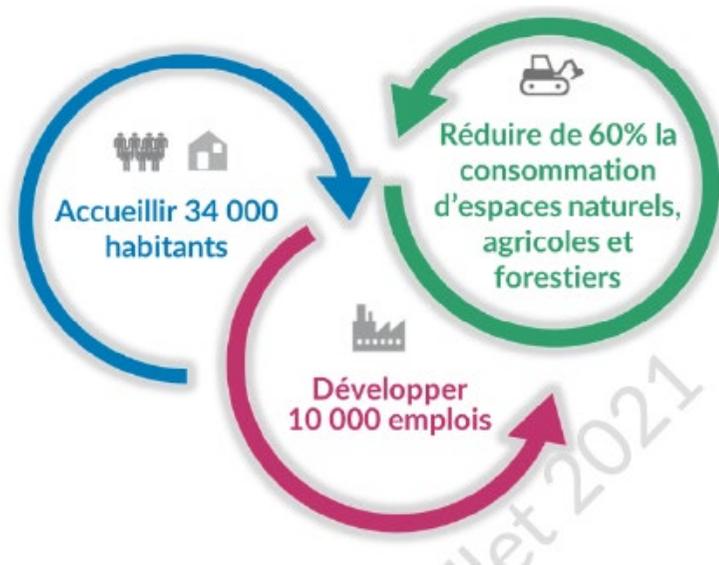


Figure 10 : Illustration des objectifs du PADD, source : SCoT de Gascogne

Un rôle pour chaque commune

Parce que proximité, équilibre et maillage sont essentiels pour garantir une meilleure répartition du développement, le projet reconnaît à chacune des 397 communes, de par leur influence et leur rayonnement les unes par rapport aux autres, un rôle spécifique dans l'organisation du quotidien des habitants. Une armature territoriale est ainsi constituée pour y adosser des objectifs différenciés, des responsabilités adaptées : population, activités et commerces, équipements et services, logements...

Chaque commune a ainsi des responsabilités adaptées, des droits et des devoirs, et fait partie du maillage territorial.

Une modulation territoriale de l'ambition démographique

Moduler l'ambition démographique c'est définir des principes d'accueil d'habitants pour chaque territoire. Au sein du SCoT de Gascogne, la concrétisation de la modulation territoriale c'est la possibilité pour chaque commune d'envisager un développement pour répondre aux besoins de sa population actuelle mais également à ceux des nouveaux habitants, pour maintenir ses équipements et services, notamment scolaires. C'est aussi tenir compte des dynamiques extérieures et structurer le maillage des communes du territoire.

Une modulation territoriale de l'ambition économique

La répartition de l'accueil économique est envisagée dans une vision de cohérence, de solidarité et de complémentarités territoriales qui doit rompre avec la période passée qui a conduit à de nombreux développements économiques opportunistes et concurrentiels. Ainsi, il s'agit de coordonner et articuler le développement de l'économie présentielle au développement démographique, l'un se nourrissant de l'autre, et de favoriser le développement des activités productives en les orientant sur les communes structurantes. Plus généralement, il s'agit de flécher le reste du développement dans le tissu urbain et dans les zones d'activités existantes, dans un souci de préservation de la vitalité économique des centres-bourgs et de préservation des ENAF.

Un développement plus vertueux

Pour répondre à l'ambition démographique et économique du territoire tout en préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers, les collectivités devront contenir la dispersion et l'éparpillement des développements économique et démographique en les priorisant dans le tissu urbanisé existant. Si extension il doit y avoir, elle devra se faire en continuité du tissu urbanisé. Bien entendu, la consommation devra tenir compte des objectifs d'accueil économique et résidentiel afin de maintenir les atouts et spécificités des territoires. Des transitions qualitatives entre espaces urbains et agraires devront être recherchées.

La commune de Bourrouillan est identifiée comme une commune de niveau cinq : commune rurale à conforter en tant que lieu de vie et qui doit promouvoir le renouvellement de la population. Ainsi, le Document d'Orientation et d'Objectifs définira des prescriptions et recommandations à intégrer au même titre que l'ensemble des communes de même niveau dans l'armature urbaine du SCOT.

La commune s'inscrit dans l'armature urbaine du SCoT, ce qui permet d'appréhender son fonctionnement en complémentarité avec les communes de niveau 4, 3, 2 et 1. Concernant Bourrouillan, il s'agit notamment de :

- **Nogaro et Eauze** : pôles structurants du bassin de vie (2) disposant à minima d'un collège et d'une zone d'activités économiques, mais aussi d'un ou plusieurs grands équipements (lycée, gare, hôpital...), ils rayonnent à l'échelle de leur bassin de vie et jouent ainsi un rôle de structuration du

territoire à conforter voire renforcer par une diversification de leur offre d'habitat, par l'amélioration de leur desserte tous modes, par le développement de l'emploi mais aussi par le renforcement de leurs gammes de grands équipements et de services à la population.

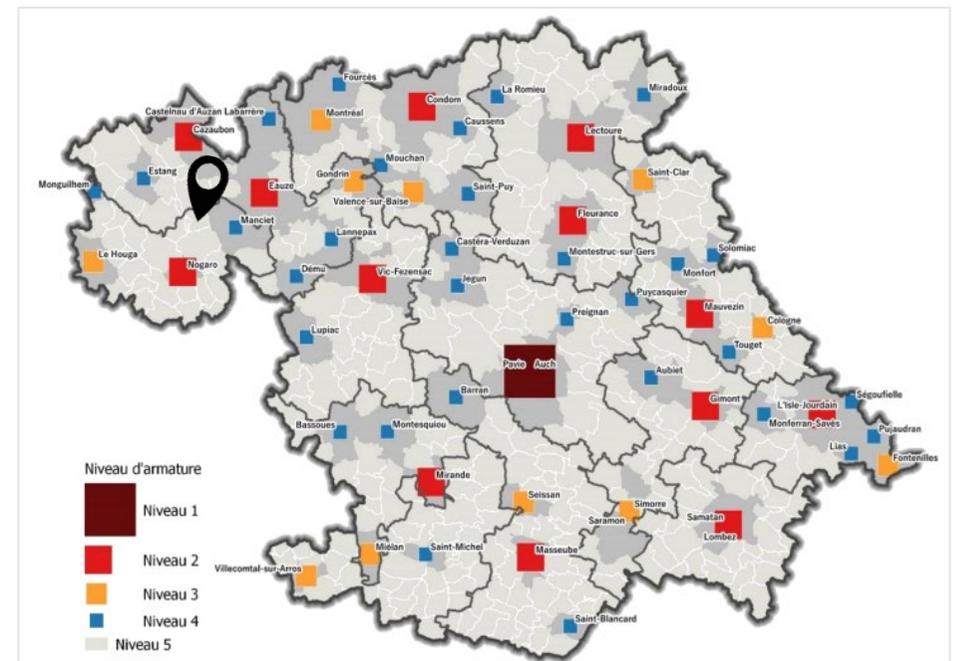


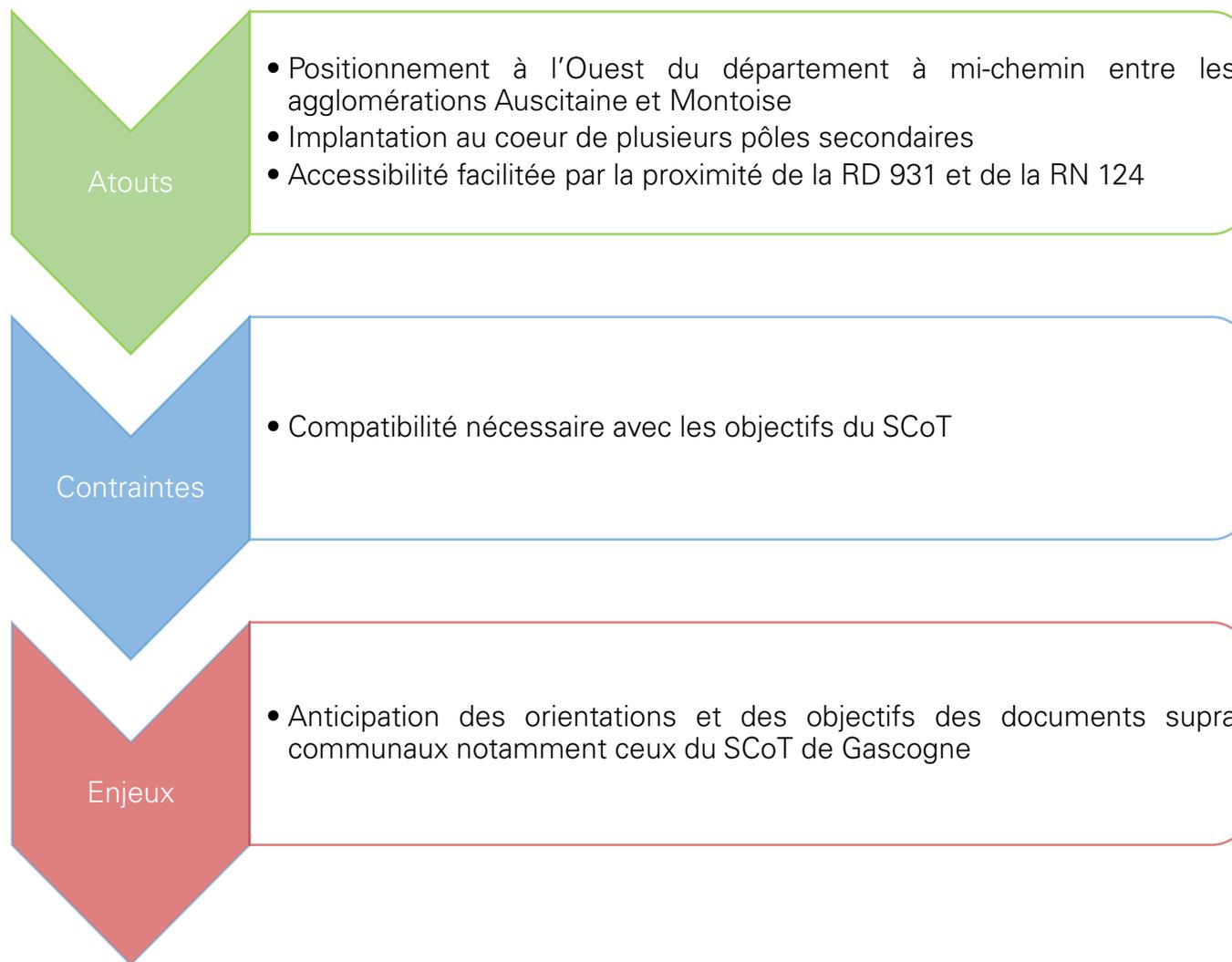
Figure 11 : illustration de l'axe 3.1. Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer, source : SCoT de Gascogne



- **Le Houga** : pôle relais (3) répondant aux besoins courants et quotidiens des habitants.
- **Manciet et Estang** : pôle de proximité (4) disposant d'une diversité de commerces et de services d'usage courant.

L'année 2021 est consacrée à l'élaboration du DOO (document d'orientation et d'objectifs) qui permettra la mise en œuvre du projet de territoire "SCoT de Gascogne". Le PLU de Bourrouillan doit essayer d'anticiper les orientations du SCoT de Gascogne afin s'assurer de sa compatibilité avec ce dernier pour s'inscrire dans le projet de territoire de Gascogne. Elle devra assurer sa compatibilité avec le SCOT 3 ans au plus tard après sa mise en application si des divergences existaient entre les deux documents.

4. Ce que l'on retient



B. DIAGNOSTIC ET DYNAMIQUES EN COURS

I. Les éléments humains

1. Le renouveau démographique

a) Les tendances d'évolution sur le temps long

Si l'on observe la démographie de Bourrouillan en tenant compte des deux siècles passés, deux périodes se dégagent :

- Dans un premier temps, la population est stable autour de 570 habitants (le recensement de 1801 manque de fiabilité) jusque dans les années 1850,
- La population diminue ensuite de façon constante pour atteindre son seuil le plus bas de la période observée, soit 175 habitants en 1968.

La commune connaît une perte massive d'habitants se traduisant par une diminution de 400 individus un siècle. Ce phénomène peut notamment s'expliquer par un exode rural particulièrement marqué dans le Gers. La commune a ainsi vu une partie de sa population migrer vers les bassins industriels et les villes.

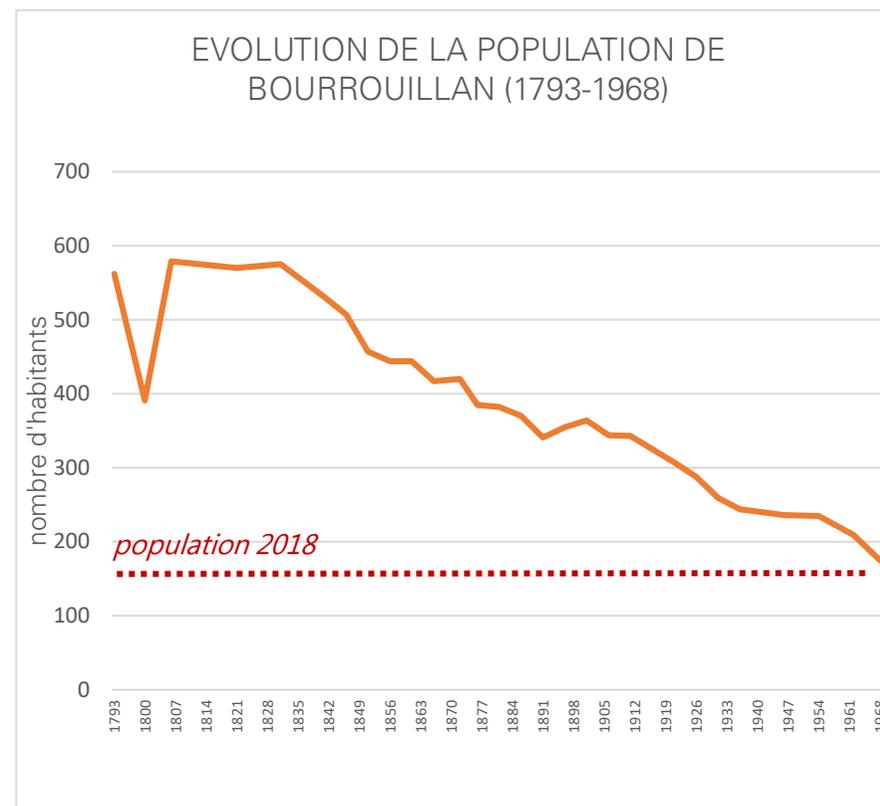


Figure 12 : Evolution de la population de Bourrouillan de 1793 à 1968, source Cassini.ehess, réalisation Paysages

b) Une démographie en voie de stabilisation

A partir des années 1970 la perte d'habitants est toujours à l'œuvre mais marque le pas avec une population stabilisée autour de 170 habitants jusque dans les années 2000. Mais, le processus de décroissance démographique identifié à partir du milieu du XIXème siècle à Bourrouillan se poursuit tardivement jusqu'en 2013 où le seuil de population le plus bas est atteint en passant sous la barre des 150 habitants.

Depuis 2013, le territoire gagne de nouveau des habitants, une progression se traduisant par un gain de 10 habitants en 5 ans. Pour autant, cette dynamique est récente et devra se confirmer dans le temps.

Au regard de l'évolution démographique de territoires plus larges sur la même période, plusieurs constat émergent. Le département et l'intercommunalité connaissent globalement les mêmes dynamiques, ils perdent des habitants jusqu'en 1999, puis renouent avec la croissance. Bourrouillan ne suit pas directement ces tendances mais s'en rapproche, le décrochage le plus marqué est celui des années 2000 au cours desquelles les autres territoires progressent alors que la commune connaît une perte massive d'habitants.

Il est nécessaire de nuancer le propos, chaque évolution de population à l'échelle de Bourrouillan est plus marquée qu'aux autres échelles au regard de la population communale et du poids que représente chaque habitant dans la variation démographique.

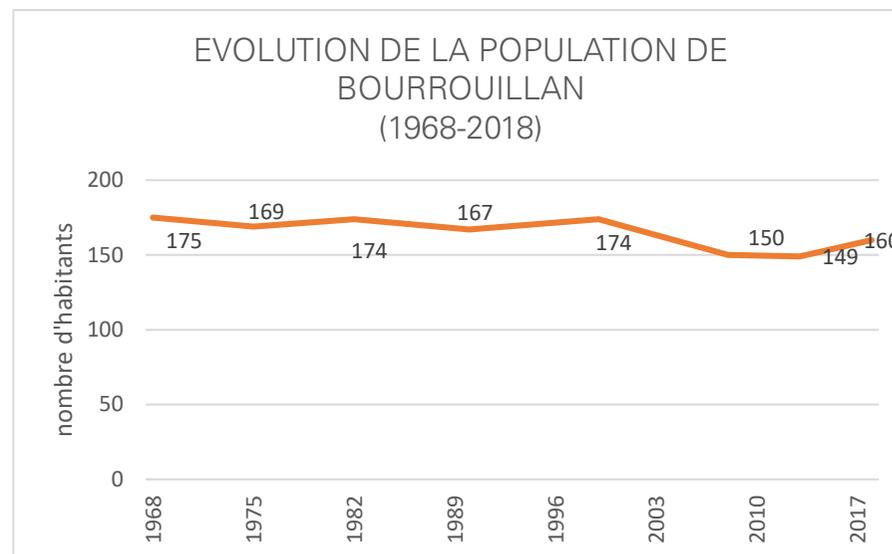


Figure 13 : Evolution de la population 1968 à 2018, source RPINSEE, réalisation Paysages

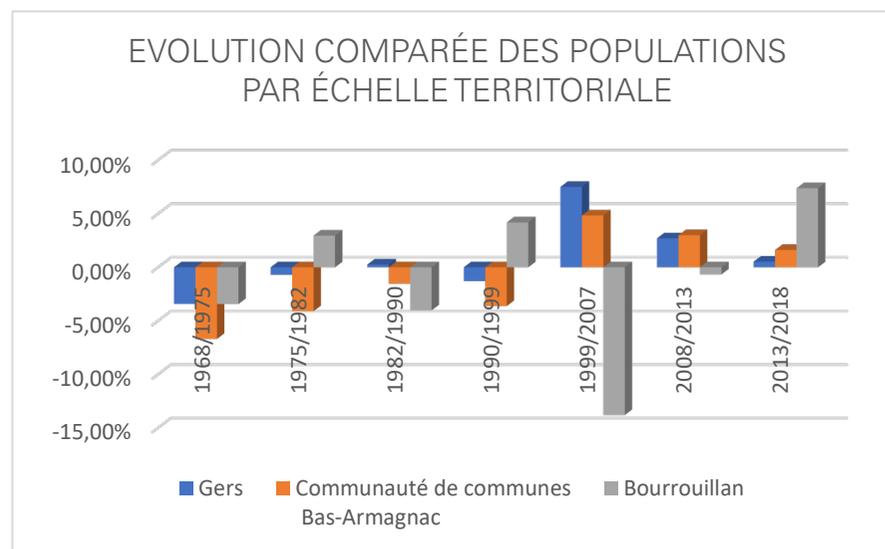


Figure 14 : Evolution démographique comparée à 3 échelles, source RP INSEE, réalisation Paysages

2. L'attractivité communale : vecteur de la dynamique démographique

L'évolution démographique de la commune est intrinsèquement liée à son solde migratoire et aux échanges de population qu'elle entretient avec les autres espaces.

En effet, la courbe de variation annuelle de la population est calquée sur celle du solde migratoire dans la mesure où le solde naturel communal est déficitaire jusqu'en 2013. Ainsi, lorsque la commune accueille des habitants de l'extérieur la variation est positive, et inversement lorsque des habitants quittent la commune, celle-ci se retrouve négative.

Corollairement avec les données de l'évolution de la population, le solde migratoire positif de la commune depuis 2013 lui permet de regagner des habitants. Malgré la faiblesse du solde naturel sur l'ensemble de la période où le nombre de naissances ne permet pas de pallier au nombre de décès, le solde migratoire seul parvient à faire gagner des habitants au territoire sur les dernières années, ce qui n'était pas le cas entre 2008 et 2013. Enfin, il est important de noter que sur la dernière période, naissances et décès se sont pour la première fois équilibrés.

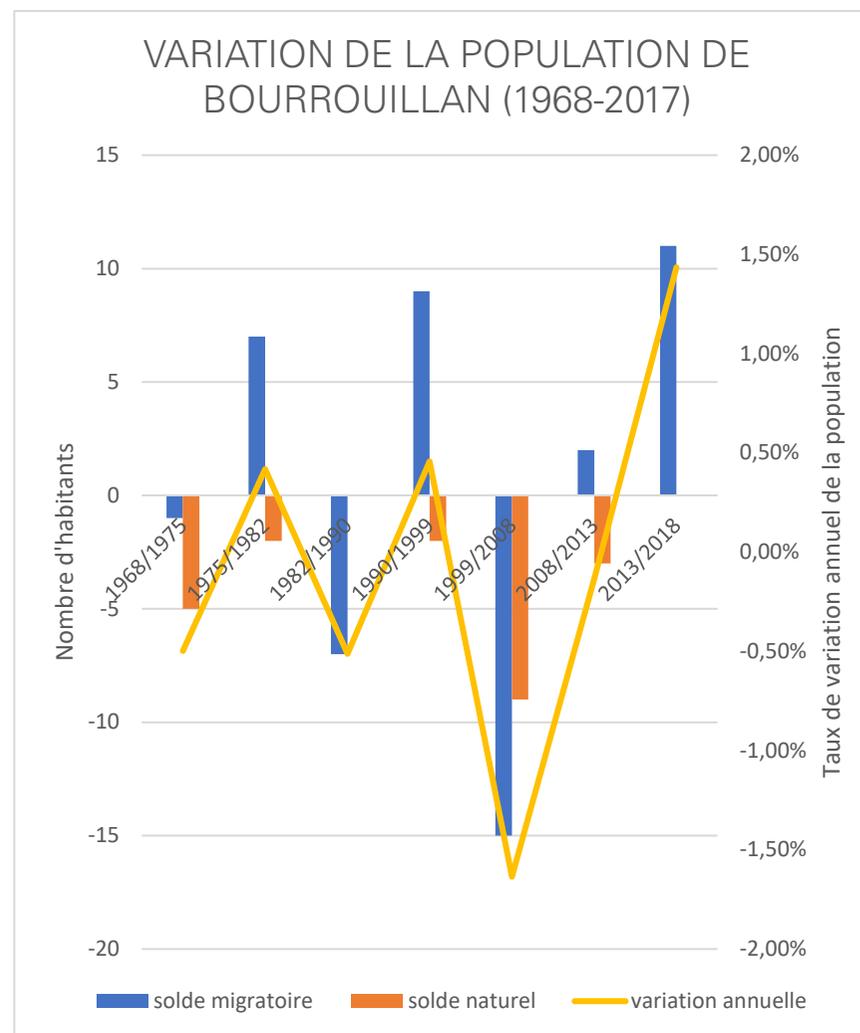


Figure 15 : Variation de la population de Bourrouillan entre 1968 et 2018, source RP INSEE, réalisation Paysages

3. Une population vieillissante

Les variations de population qu'a connu Bourrouillan influencent sa structure démographique. Ainsi, les différentes phases d'accueil et de départ d'individus modifient la structure par âge de la population communale.

La pyramide des âges présentée compare la composition de la population entre 1999 et 2018. Le nombre d'habitants a diminué sur la période observée.

On remarque que la pyramide des âges de Bourrouillan se réduit fortement sur sa base (-48,5%), traduisant un déficit de renouvellement de la population communale. La catégorie des 15-29 ans connaît une progression intéressante entre 1999 et 2018 (+31.3%) liée au vieillissement mécanique de la population en place : les individus des classes de 0 à 14 ans en 1999 ont basculé dans la tranche d'âge supérieure en 2018.

On constate également la réduction drastique de la classe d'âges des 30-44 ans (-51 %), soit plus de la moitié des individus présents dans cette classe en 1999 en moins. On peut supposer, au regard de la diminution des 0-14 ans et solde migratoire négatif sur la période 1999-2008, que ce sont majoritairement des jeunes qui ont quitté la commune sur cette période.

Globalement, les classes d'âges des plus de 44 ans sont en progression, représentant probablement les populations installées dans les années 1990 sur la commune.

De manière globale, la structure de la pyramide montre un resserrement de sa base qui s'explique par un solde migratoire négatif conjugué à un solde

naturel déficitaire traduisant des difficultés de renouvellement et un vieillissement de la population locale conduisant à terme à une perte d'habitant.

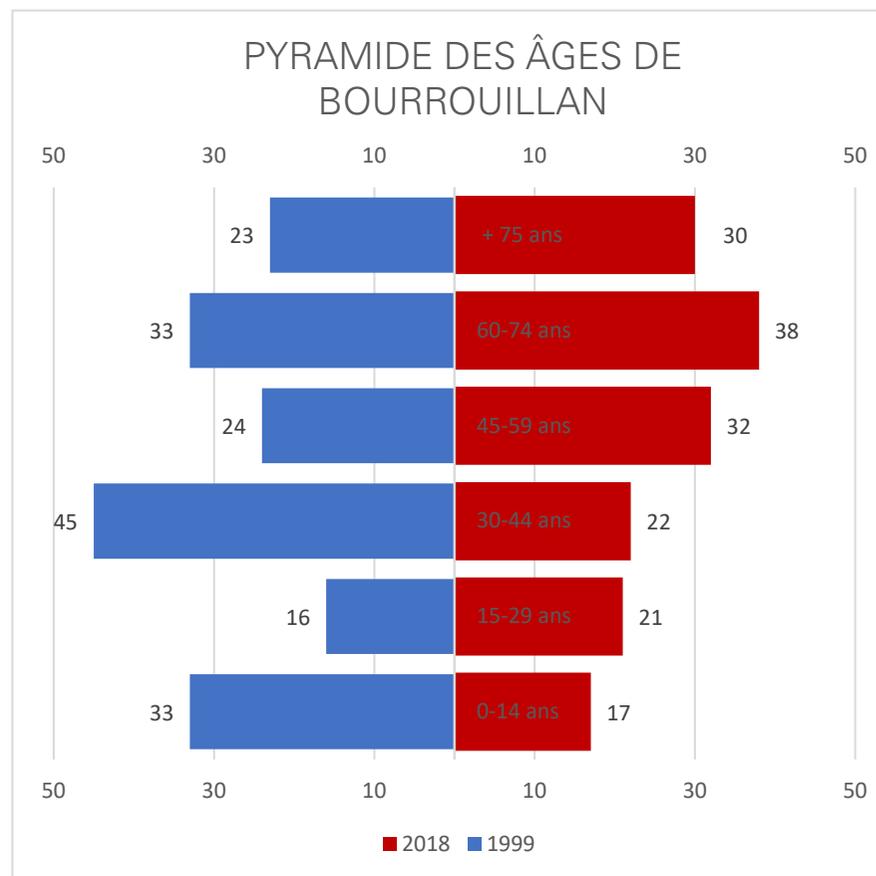


Figure 16 : Comparaison des pyramides des âges de Bourrouillan entre 1999 et 2018, source RP INSEE, réalisation Paysages

De manière générale, on retrouve les mêmes constats lorsqu'on compare la répartition par âge de Bourrouillan aux données départementales. L'écart par rapport aux données départementales et nationales est lui plus important, confortant le vieillissement de la population sur le territoire. Hormis la catégorie des 15-29 ans légèrement plus importante sur la commune que sur le reste du département, Bourrouillan connaît une surreprésentation des catégories âgées. Notamment celle des 75 ans et + représentant 18.75% de la population communale contre 13.78% à l'échelle du Gers et seulement 9.4 % à l'échelle nationale.

Le Gers est l'un des départements français les plus vieillissants ; l'INSEE prévoit une part des plus de 60 ans qui atteindra 41 % en 2030⁵.

La petite commune de Bourrouillan subit ce vieillissement de manière plus marquée. En 2018, par exemple, il y avait 17 habitants de moins de 14 ans contre 68 de plus de 60 ans.

La surreprésentation des catégories âgées pose la question de l'adaptation des services à cette catégorie d'âge, du maintien des autres catégories d'âges et du renouvellement de la population.

Tranches d'âge	Bourrouillan	Gers	France m.
0-14 ans	10.63%	15.12%	17.99%
15-29 ans	13.13%	12.60%	17.53%
30-44 ans	13.75%	15.61%	18.65%
45-59 ans	20%	21.69%	19.92%
60-74 ans	23.75%	21.18%	16.57%
+ 75 ans	18.75%	13.78%	9.34%

Figure 17 : Répartition de la population par classe d'âge au sein de Bourrouillan du département de Haute-Garonne et en France métropolitaine en 2017, source RP INSEE, réalisation Paysages

⁵ Source : INSEE – Modèle OMPHALE

4. La composition et la taille des ménages

a) Une population qui peine à se renouveler

La commune de Bourrouillan a perdu 2 ménages en 18 ans malgré la perte de 14 habitants dans la même période.

On note en premier lieu, la diminution importante des couples avec enfant ; – 46% sur la période 1999-2018 et l’explosion de 100% des couples sans enfant. Au regard de la pyramide des âges qui affiche une diminution des catégories 0-14 ans et 30-44 ans, une augmentation des 15-29 ans et du solde migratoire quasi négatif sur la période 1999-2018 ; on peut d’une part penser qu’une large partie des familles avec enfant en 1999 a changé de catégorie par le départ des enfants du foyer pour basculer dans la catégorie des couples sans enfant. Le solde migratoire positif à partir de 2008 permet de supposer que de nouveaux couples avec enfant sont venus s’installer sur la commune sur la période étudiée, mais en nombre largement insuffisant pour compenser le processus identifié.

On remarque également la diminution des ménages composés d’une personne, pouvant s’expliquer par un solde naturel largement négatif traduisant un nombre de décès importants sur la commune, ici probablement quelques ménages isolés.

La situation traduit d’une part le départ des jeunes du territoire, et d’autre part le vieillissement mécanique de la population communale. Dans la

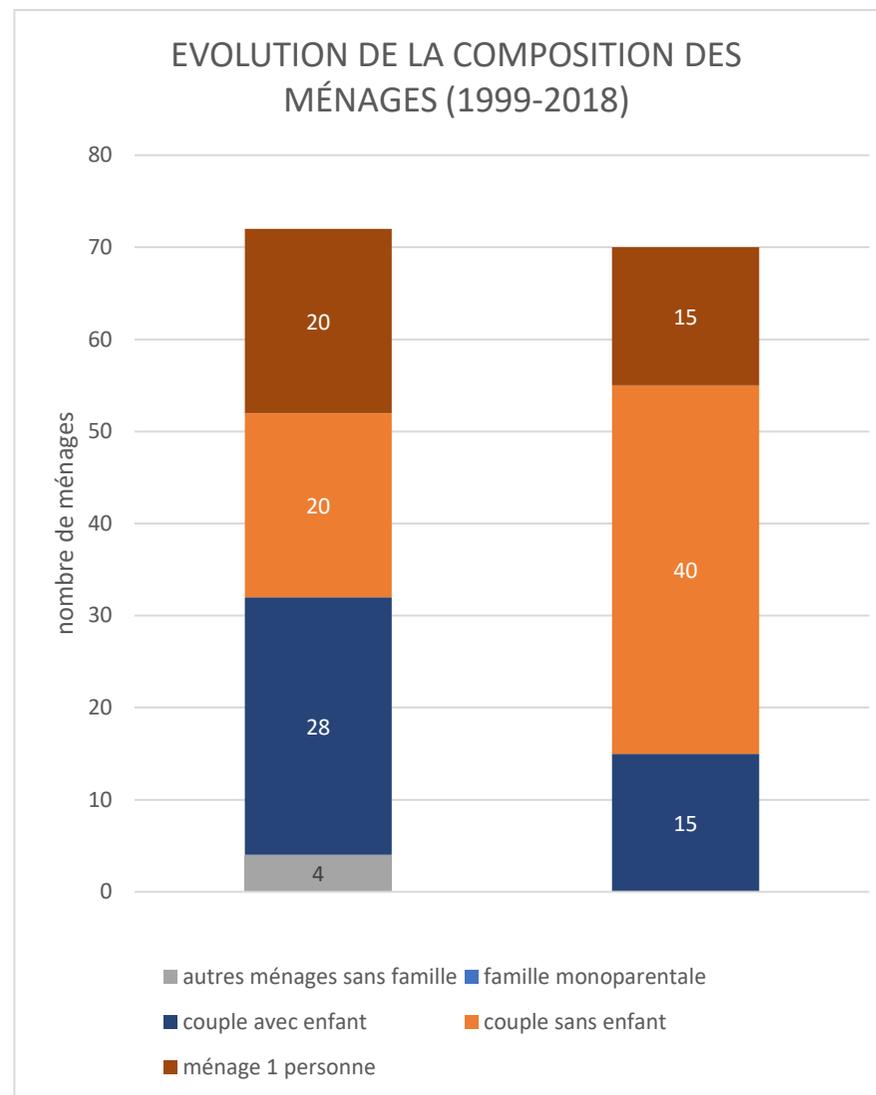


Figure 18 : Composition des ménages de Bourrouillan entre 1999 et 2018, source RP INSEE, réalisation Paysages

mesure où Bourrouillan ne parvient pas accueillir de nouvelles familles avec enfant et dispose d'un solde naturel négatif ou nul, la recombinaison des ménages ne peut être contrebalancée.

En comparant la structure des ménages de la commune avec celles de l'intercommunalité et du département du Gers, on observe qu'elles diffèrent largement. En effet, les couples sans enfant sont nettement majoritaires sur la commune (57,1% contre 32,9% à l'échelle intercommunale et 31.6% à l'échelle nationale). Les couples avec enfant sont quant à eux représentés en 2017 dans les mêmes proportions que le territoire du Bas-Armagnac. On remarque également la non représentation des familles monoparentales sur la commune quand leur représentation frôle les 9% aux échelles supérieures.

Ces constats mettent en évidence le difficile renouvellement de la population ; malgré un solde migratoire positif, la majorité des ménages sont des couples sans enfant de plus de 45 ans.

	Commune	Interco	Département
Ménages d'une personne	21,4%	35.3 %	35.8 %
Couple sans enfant	57,1%	33.6 %	31.4 %
Couple avec enfant	21,4 %	21.1 %	22.4 %
Famille monoparentale		8.5 %	8.7 %
Autres ménages sans famille		1.5 %	1.7 %

Figure 19 : Composition des ménages, source INSEE 2018, réalisation Paysages

b) La diminution généralisée de la taille des ménages

De façon générale on observe un phénomène de desserrement des ménages sur l'ensemble du territoire Gersois depuis plusieurs décennies. Ce processus traduit la décohabitation au sein des foyers en lien avec les mutations sociales en œuvre (familles monoparentales, décohabitation intergénérationnelle, etc.) et induit un nombre de ménages et un besoin en logement en augmentation pour une population constante.

En comparant la composition des ménages à différentes échelles on note qu'à la fin des années 1960, la commune et l'intercommunalité dépassent 3.5 personnes par foyer ; ces valeurs plutôt élevées sont caractéristiques des milieux ruraux au sein desquels la cohabitation familiale, notamment intergénérationnelle, était répandue.

En moyenne, tous les territoires ont perdu une personne par logement. Il est important de noter que le nombre de personnes par ménage suit la même courbe d'évolution, notamment depuis 1999 et ce, qu'importe l'échelle étudiée.

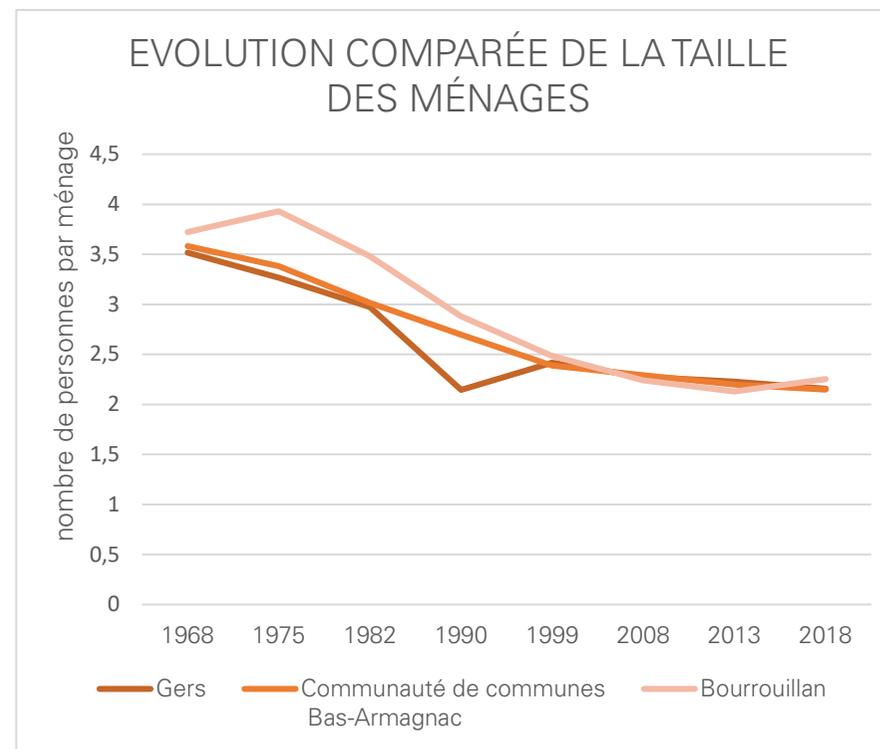


Figure 20 : Evolution de la taille des ménages, source INSEE RP 2018, réalisation Paysages

5. La population active

L'évolution de la population qu'a connue la commune dans les années 2000 s'est traduite par une diminution des 15-64 ans, tranches d'âges susceptibles de travailler (représentant 92 habitants en 2018 contre 101 en 1999).

Une analyse affinée de la composition des catégories fait émerger plusieurs constats :

- ✓ La part des actifs ayant un emploi progresse de 20 %,
- ✓ Le nombre et la représentation des inactifs baissent largement (-64%),
- ✓ Le nombre de retraités chute de moitié, en lien notamment avec le recul de l'âge de départ à la retraite,
- ✓ Le nombre d'étudiants se réduit également de moitié malgré l'augmentation de la tranche d'âge des 15-29 ans sur la période.

Ainsi, malgré la régression du nombre d'individus composant les classes d'âge concernées, l'évolution des 15-64 ans a largement profité aux actifs et particulièrement à ceux ayant un emploi.

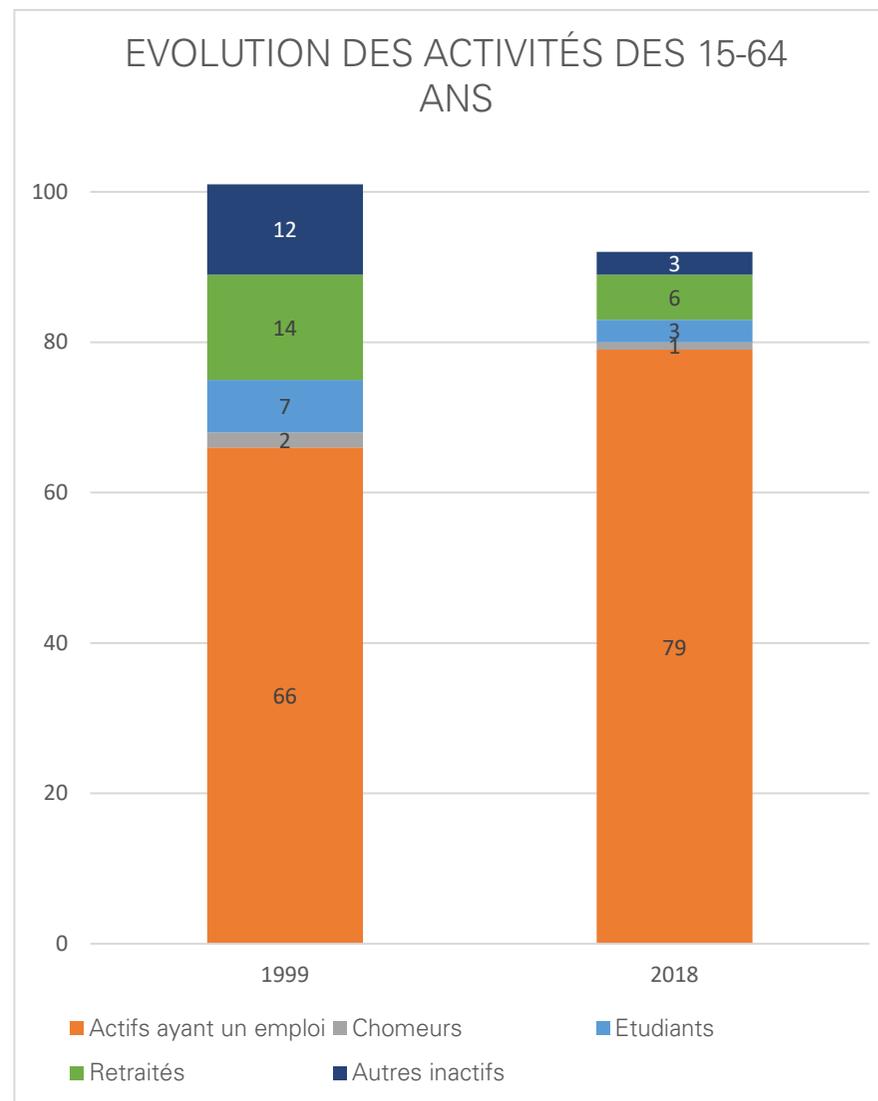
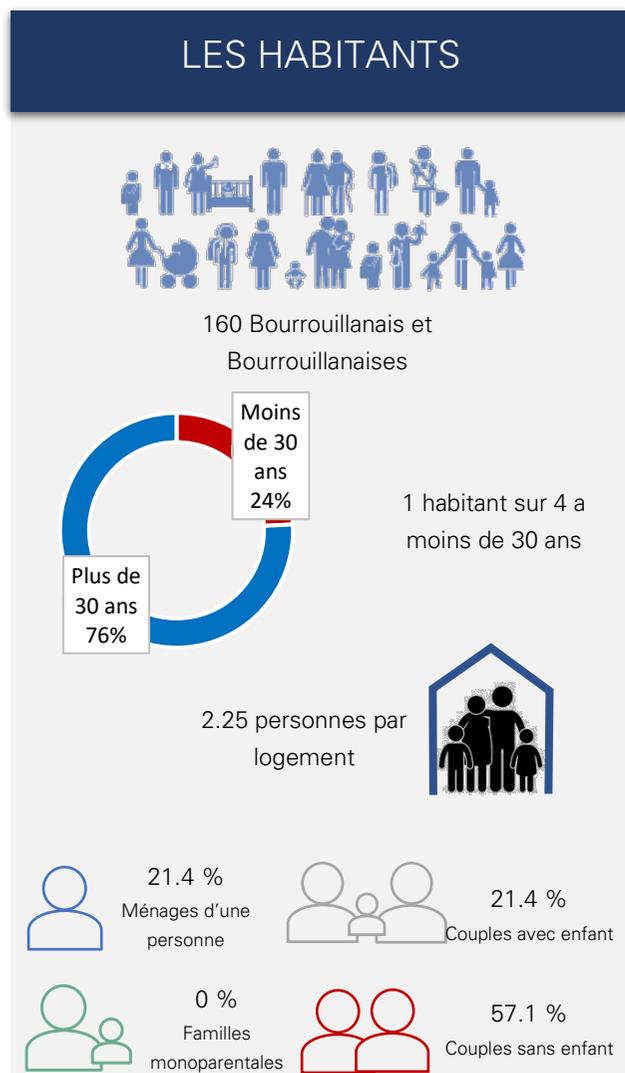


Figure 21 : Activité des 15-64 ans à Bourrouillan, source RP INSEE 1999 et 2018, réalisation Paysages

6. Ce que l'on retient



Atouts

- Stabilisation de la démographie et regain récent de la population
- Progression des actifs ayant un emploi

Contraintes

- Exode rural massif
- Vieillesse marquée des populations installées
- Attractivité contrainte par le manque de disponibilités foncières pour l'accueil de nouvelles populations

Enjeux

- Renouvellement de la démographie communale par l'accueil de nouveaux habitants, notamment de jeunes ménages
- Adaptation de l'offre aux besoins de la population en place et celle à accueillir

II. Les déplacements et mobilités

1. L'impératif de mobilité des actifs

Bourrouillan dispose de 43 emplois sur son territoire, offre non négligeable mais demeurant limitée au regard des 81 actifs ayant un emploi, identifiés sur la commune. Ainsi, 61,7% des actifs ayant un emploi et qui résident sur la commune doivent en sortir pour exercer leur profession. Les actifs se déplacent principalement au sein de la commune de résidence mais également dans une autre commune du département de résidence et dans un autre département de la région de résidence. En effet, Bourrouillan se positionne d'une part au croisement de plusieurs pôles de proximité pourvoyeurs d'emploi au sein même du département ; Eauze, Nogaro, Marciac ou encore Vic-Fezensac. D'autre part, la commune est également située à proximité directe du bassin d'emploi de Mont-de-Marsan, situé à moins d'une heure de la commune et faisant partie de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Lieu de travail des actifs	2008	2013	2018
Dans la commune de résidence	24	24	31
Dans une autre commune que la commune de résidence	35	44	50

Figure 22 : Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant dans la zone. Source INSEE. Réalisation Paysages

Concernant les modes de transport utilisés pour rejoindre le lieu de travail, sans surprise le véhicule individuel domine : 8 actifs sur 10 de 15 ans ou plus ayant un emploi utilisent leur voiture. On notera que 10 actifs travaillant sur la commune n'ont pas besoin de se déplacer. Il peut ici s'agir des

agriculteurs ou des professions indépendantes qui exercent sur leur lieu de résidence.

Ni la marche à pied, le vélo, les deux roues ou les transports en commun ne sont utilisés pour aller travailler ; cela accentue d'autant plus le constat que la voiture est le mode de transport privilégié par tous les actifs quand ils doivent se rendre sur leur lieu de travail. Cette utilisation massive de l'automobile se justifie par deux motifs :

- Le positionnement des pôles d'emplois qui limite l'utilisation des modes de déplacements actifs (marche, vélo),
- La desserte de transports en commun est inexistante sur la commune.

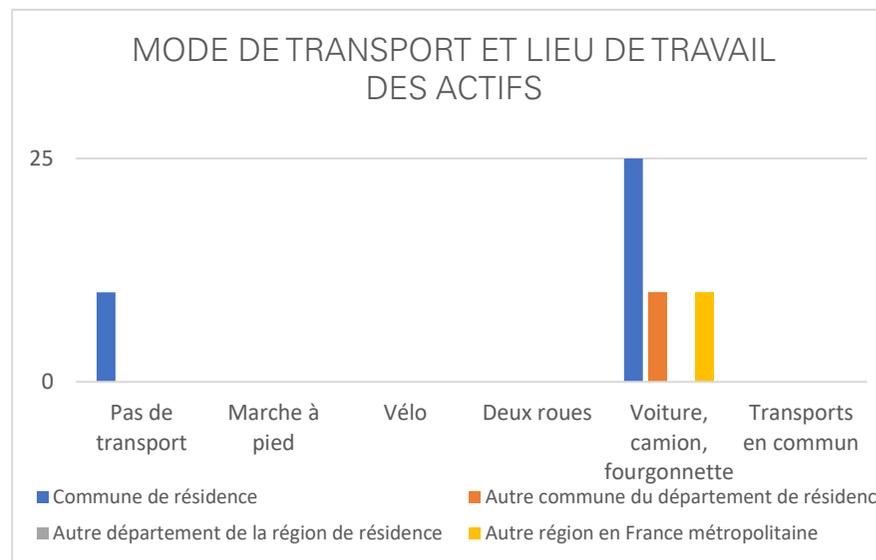


Figure 23 : Lieu de travail et mode de transport des actifs de Bourrouillan, source INSEE RP 2018, réalisation Paysages

2. Le réseau routier

Le territoire communal est traversé par deux routes départementales de moyenne importance :

- La D153 traverse la commune dans son bourg, au Sud-Ouest ; elle permet de rejoindre la D931 menant directement à Manciet, Eauze au Sud-Est ou encore Nogaro et Barcelone-du-Gers au Sud-Ouest. Elle permet également de rejoindre en moins de 10 min la N124 reliant Toulouse à Bayonne via Auch et Mont-de-Marsan,
- La D109 traverse la commune du Nord-Est au Sud-Est ; elle permet tout comme la D153 de rattraper la D931 au sud et la D32 menant à Cazaubon au Nord. La D109 permet également de rejoindre en moins de 10min la N524 qui relie Langon en Gironde et à la RN 124 à Espas dans le Gers.

La commune se situe donc à proximité immédiate de plusieurs axes structurants desservant le territoire gersois et les départements limitrophes.

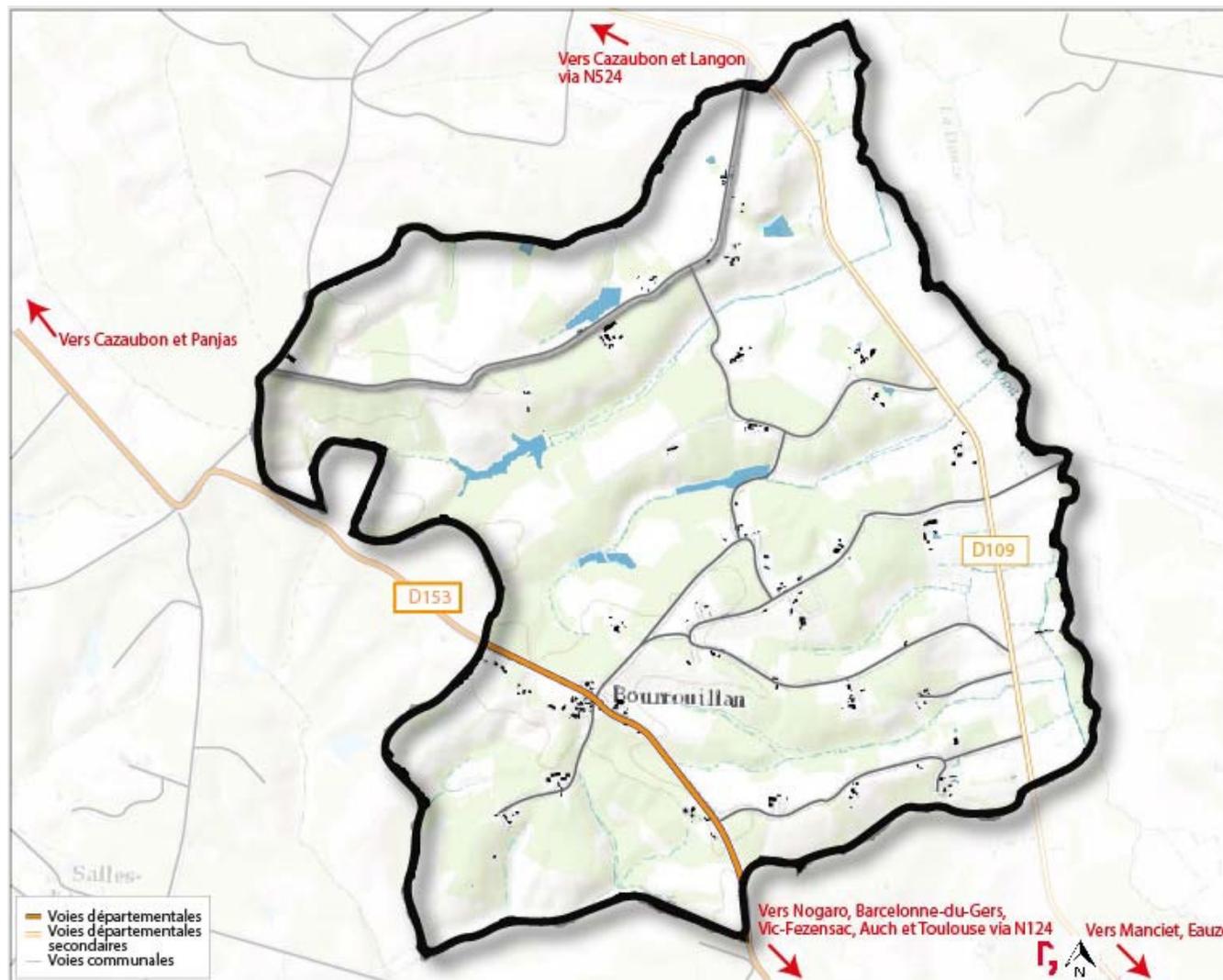


Figure 24 : Réseau routier de Bourrouillan, source : IGN, réalisation Paysages

Enfin, ces deux axes départementaux alimentent plusieurs voies communales desservant ainsi le territoire de manière rectiligne et permettant notamment d'accéder aux habitations isolées. Bien que étroites, elles irriguent le territoire pour rejoindre l'une ou l'autre des départementales et ainsi rejoindre des routes plus importantes.

La présence de ces axes de communication a conditionné le développement et l'implantation de l'habitat sur la commune. Si dans le temps les habitants n'avaient pas le besoin de parcourir quotidiennement de grandes distances pour rejoindre les pôles locaux ou départementaux ; aujourd'hui, l'accessibilité est centrale dans nos modes de vie et de consommation.

Pour ce qui est de la fréquentation du réseau départemental, des relevés ont été effectués par le Conseil Départemental du Gers en 2019 au droit de la commune.

Deux comptages sont proches de la commune ; le premier situé sur la D931 qui indique une fréquentation de 4 365 véhicules par jour dont 17.1% de poids lourds. Le second situé sur la D33 et qui rejoint la D153 non loin de la frontière communale ; 1 344 véhicules fréquentent cette route quotidiennement dont 5.24% de poids lourds.

Ces relevés font apparaître que Bourrouillan 2 éléments :

- Le territoire n'est traversé que par des axes d'intérêt cantonal connectés à des axes d'intérêt régional ou national,
- Le territoire est épargné des nuisances liées à un trafic routier important (pollution sonore et atmosphérique).

Le territoire jouit donc d'une accessibilité facilitée aux axes structurants sans pour autant en subir les inconvénients.

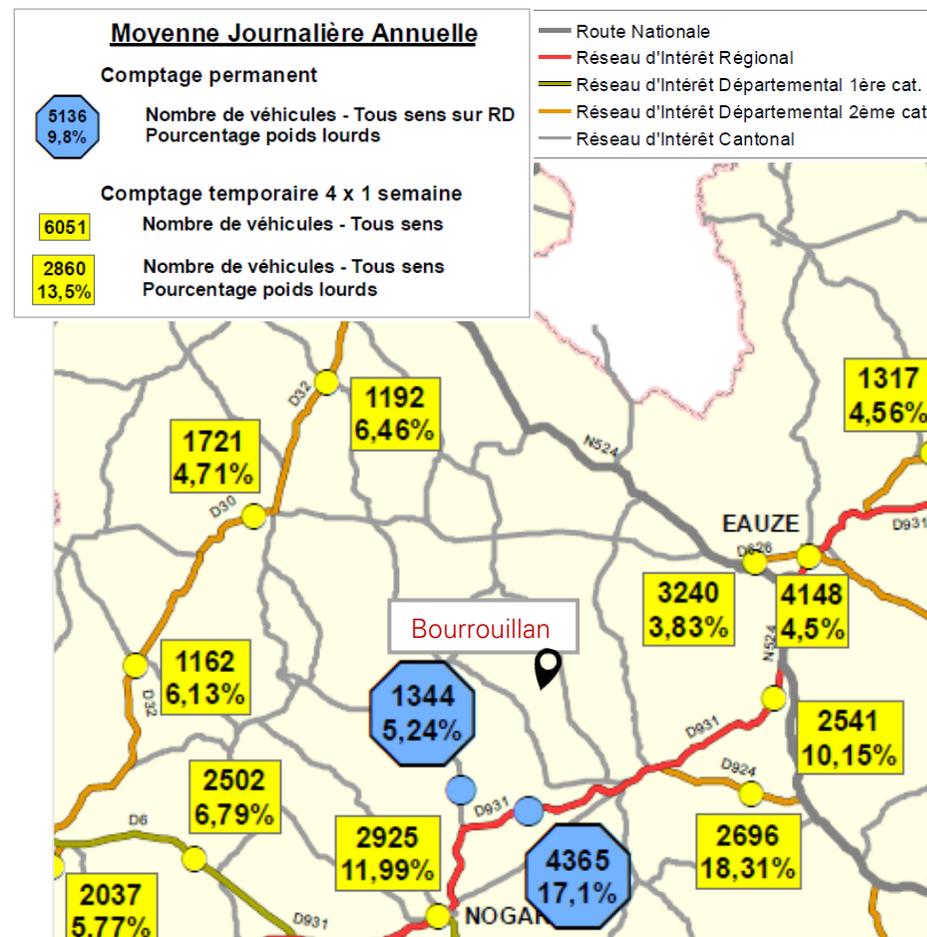


Figure 25 : Cartographie des comptages routiers sur les voies départementales en 2019, source : Direction Déplacements Infrastructures du Département du Gers

3. Les transports en commun

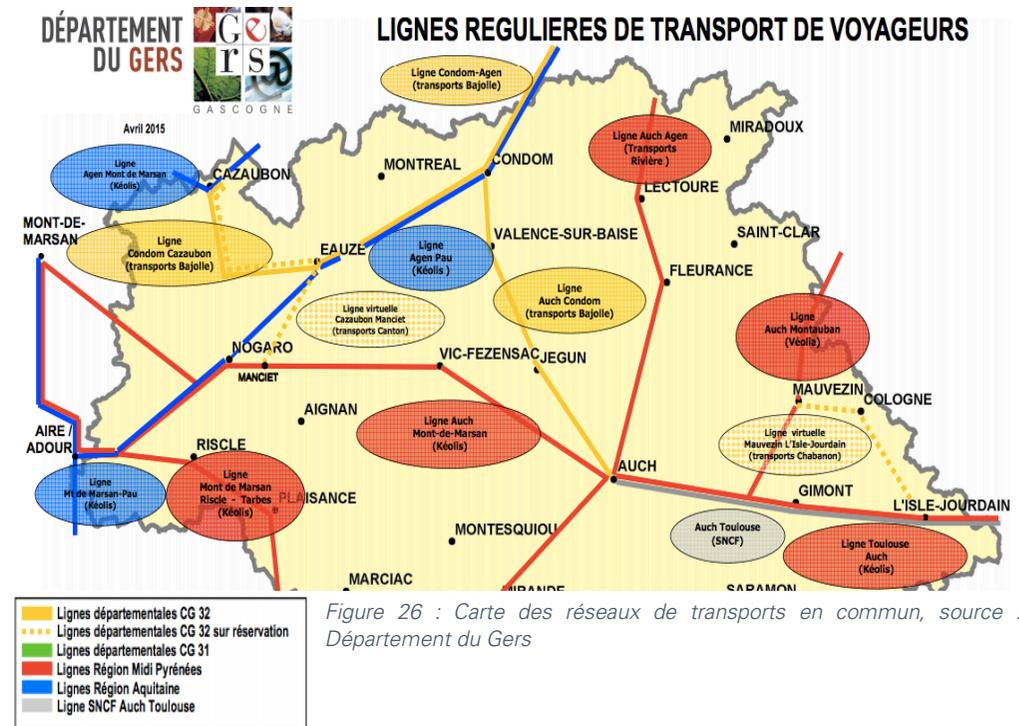
Bourrouillan n'est pas directement desservie par le réseau de transports en commun, mis à part pour le transport scolaire. Il est donc nécessaire de se rendre dans une commune située à proximité pour profiter de ce service, notamment à Nogaro, Manciet ou Eauze.

En effet, depuis Nogaro, les habitants peuvent emprunter plusieurs lignes régionales menant notamment à Agen, Pau et Auch et Aire-sur-l'Adour. Il est également possible de rejoindre ces mêmes destinations depuis Manciet et de rejoindre Agen et Pau depuis Eauze.

L'usage des transports en commun impose la multimodalité et reste peu concurrentiel vis-à-vis de l'usage de la voiture en termes de temps de parcours. Toutefois, sur ces lignes régulières à faibles fréquences, un prix unitaire de 2€ est fixé pour inciter à les utiliser.

Pour compléter son offre de transport en commun, le département du Gers encourage la pratique du covoiturage. Ainsi, plusieurs aires de covoiturage ont été installées le long des principaux axes de communication. Les aires de covoiturage les plus proches ont été identifiées au parking Parc Beaulieu à Eauze et au parking Centre de tri postal à Nogaro.

Concernant le réseau de transports scolaires, la commune de Bourrouillan est desservie pour permettre aux élèves des écoles primaires et secondaires (collèges, lycées) de rejoindre leurs établissements scolaires.



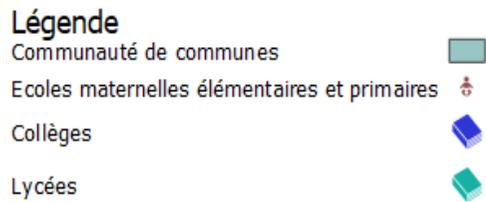
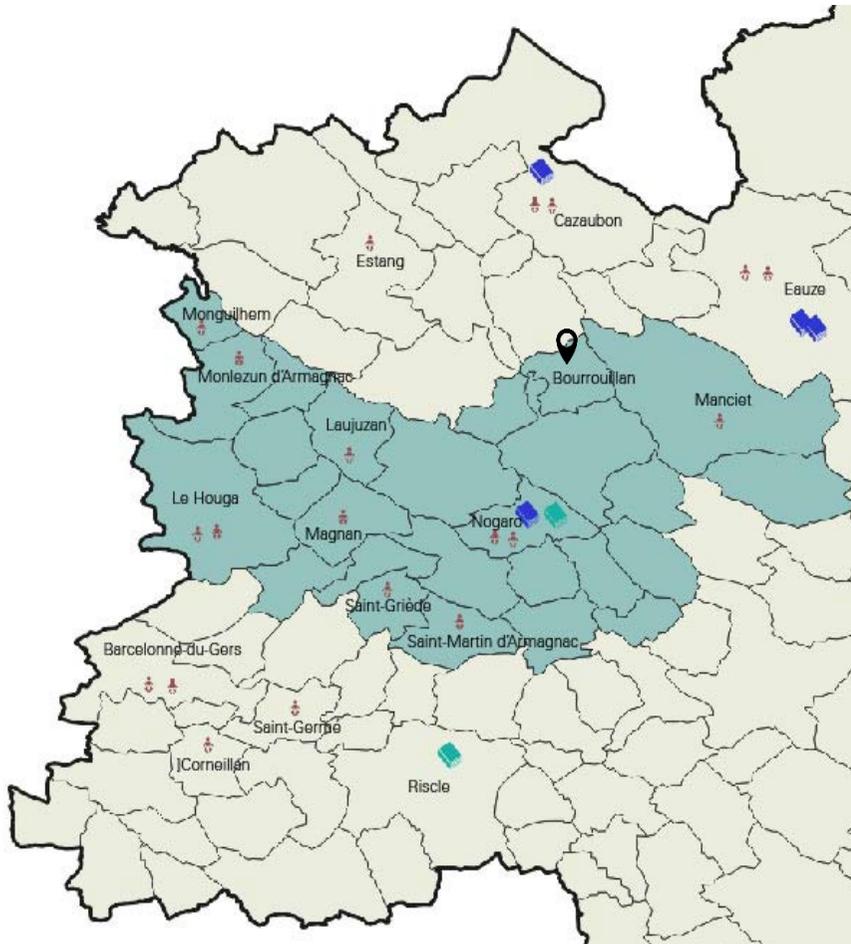


Figure 27 : Localisation des principales écoles, collèges et lycées autour de Bourrouillan, source : Académie de Toulouse, réalisation Paysages

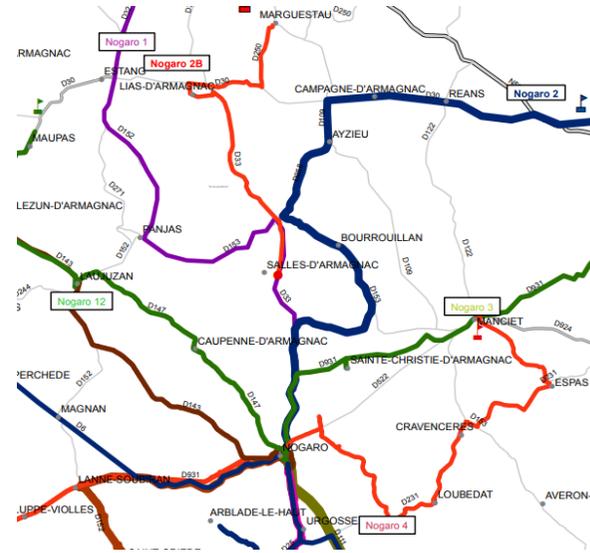


Figure 29 : Circuits pour les élèves demi-pensionnaire du secondaire, source : Région Occitanie

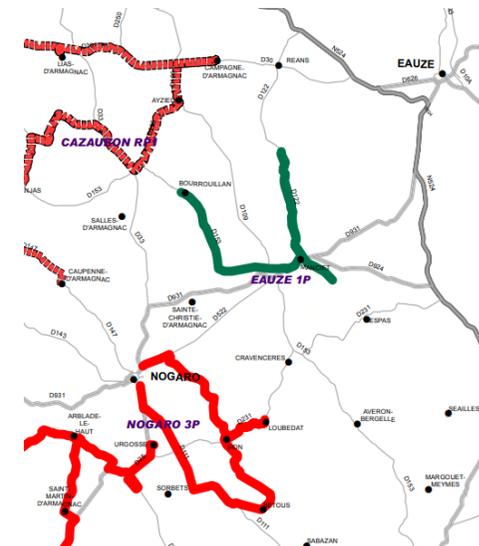


Figure 28 : Circuits de transports scolaires des écoles primaires, source : Région Occitanie

4. Les modes actifs

Bourrouillan ne dispose pas sur son territoire de sentier de randonnée balisé, le plus proche se situe à Manciet ; une boucle de 16,2km faisable en 4h dévoilant des points de vue sur la campagne gersoise et sur les Pyrénées. Passant par Manciet, à quelques kilomètres de la commune, le sentier GR 65 du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, au départ de Condom et arrivant à Aire-sur-l'Adour en 4 jours, comptabilisant 80,50km de chemins.

Ce type de sentier invite à la découverte du territoire environnant et est un élément clé dans le développement touristique local.

Les modes actifs sont plutôt dédiés aux usages du tourisme et des loisirs et peu adaptés aux déplacements du quotidien, notamment en raison des distances à parcourir et de la topographie du territoire.

Bourrouillan ne dispose pas d'aménagement piéton spécifique, cependant, des chemins à faible fréquentation et de natures agricoles peuvent être empruntés par des piétons.

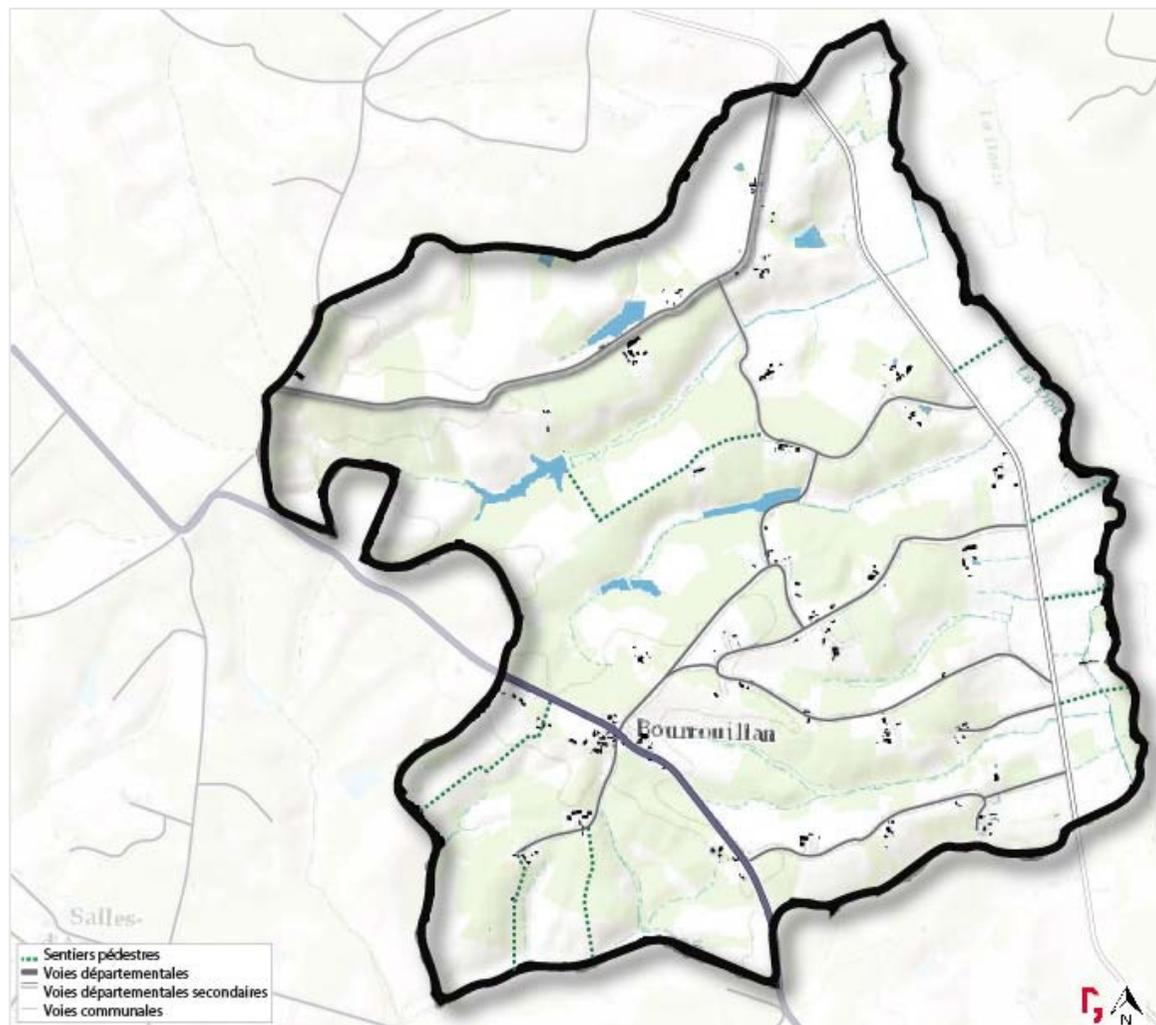


Figure 30 : Sentiers pédestres de Bourrouillan, réalisation Paysages

5. L'offre de stationnement

Depuis la création du parking début 2010 à côté de la mairie et de la salle des fêtes, la commune dispose de plus de 300 places, dont une dédiée au stationnement handicapé.

Bourrouillan ne disposant pas de commerces ou services, l'offre de stationnement en cœur de bourg est aujourd'hui satisfaisante et répond aussi bien aux résidents qu'aux usagers venant visiter le cœur du village ou participer à des animations locales. De plus, le parking est à proximité directe du square en face de l'église, sur lequel un projet de requalification et à l'étude.

Des places non matérialisées sont également disponibles dans la rue bordant l'église augmentant ainsi la capacité de stationnement du centre mais pouvant générer des difficultés de circulation.

La majorité des parcelles privées disposent également d'espace de stationnement, ce qui permet de réduire le besoin en stationnement sur la voie.

L'offre de stationnement semble déjà être adaptée à l'accueil de nouveaux habitants dans le centre ou au développement du tourisme.

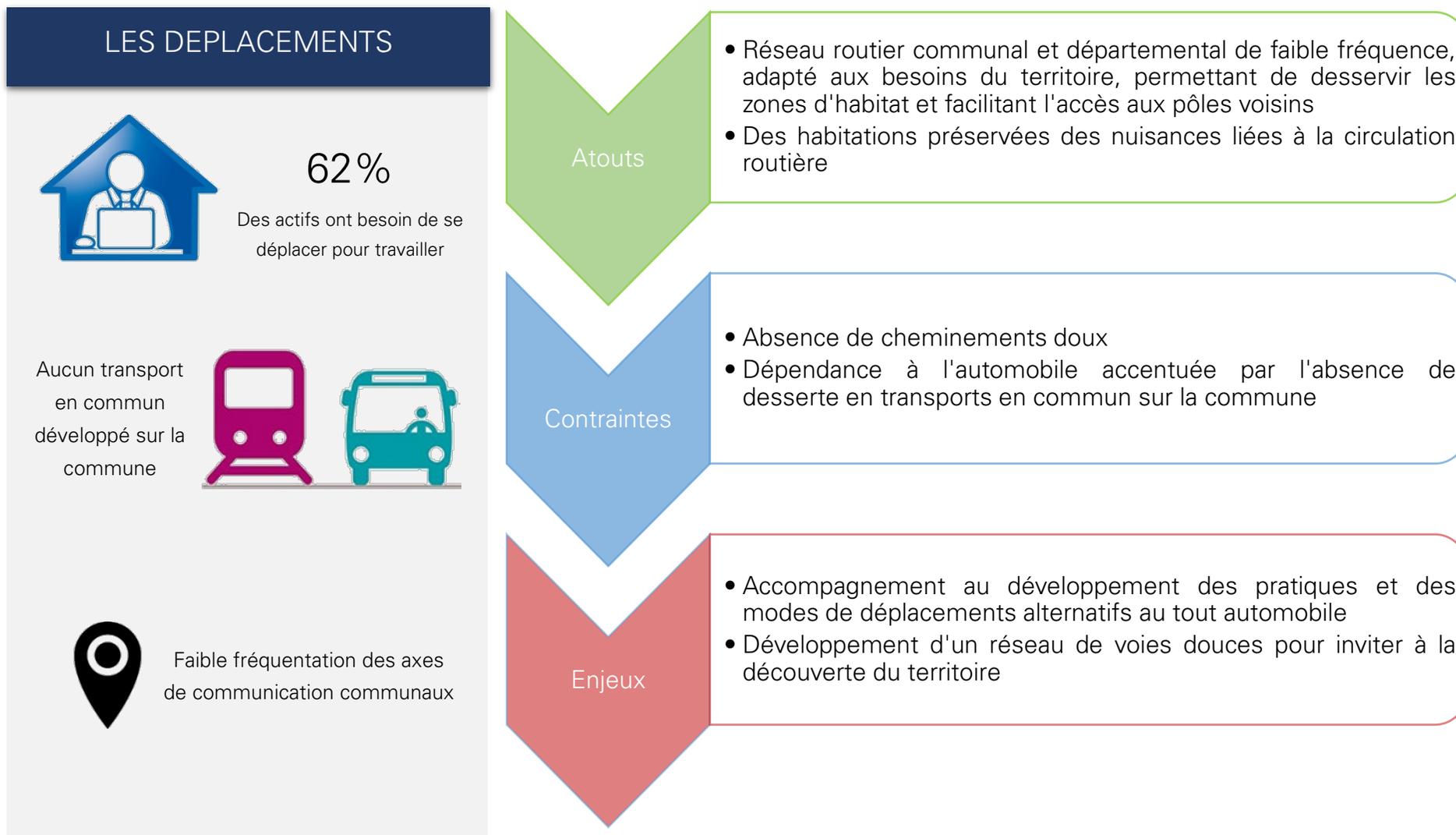


Figure 31 : Localisation des places de stationnement, source Géoportail, réalisation Paysages



Figure 32 : Parking de la Mairie, photographie Paysages décembre 2020

6. Ce que l'on retient



III. La structure économique

1. Un territoire pourvoyeur d'emplois

La commune de Bourrouillan est intégrée au bassin d'emploi d'Auch. Néanmoins, la position de Bourrouillan au cœur de plusieurs autres pôles d'emplois et les déplacements pendulaires extra-départementaux et extrarégionaux nous indiquent que des interactions avec d'autres bassins d'emplois existent

A Bourrouillan en 2018, on comptait 43 emplois pour 81 actifs, cette donnée est relativement élevée pour une commune rurale non pôle. Elle est à mettre en parallèle avec la forte présence de l'agriculture sur la commune ; secteur pourvoyeur d'emploi.

Entre 2008 et 2018, le nombre d'emplois dans la zone a augmenté pour passer de 35 à 43 témoignant d'un dynamisme économique local.

L'indicateur de concentration d'emploi (égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone), progresse également entre 2008 et 2018 du fait de l'augmentation commune du nombre d'emplois et du nombre d'actifs actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Bien que le territoire dépende économiquement des pôles locaux et régionaux, on constate néanmoins une forme d'autonomie économique sur le territoire.

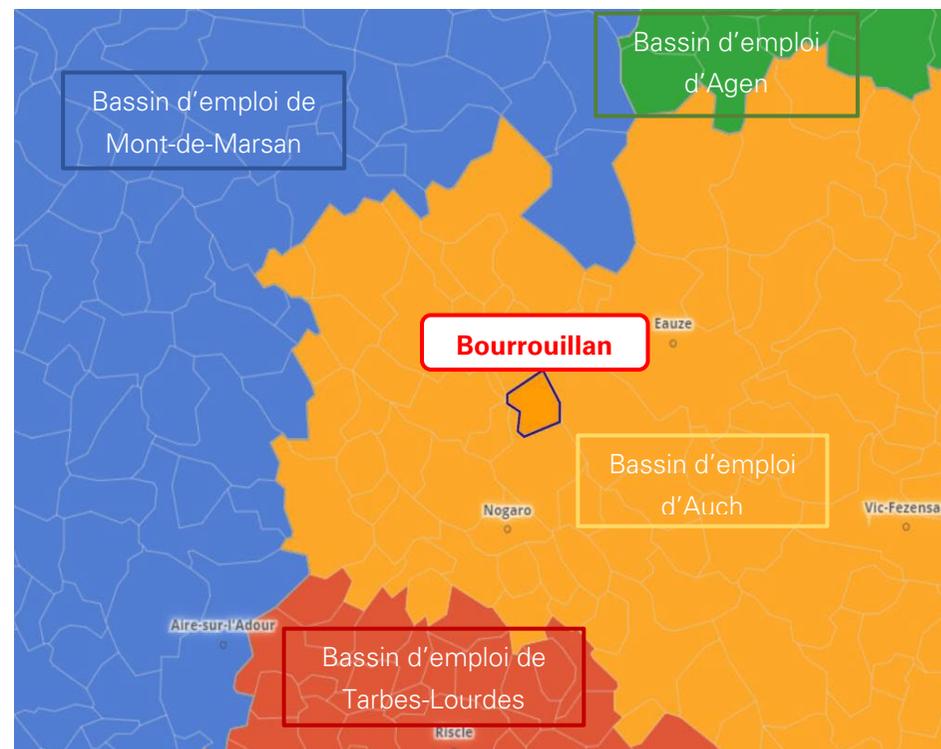


Figure 33 : Zone d'emploi en 2010, source données locales INSEE

	2008	2013	2018
Nombre d'emplois dans la zone	35	37	43
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	59	68	81
Indicateur de concentration d'emploi	46,3	50,7	57,3

Figure 34 : Evolution du nombre d'emplois et d'actifs à Bourrouillan, source INSEE, Réalisation Paysages

2. Les entreprises du territoire

Au 31 décembre 2019, la commune comptait 8 entreprises avec une plus forte représentation des activités immobilières.

Les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports et de l'hébergement et de la restauration et de l'activité financière et spécialisées comptent chacun un établissement sur le territoire.

Sur l'année 2019, 3 entreprises ont été créées :

- 1 entreprise du secteur du commerce, transport, hébergement et restauration,
- 1 entreprise du secteur de l'information et de la communication,
- 1 entreprise dans l'activité immobilière.

En 2020, aucune nouvelle entreprise n'est recensée.

La majorité des secteurs d'activités sont représentés sur la commune ; la création de nouvelles entreprises témoigne également du dynamisme économique local, ces chiffres étant relativement élevés pour une commune rurale non pôle.

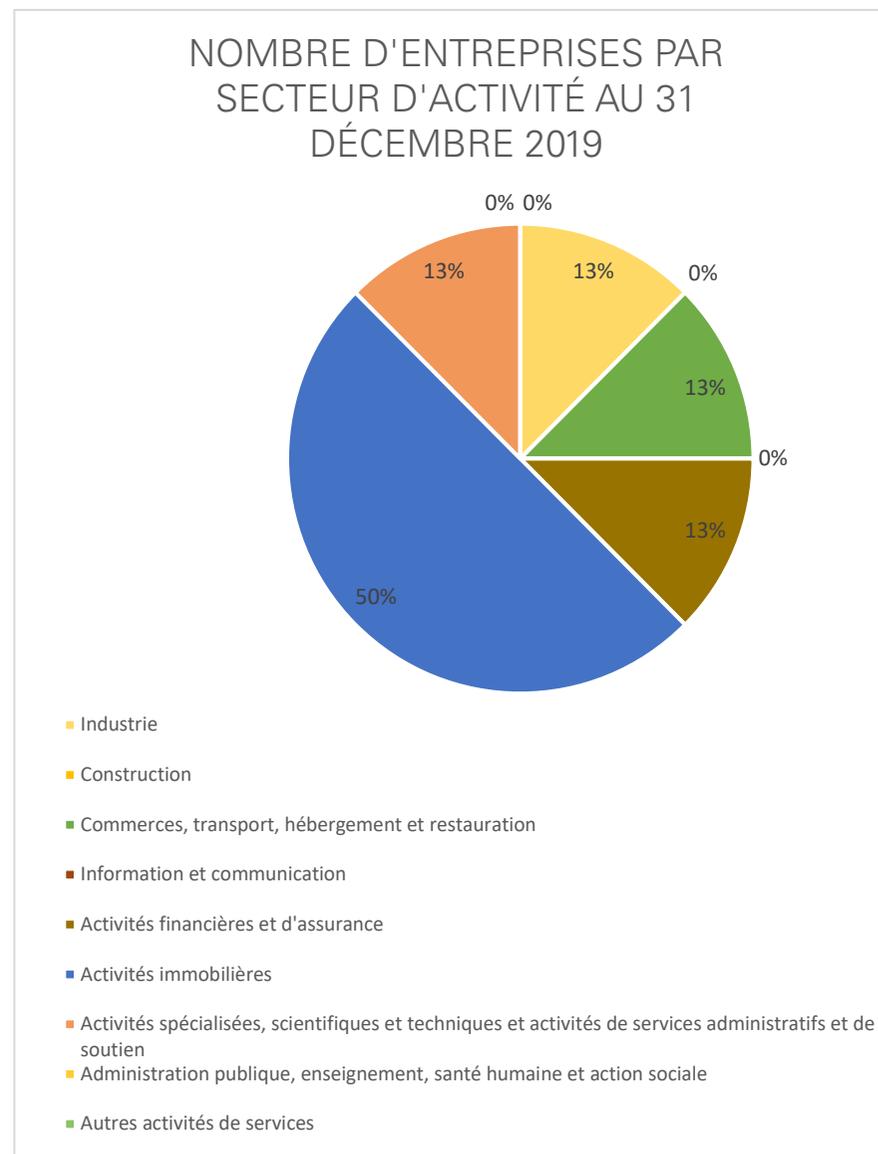


Figure 35 : Répartition des entreprises par secteur d'activité, source INSEE/REE (Sirène), réalisation Paysages

Si l'on prend en compte le nombre d'établissements actifs présents sur la commune au 31 décembre 2015, c'est le secteur de l'agriculture qui est le plus important puisqu'il représente 1 établissement actif sur 2. Le second secteur le mieux représenté est celui du commerce, des transports et des services divers avec 32% des établissements.

Les secteurs de la construction et de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale sont quant à eux beaucoup moins présents sur la commune ; avec un établissement respectif.

Le secteur de l'agriculture est également le plus pourvoyeur d'emplois salariés sur la commune ; 30 postes contre seulement 7 pour le secteur du commerce et 4 pour le secteur de l'administration. En revanche, les secteurs de l'industrie et de la construction ne débouchent sur aucun poste salarié sur la commune.

Il convient de noter que la grande majorité des établissements sont de très petites tailles, 61,2% n'emploient aucun salarié ; le reste se répartit comme suit :

- 11 établissements emploient entre 1 et 9 salariés,
- 1 établissement emploi entre 10 et 19 salariés.

	Etablissement actifs / secteur d'activité au 31/12/2015	%	Postes salariés / secteur d'activité au 31/12/2015	%
Ensemble	31	100	41	100
Agriculture, sylviculture et pêche	16	51,6	30	73,2
Industrie	3	9,7	0	0
Construction	1	3,2	0	0
Commerces, transports et service divers	10	32,3	7	7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	3,2	4	4

Figure 36 : Répartition des établissements et des postes salariés par secteur d'activité, source INSEE, CLAP, réalisation Paysages



Figure 37 : Exploitation agricole à Bourrouillan, photographie novembre 2020 Paysages

3. L'agriculture

a) Méthodologie

La démarche de diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du PLU de Bourrouillan a pour objectif, d'une part d'associer la profession agricole à l'élaboration du document en amont de la définition du projet de territoire, et d'autre part de disposer d'une connaissance affinée de l'activité agricole communale afin de faire émerger les enjeux à prendre en compte dans le cadre de la réflexion engagée dans l'élaboration du PLU.

La réalisation du diagnostic est basée sur différents recueils de données :

- La mobilisation de données cartographiques, bibliographiques, statistiques et visites de terrain (occupation des sols, résultats de recensements Agreste, localisation des exploitations, évolution de l'activité dans le temps, ...),
- Une enquête individuelle auprès des agriculteurs exploitant sur la commune en novembre 2020 permettant de connaître l'exploitation au titre de son activité économique, de déterminer son impact spatial en termes de cultures sur la commune, et d'interroger les exploitants sur leurs projets à court, moyen et long terme (développement, constructions de bâtiments, diversification de l'activité, départ en retraite, reprise, etc.).

Concernant l'enquête individuelle, 21 exploitants ont répondu sur les 26 agriculteurs questionnés, soit un taux de participation de 80.8%. La commune a fait le choix d'élargir la concertation en questionnant également les exploitants agricoles ayant leur siège sur une commune voisine et

cultivant des terres à Bourrouillan. Si on ne prend en compte que les exploitants ayant leur siège sur la commune et n'étant pas à la retraite (5 répondants), 12 agriculteurs sur 13 ont répondu soit 92%.

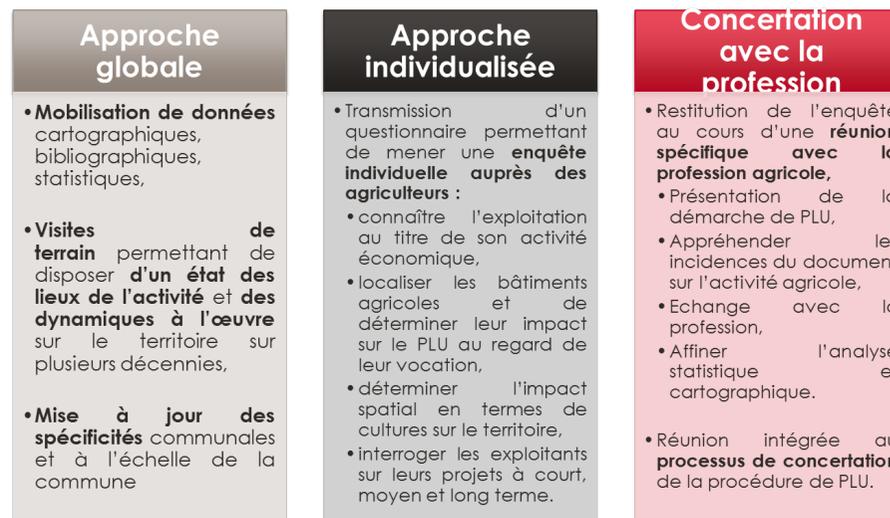


Figure 38 : Méthodologie du diagnostic agricole, réalisation Paysages

b) L'activité

Les exploitations

Selon la méthodologie du recensement Agreste, on comptait 26 exploitations ayant leur siège à Bourrouillan en 1988, elles n'étaient plus que 13 en 2020 selon le récent recensement Agreste.

L'enquête menée en novembre 2020 par le Bureau d'Etudes Paysages corrobore ces données ; 13 exploitations ayant leur siège à Bourrouillan en 2020 (en dehors des 5 agriculteurs retraités interviewés). La commune a donc perdu la moitié de ses exploitants en deux décennies.

Durant la même période, la SAU du territoire a progressé pour atteindre 1 445 ha en 2020.

On pose le même constat pour la SAU moyenne par exploitation qui suit la même évolution que la SAU communale : la diminution du nombre d'exploitants corrélée avec la progression de la SAU communale fait progresser la moyenne cultivée pour chaque exploitation.

Ainsi, malgré le recul du nombre d'exploitations, les terres restent cultivées : les exploitations s'agrandissent et se professionnalisent dans le temps.

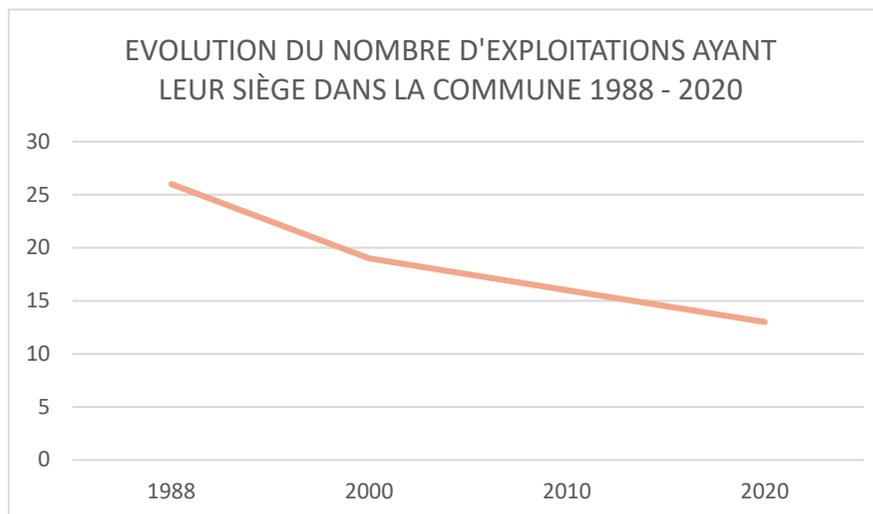


Figure 39 : Evolution du nombre de sièges d'exploitation à Bourrouillan, source Agreste, réalisation Paysages

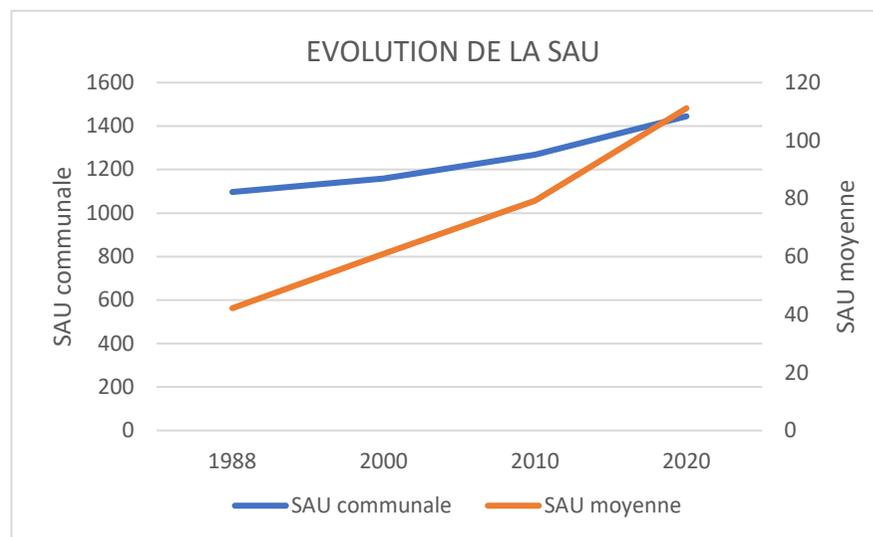


Figure 40 : Evolution de la SAU entre 1988 et 2020, source Agreste, réalisation Paysages

Les exploitants

La population agricole de Bourrouillan est en moyenne âgée de 48 ans en 2020 selon notre enquête, cette moyenne est conforme aux données nationales (49,3 ans selon la MSA en 2017).

La question du renouvellement de la profession se pose mais au regard des réponses à l'enquête individuelle, le territoire compte de jeunes agriculteurs qui participent au renouvellement de la profession.

De plus, 2/3 des exploitants âgés de plus de 50 ans ont déclaré avoir une succession assurée.

La taille des exploitations

L'enquête menée auprès des exploitants révèle une grande disparité dans la taille des exploitations.

Bien que la moyenne exploitée soit de 108 ha de SAU et la surface médiane de 90 ha, les surfaces exploitées par chaque exploitation varient de 2,5 ha à 310 ha, en comparaison la moyenne nationale par exploitation est de 63 ha en 2016.

Cette grande disparité s'explique par la présence, d'une part d'exploitations céréalières exploitants de vastes surfaces, d'autre part d'exploitations viticoles dont les surfaces exploitées sont plus concentrées.

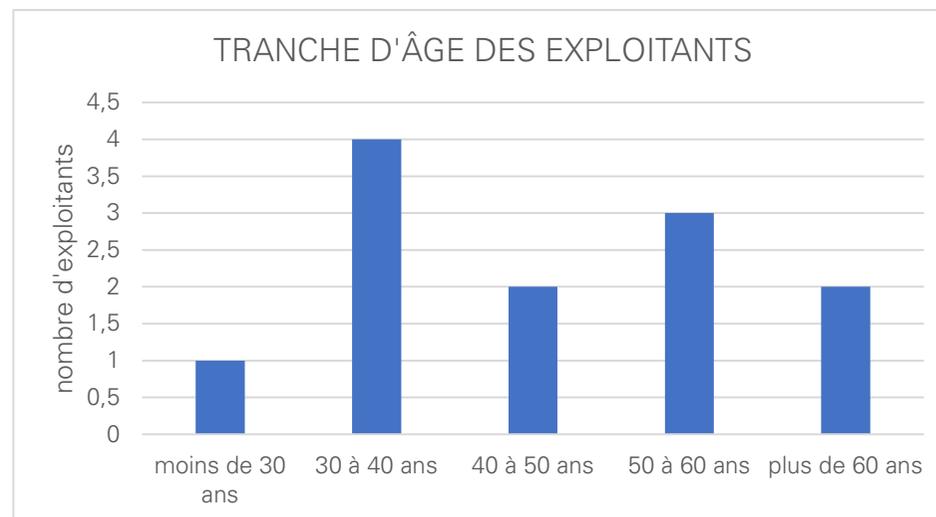


Figure 41 : Tranche d'âge des agriculteurs en 2020, source : Enquête agricole 2020, réalisation Paysages

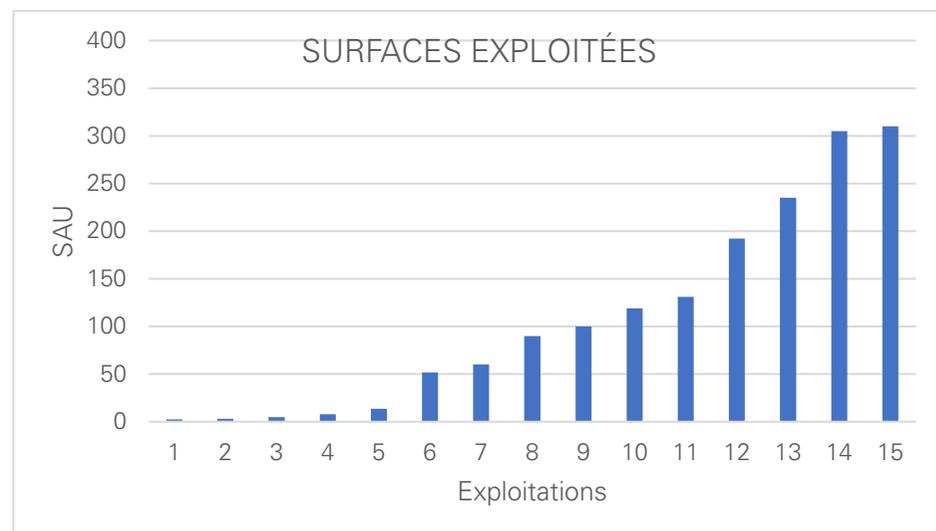


Figure 42 : SAU des agriculteurs exploitants des terres à Bourrouillan en 2020, source : Enquête agricole 2020, réalisation Paysages



Figure 43 : Localisation des sièges d'exploitation, source: Enquête agricole 2020, réalisation Paysages

c) Le bâti agricole

Le bâti agricole est essentiellement concentré autour des sièges d'exploitations.

La plupart des exploitations peuvent évoluer dans un périmètre proche dans la mesure où elles sont souvent éloignées des zones résidentielles ou constituent des hameaux agricoles.

Le développement urbain ne doit pas constituer un frein pour la pérennisation des activités agricoles.

Le PLU devra veiller à limiter la création de conflits d'usages ; la gestion et les interfaces entre habitat et agriculture devront faire l'objet d'une attention particulière.

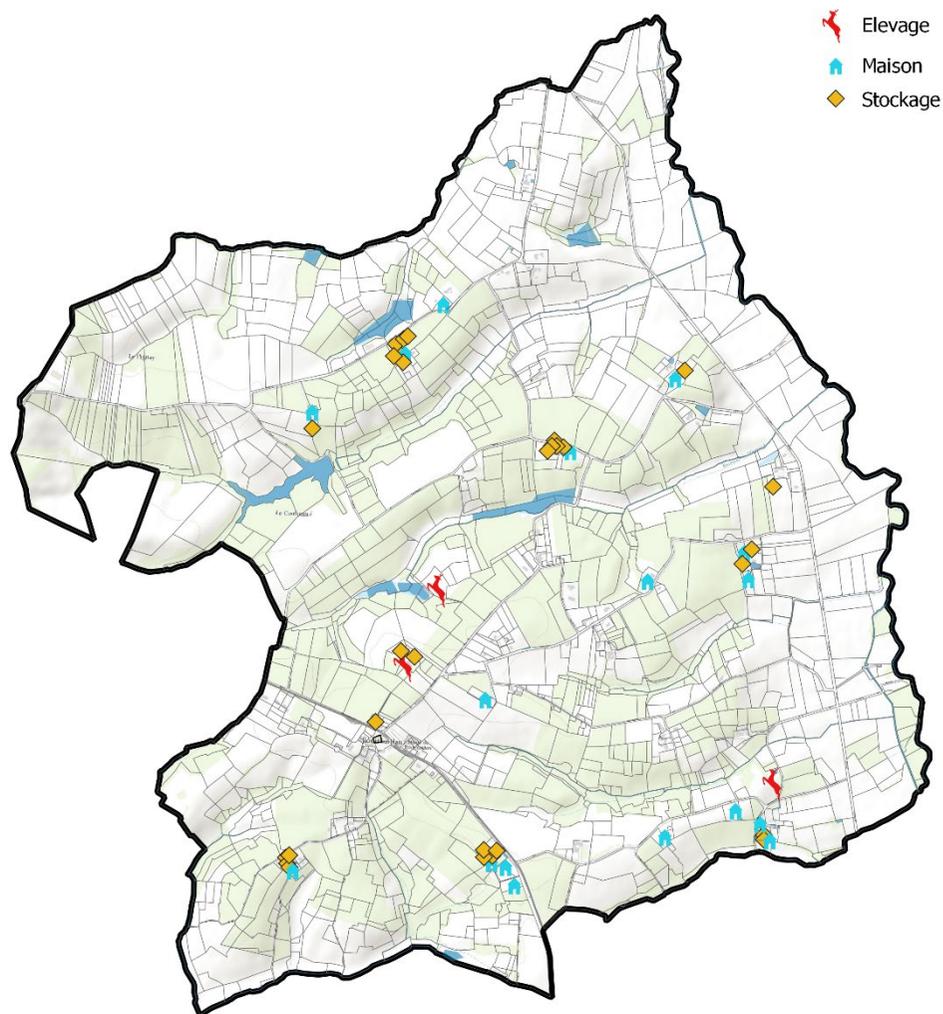


Figure 44 : Localisation du bâti agricole à Bourrouillan en 2020n source :Enquête agricole 2020 et mairie, réalisation Paysages

d) Le territoire agricole

Les données issues du recensement agricole Agreste en 2020 indiquent une SAU communale de 1 445 ha, en progression au fil des recensements. En réalité cette donnée correspond aux espaces cultivés par les exploitations implantées sur la commune, espaces localisés sur la commune ou à l'extérieur. En réalité, la superficie communale est de 870 ha, on peut donc présumer qu'une large part des espaces exploités par les agriculteurs de Bourrouillan sont situés sur d'autres communes.

En 2019, les terres cultivées déclarées au RPG (Registre parcellaire graphique identifiant les parcelles agricoles issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs au titre de la PAC), représentaient 641 ha soit 73.7 % du territoire.

Les grandes cultures céréalières et les vignes dominent le territoire et occupent la quasi-totalité des espaces cultivés.

Le reste des terres agricoles est principalement dédié au gel des terres.

Les exploitations sont également engagées dans différentes démarches de qualité : agriculture biologique, Haute Valeur Environnementale (HVE) et Indication Géographique Protégée (IGP) principalement.

CULTURE	SURFACE HA
MAIS GRAIN	287,1
TOURNESOL	11,4
AUTRES OLEAGINEUX	51,8
GELS	33,1
PRAIRIES PERMANENTES	3
VIGNES	248,4
DIVERS	2,9
BANDES ENHERBEES	3,5
TOTAL	641

Figure 45 : Répartition des surfaces cultivées à Bourrouillan, source RPG 2019, réalisation Paysages



Figure 46 : Espaces cultivés à Bourrouillan, entre champs et vignes; photographies Paysages

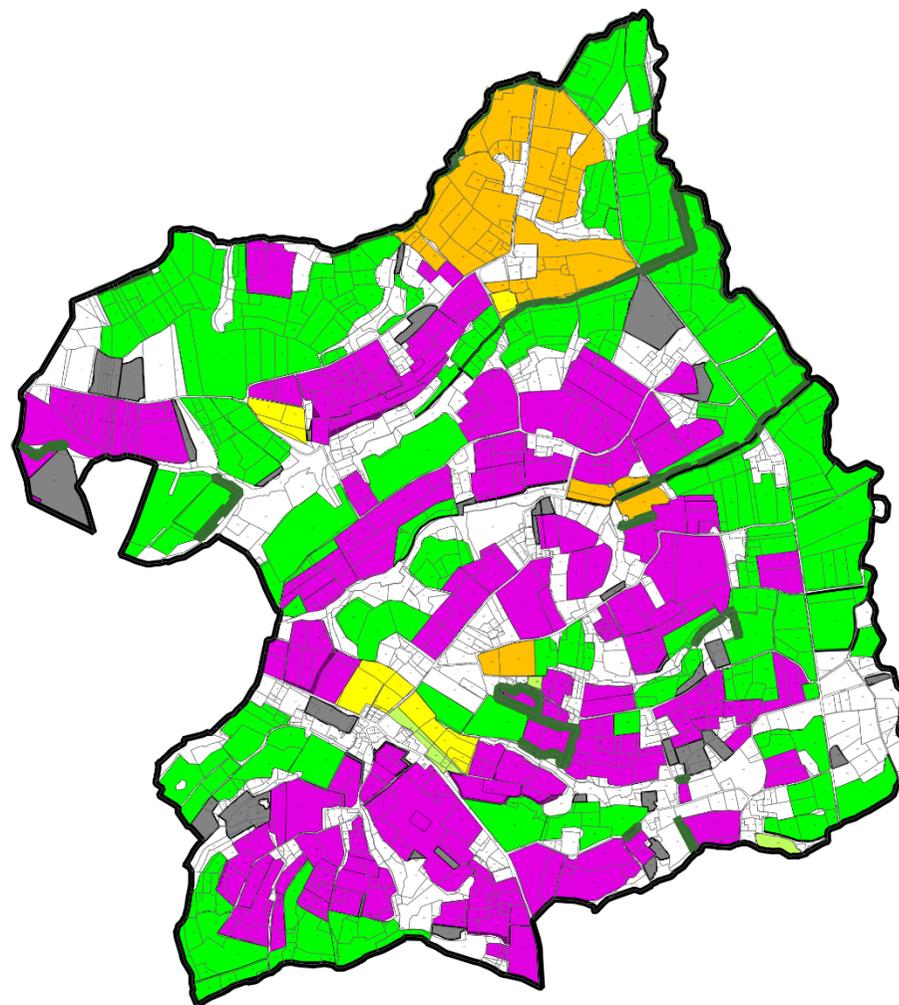


Figure 47 : Cartographie des espaces cultivés, source RPG 2019, réalisation Paysages

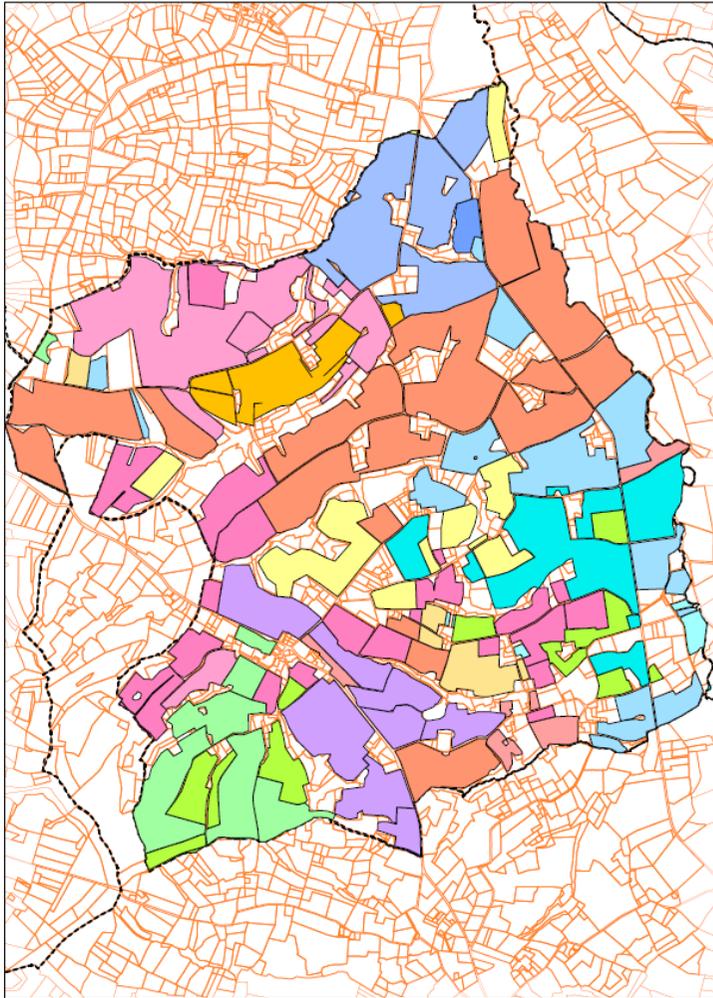


Figure 49 : Limites des exploitations agricoles en 2017 à Bourrouillan, source DDT 32

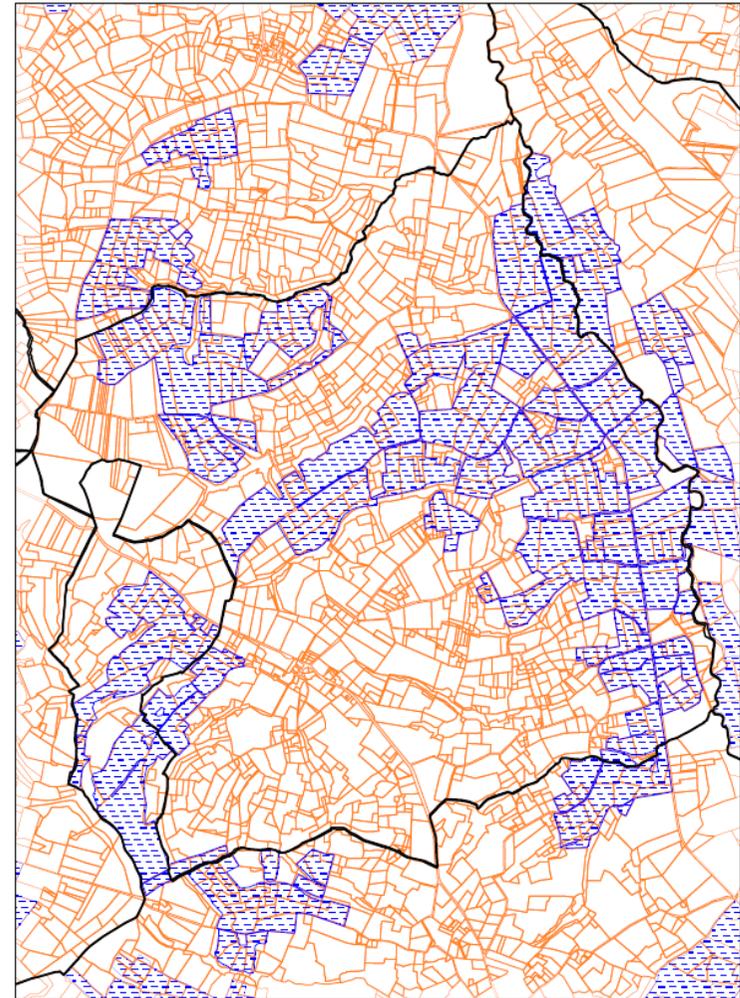


Figure 48 : Terres irrigables entre 2004 et 2009 à Bourrouillan source DDT 32

Le croisement des données issues du RPG, des limites des exploitations et des terres irriguées fait apparaître 2 constats :

- Les exploitations connaissent peu de morcellement des terres, les ilots cultivés sont regroupés et grande taille,
- Les espaces irrigués sont essentiellement valorisés pour de la culture de maïs.

De nombreux terrains sont irrigués sur la commune, notamment à proximité et en lien avec le réseau hydrographique et les nombreux lacs d'irrigation. Le développement urbain devra être dirigé vers les terres les moins valorisables pour l'agriculture, les terres irriguées devraient être préservées dans le projet de PLU.

La commune de Bourrouillan recense 2 élevages sur son territoire, selon l'enquête menée en 2020, un élevage est également 1 en cours d'installation. Ces élevages sont éloignés des zones d'habitat et ne génèrent pas de conflits d'usage.

Aucun élevage n'est recensé au titre des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Cependant, le développement urbain devra être privilégié sur les espaces distants afin de limiter les conflits d'usage potentiels entre agriculture et habitat.

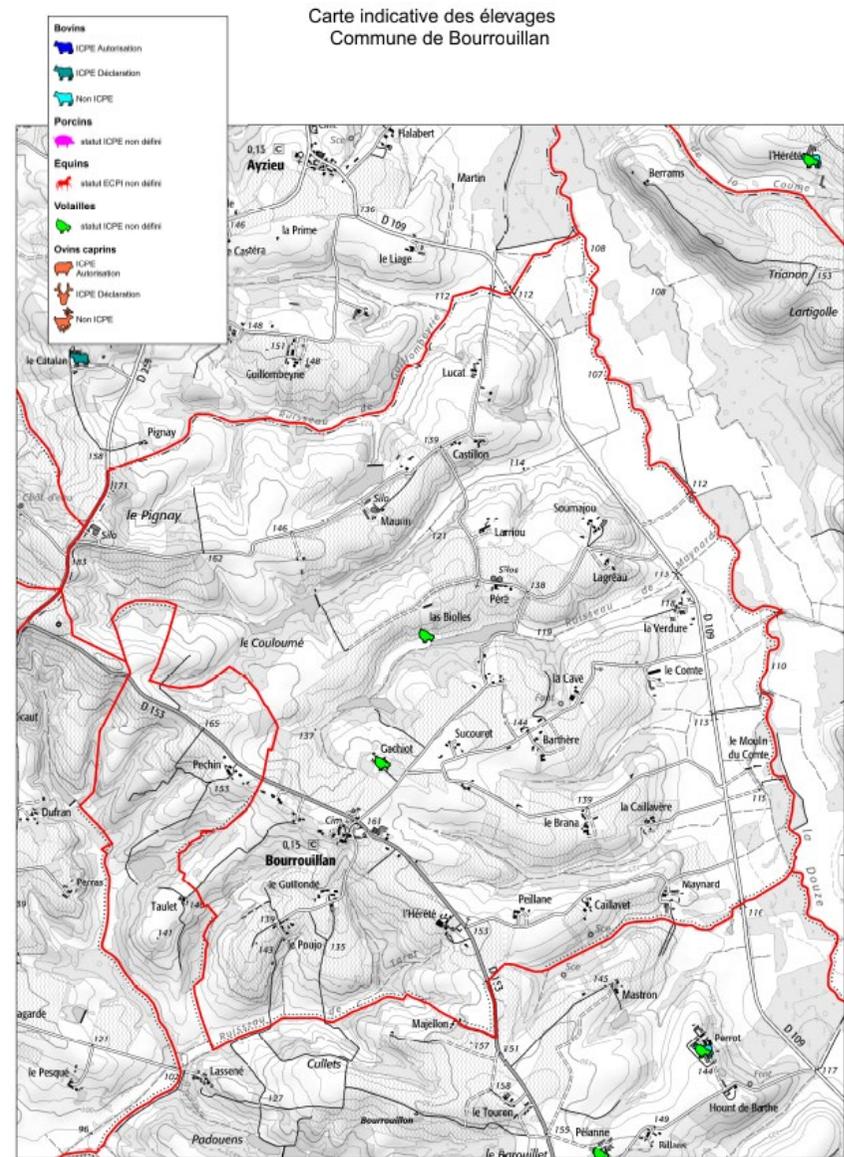


Figure 50 : Localisation des élevages sur la commune, source DDT 32

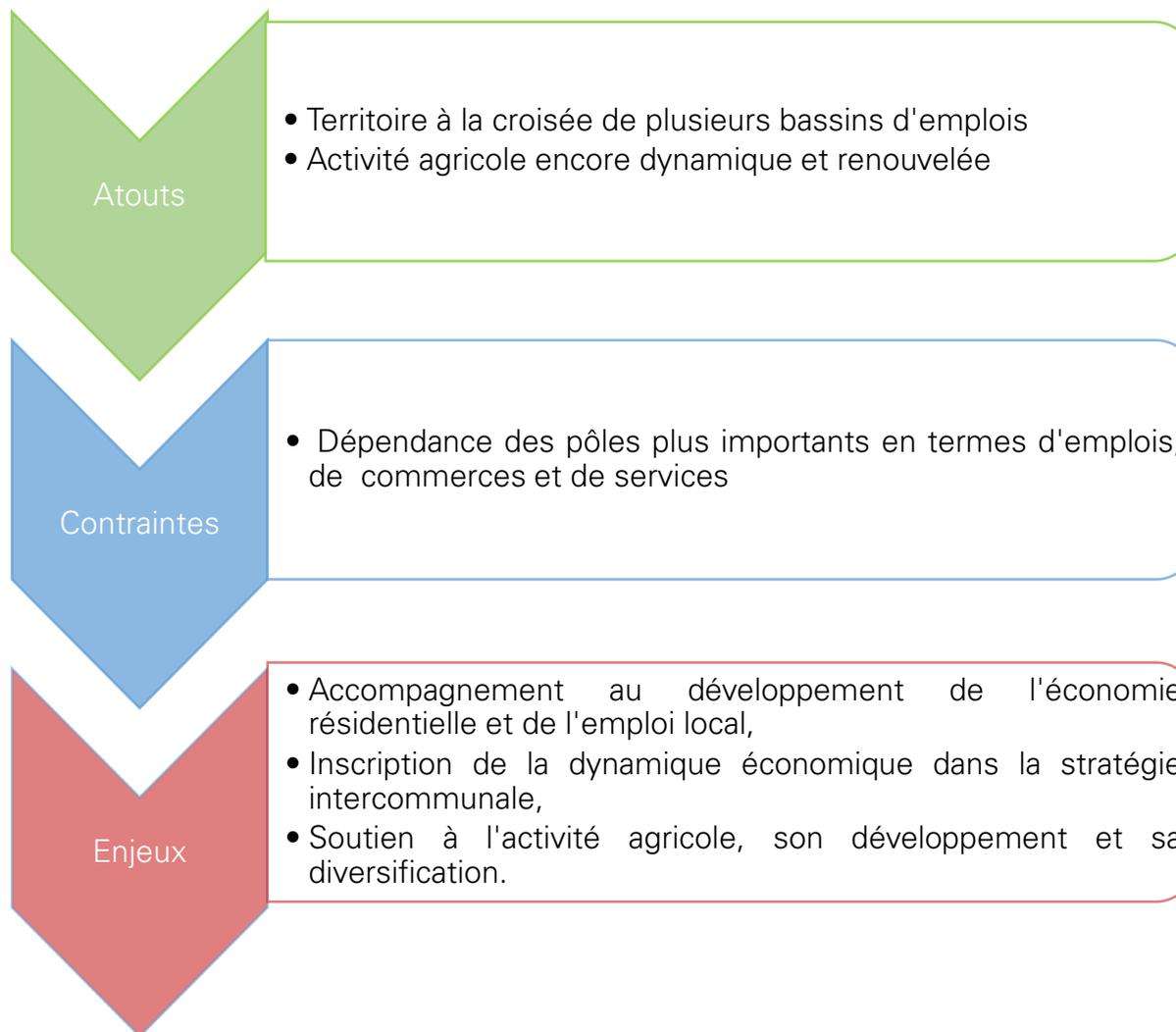
e) Les projets

Lors de l'enquête agricole, plusieurs projets ont été portés à la connaissance de la mairie :

- 1 projet d'élevage de volailles en cours d'instruction,
- 4 constructions de maisons d'habitation à proximité des bâtiments d'exploitation,
- 2 constructions de chais de vinification,
- 1 extension d'un bâtiment d'exploitation,
- 2 constructions d'un hangar de stockage pour le matériel agricole,
- 1 construction ou extension d'un hangar de stockage,
- 1 développement en vente directe,
- 1 changement de destination sur une partie de chai,
- 1 réhabilitation d'une maison d'habitation ou sa mise en vente.

Le PLU devra évaluer la faisabilité de ces projets et mettre en place les dispositions réglementaires correspondantes si les projets assurent la cohérence avec le cadre législatif et le projet communal.

4. Ce que l'on retient



IV. L'organisation et le fonctionnement urbain

1. Les fondements de la cité

Bourrouillan est un village rural, ancien castelnau (village fondé au Moyen-Age à proximité d'un château) qui faisait partie de la seigneurie du Comté d'Armagnac.

Depuis le début du XIV^{ème} siècle, l'existence des seigneurs de Bourrouillan est reconnue ; leurs fiefs s'étendaient alors dans les paroisses environnantes : Espas, Salles ou encore Sainte Christie.

L'Histoire raconte que le site du Catalan, point culminant des alentours donnant vue sur les Pyrénées au confluent de six paroisses, dont Bourrouillan, n'appartenait à personne après la Révolution. Le seigneur de Bourrouillan y déposa une pierre blanche et chaque seigneur devait se diriger vers cette pierre depuis ses terres et s'arrêter lorsque les cloches sonnaient, déterminant ainsi la limite de leur paroisse respective.

Le nom de la commune provient du « barrait » (lande clôturée par des murs de terre en gascon) car Bourrouillan fut de tout temps un territoire de landes.

Il est également important de noter que la commune d'Eauze, située non loin de la commune, était autrefois une cité antique nommée « Elusa », capitale de la province romaine de Novempopulanie et rayonnant sur le territoire de la Gascogne actuelle où de nombreux vestiges archéologiques ont été trouvés dont certains à Bourrouillan (selon Nogaro Tourisme).

La commune dispose également d'une église récente puisque reconstruite en 1869 ou encore d'un château situé à quelques pas, édifié lui en 1779.



Figure 51 : Carte de Cassini, 160^e feuille réalisée en 1769, derniers levés en 1778, source Cassini.ehess

2. Evolution urbaine

a) Le modèle traditionnel de développement urbain

Jusqu'au XIX^e siècle, l'urbanisation de Bourrouillan prenait trois formes.

D'une part, la tradition agricole de la commune se traduit par l'implantation de fermes au cœur des terres agricoles afin de placer l'agriculteur au centre de son outil de travail dans une époque durant laquelle les déplacements étaient fortement limités. On remarque que les fermes et métairies sont nombreuses et réparties sur tout le territoire.

Des concentrations de constructions se distinguent du bourg et structurent les hameaux. Il s'agit de la deuxième forme d'urbanisation présente sur le territoire communal. Ces hameaux avaient pour rôle de loger la main d'œuvre agricole à proximité des exploitations et d'organiser la vie locale à distance du bourg, ils sont nombreux sur le territoire, de tailles plus ou moins importantes. Ils sont principalement implantés en bordure des axes de communication qui maillent le territoire : les hameaux Maynard, Guillondé, le Brana, le Conte et Violes notamment, étaient jadis les plus importants.

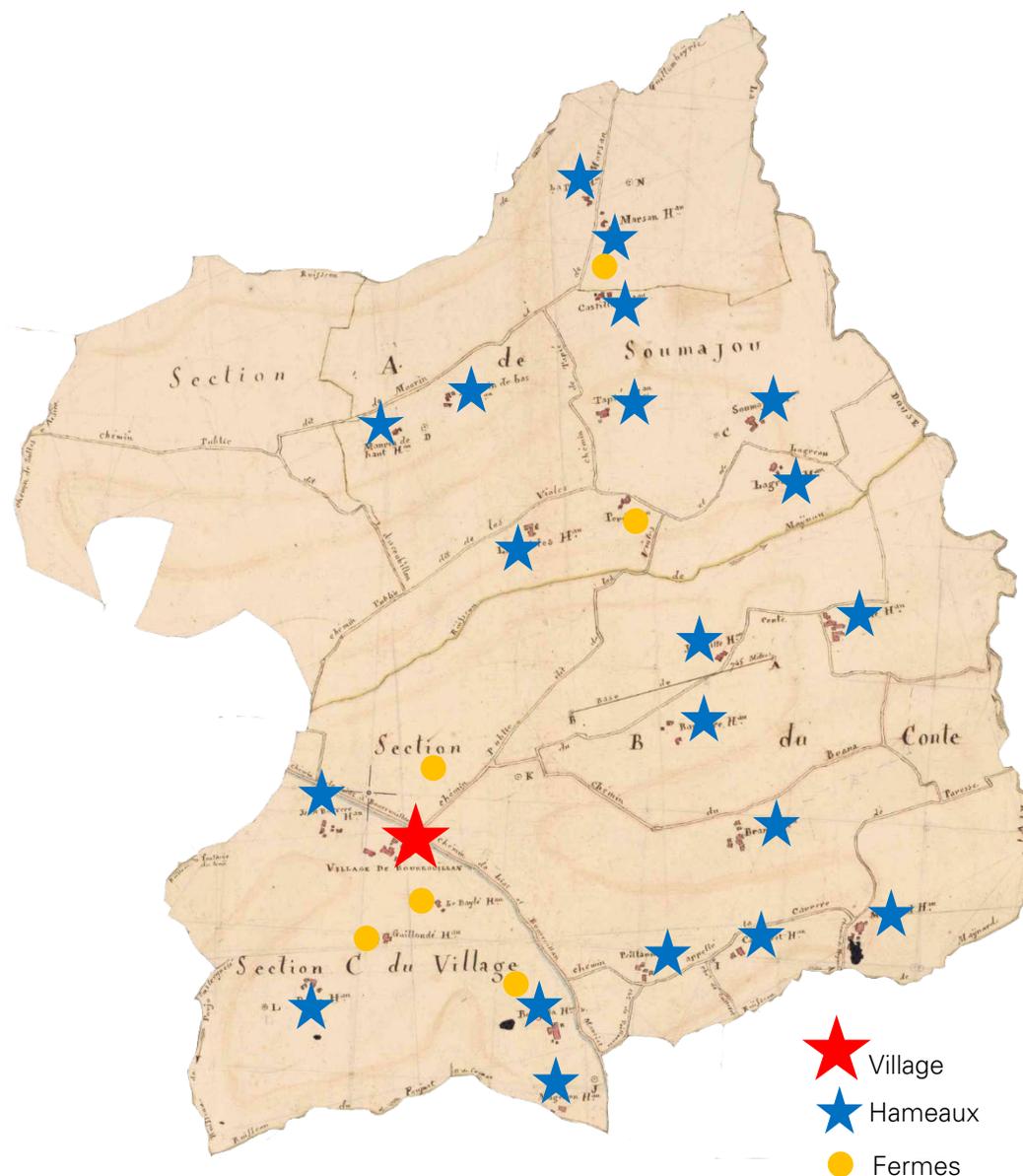




Figure 52 : Extraits du cadastre napoléonien de Bourrouillan en 1821, source Archives départementales 32

L'urbanisation du centre-bourg dit « Le village » complète les modèles précédents. Il se structure en bordure de la route principale, (aujourd'hui RD153) ; on y trouve les éléments initiaux, le château à l'Ouest et l'église au cœur, autour d laquelle se sont agglomérées quelques habitations de façon concentrique.

Au fil des années, le cœur historique a été peu urbanisé et est resté contenu dans son enveloppe.

Le centre-bourg de Bourrouillan reste particulièrement bien préservé avec la présence de son église récente mais également de deux belles demeures remarquablement conservées ; le château et l'ancien presbytère.



Figure 53 : L'église et le presbytère, photographies Paysages 12/2020

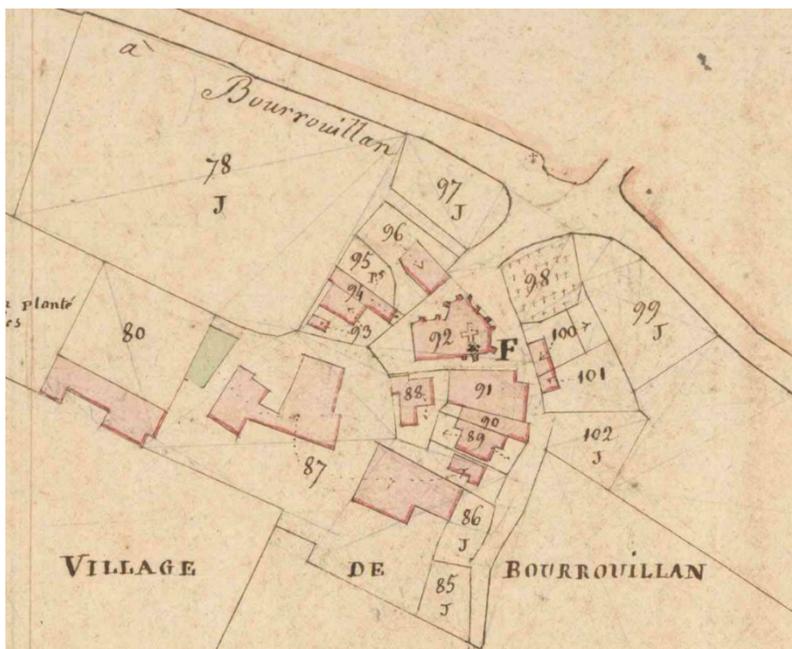


Figure 54 : Extrait du cadastre napoléonien de Bourrouillan en 1821, source Archives départementales 32

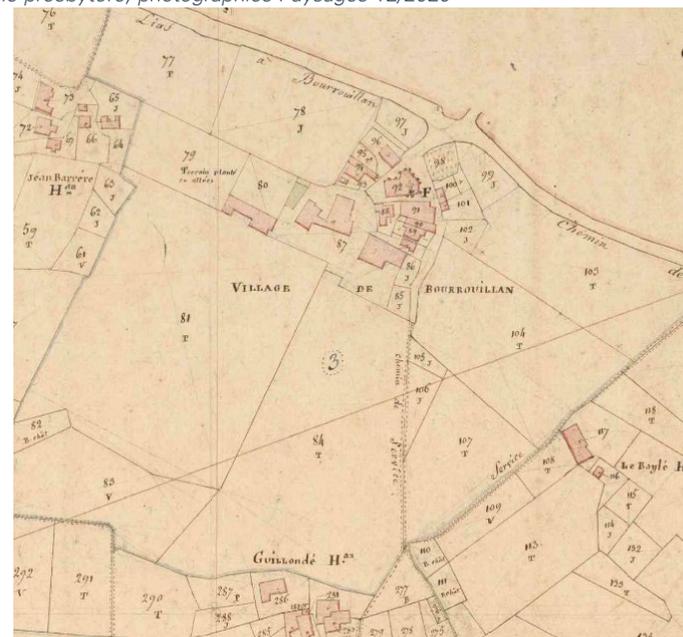


Figure 55 : Extrait du cadastre napoléonien de Bourrouillan en 1821, source Archives départementales 32

Bourrouillan, ses hameaux et fermes,

Photographies Paysages décembre 2020

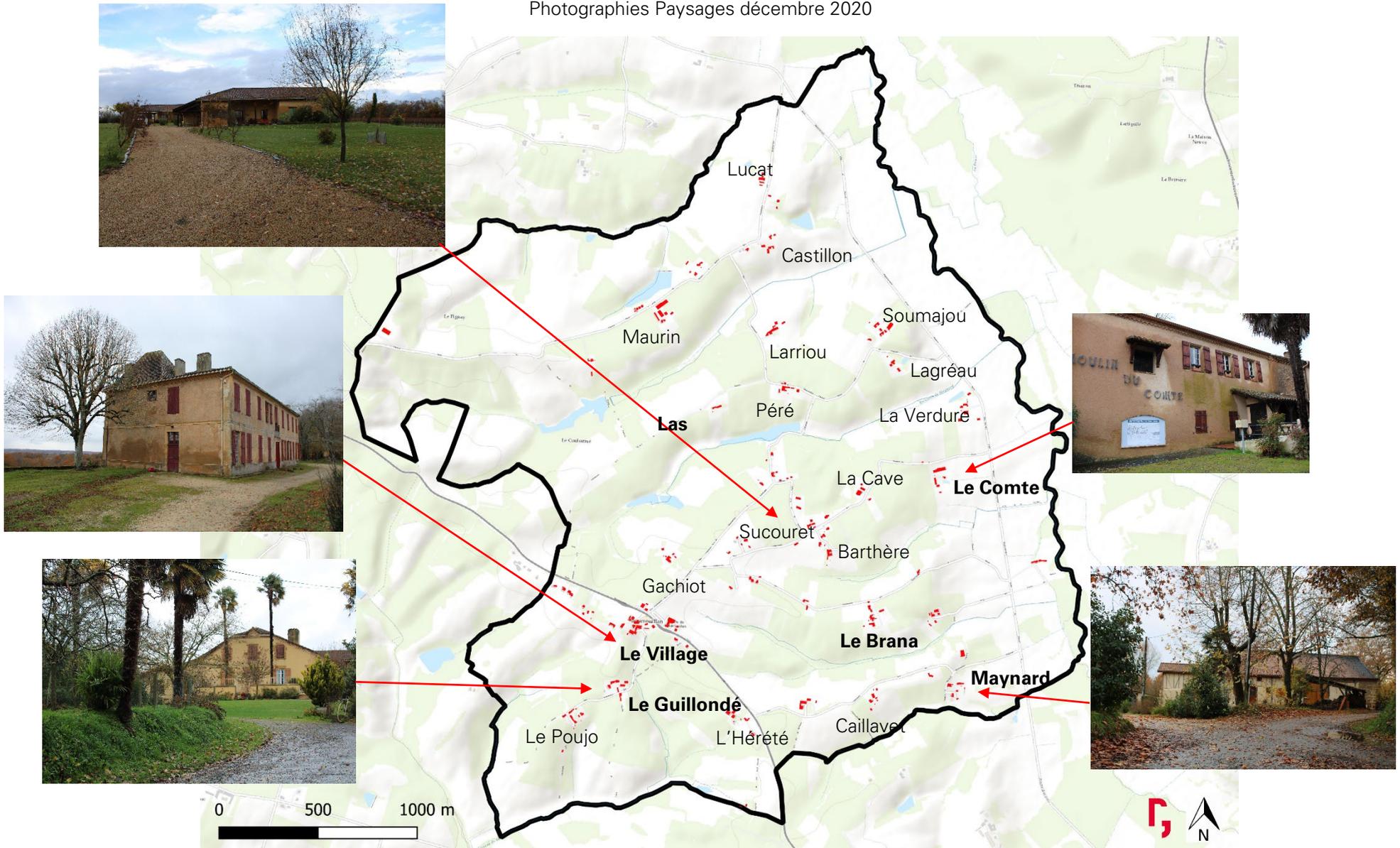


Figure 56 : Bourrouillan et ses hameaux et lieux-dits, source cadastre, réalisation Paysages

b) Les développements urbains récents

L'urbanisation de la commune s'est assez peu développée depuis la première moitié du XIX^{ème} siècle. On constate dans un premier temps que la majorité du bâti existant est représenté sur le cadastre napoléonien. Il faut toutefois noter que certains bâtiments représentés sur ce cadastre d'époque ont aujourd'hui disparu. En effet, des hameaux sont identifiés en 1821 pour leur concentration d'habitat alors qu'en 2020, ces mêmes secteurs ne recensent généralement plus qu'une habitation et quelques bâtiments, ne permettant plus de les catégoriser en hameaux.

Globalement, au fil des années, seuls quelques bâtiments se sont implantés, participant au développement de l'habitat rural avec l'aménagement de plusieurs fermes et de maisons individuelles hors du bourg, le plus souvent sous forme linéaire en bordure des axes routiers. Plusieurs bâtiments agricoles ont également été construits, notamment depuis la fin des années 2000, venant renforcer la vocation agricole du territoire.



Figure 58 : Ancien hameau du Comte aujourd'hui et en 1821, source Archives départementales 32

La dispersion de l'habitat est ancienne sur le territoire, les hameaux ou anciens lieux-dits ont été confortés dans le temps ; souvent implantés à distance du bourg.



Figure 57 : Ancien hameau de las Violes, aujourd'hui et en 1891, source Archives départementales 32

Développement urbain de Bourrouillan

-  Bâti antérieur à 1821
-  Bâti de 1821 à 1950
-  Bâti de 1950 à 1999
-  Bâti de 1999 à 2008
-  Bâti de 2008 à aujourd'hui

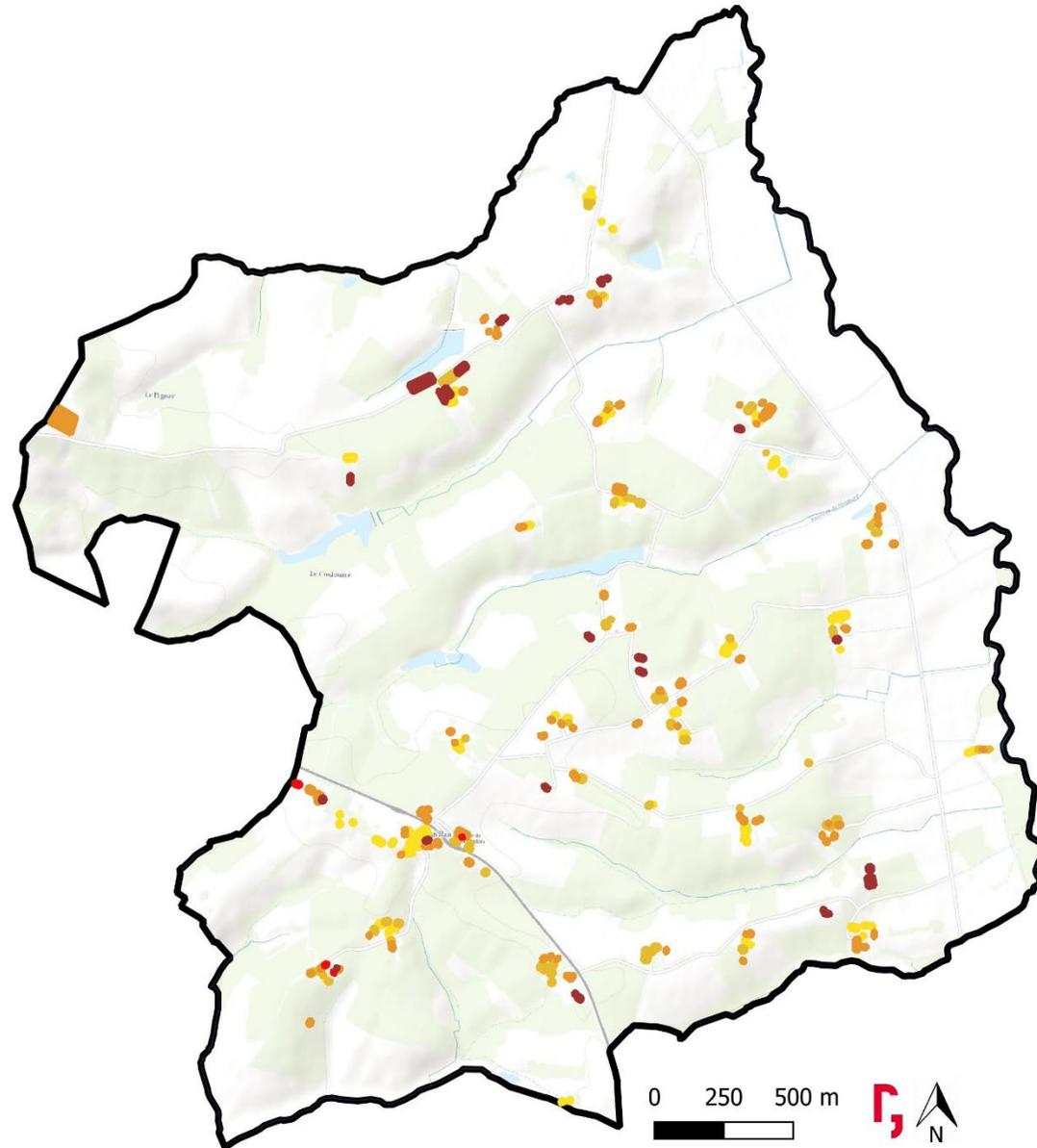


Figure 59 : Développement urbain de Bourrouillan depuis 1821, sources cadastre napoléonien, vues aériennes IGN et registre de permis de construire, réalisation Paysages

3. Quelques typologies de formes urbaines

a) Le centre-bourg

Le centre historique de Bourrouillan s'est construit à 160 mètres d'altitude aux abords de l'axe de communication principal traversant le village. Globalement, la structure urbaine du centre-bourg a peu évolué entre le milieu du XIXème siècle et aujourd'hui. Toutefois on observe la cohabitation de deux phases d'urbanisation dans le cœur du bourg :

- Le noyau ancien du village, composé de plusieurs demeures de cachet et implantées autour de l'Eglise, et bordées à l'Ouest par le château érigé en 1779,
- L'aménagement de logements et équipements au Nord de la RD au cours du XXème siècle.

Chacune de ces temporalités se remarque par leurs caractéristiques propres à chaque époque de construction.

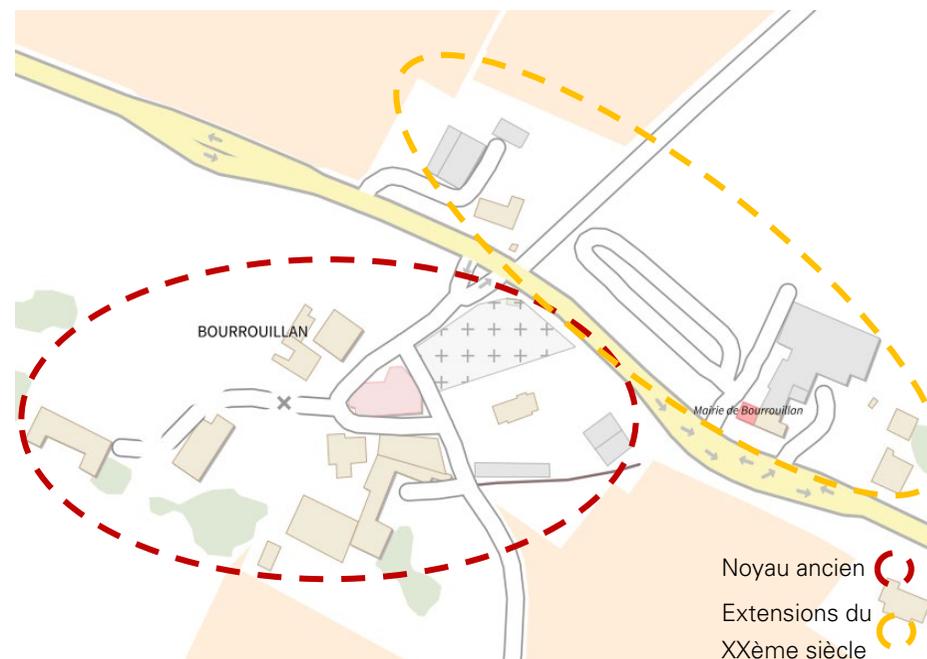


Figure 61 : Illustration du noyau ancien et de ses extensions, sources photographies Paysages et Google Street View

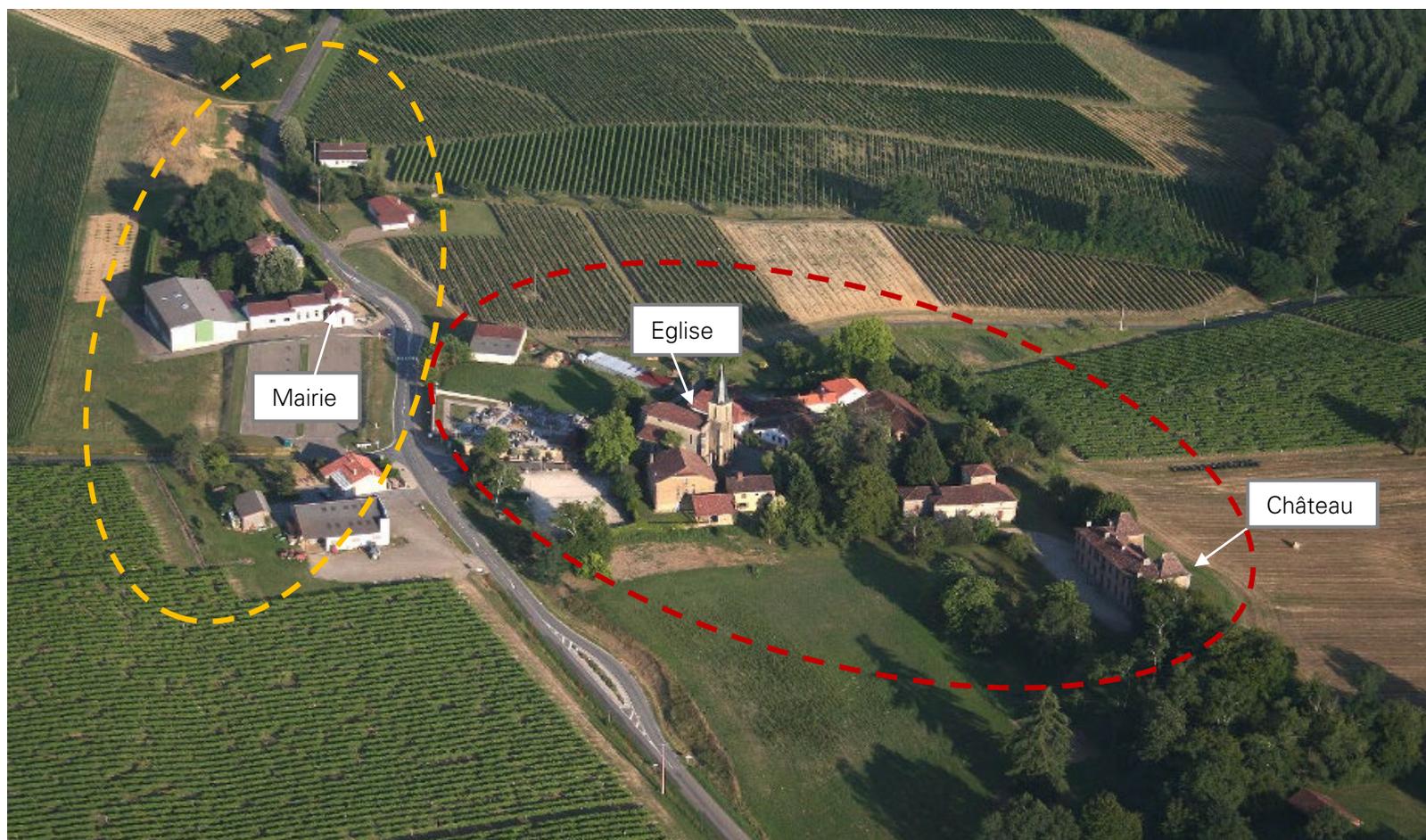


Figure 62 : Vue aérienne de Bourrouillan avant 2017, source CC Bas Armagnac, réalisation Paysages

Le noyau ancien :

- Un centre historique construit sur le bord de l'axe de communication principal en ligne de crête, historiquement chemin de Lias à Bourrouillan et Manciet aujourd'hui RD 153,
- L'espace public est restreint, constitué d'une voie principale permettant de faire le tour de l'Eglise et de desservir les habitations,
- Le bâti est généralement implanté à l'alignement de l'espace public ou avec un faible retrait,
- L'emprise bâtie combinée à un bâti composé d'un à deux niveaux se traduit par une densité plus élevée que dans les autres tissus,
- La présence d'espaces publics ouverts sur l'église et d'un patrimoine de qualité préservée créent une ambiance agréable bien que très minérale.



Figure 63 : Analyse morphologique du centre de Bourrouillan, sources cadastre et Géoportail, réalisation Paysages



Figure 64 : Photographie du centre-bourg de Bourrouillan, sources Photographies Paysages et Google Street view, réalisation Paysages

Les extensions récentes :

- Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, plusieurs constructions sont implantées en extension vers le Nord au-delà de la RD 153,
- En 1898, l'école communale est construite à l'Est du bourg de façon déconnectée des éléments initiaux,
- Progressivement, d'autres équipements sont venus se greffer à l'école (mairie, foyer rural, salle des sports, ...) pour constituer un pôle d'équipement communal,
- Enfin, un îlot composé d'une maison et d'un bâtiment d'activité sont implantés en vis-à-vis de l'entrée du cœur de bourg,
- Le pôle d'équipement compose une entité distincte du bourg au sein de laquelle les codes architecturaux et urbains sont en rupture avec la trame traditionnelle, il accueille néanmoins toute l'animation locale tout en préservant la quiétude du cœur de bourg.

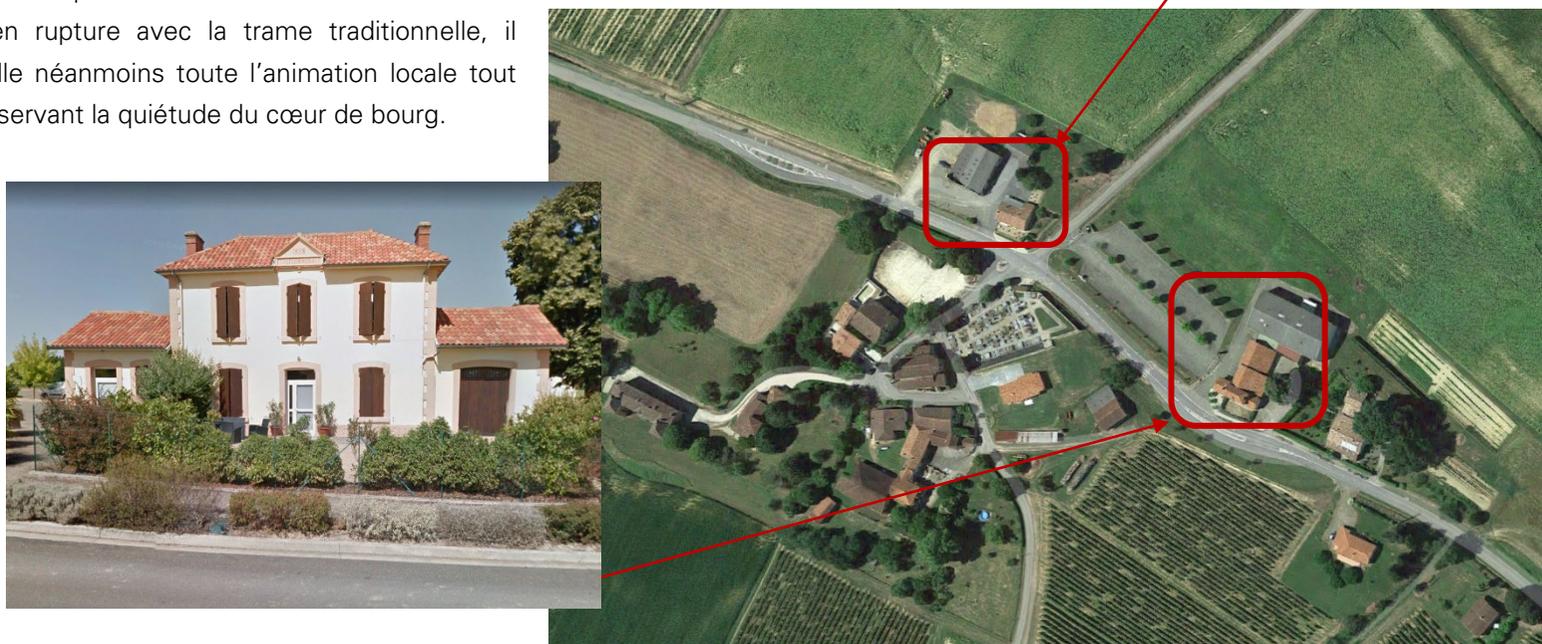
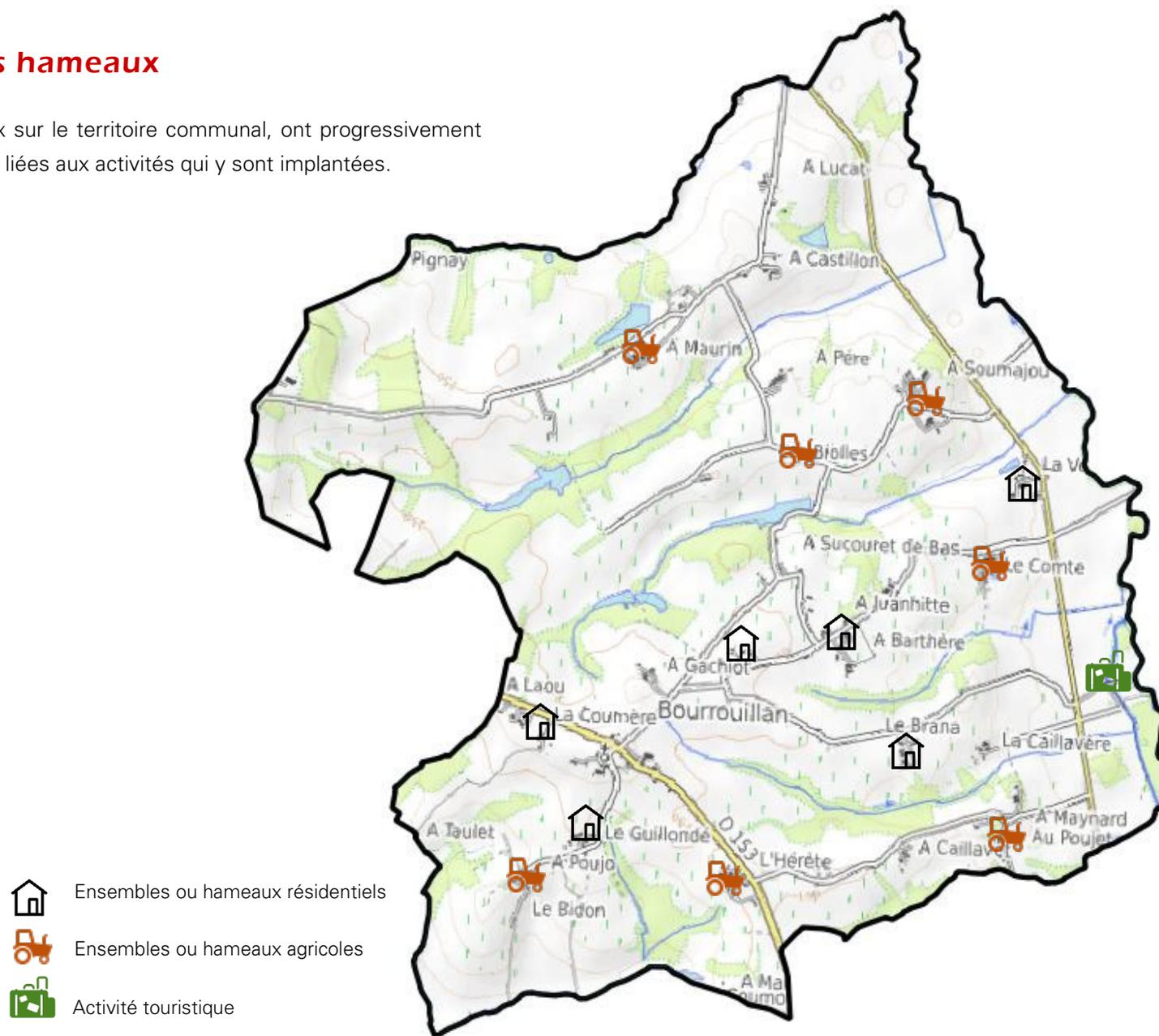


Figure 65 : Extensions à Bourrouillan, sources vues aériennes IGN, photographies Paysages et Google Street View, réalisation Paysages

b) Les hameaux

Les hameaux, nombreux sur le territoire communal, ont progressivement muté vers des vocations liées aux activités qui y sont implantées.



Le hameau de Guillondé

Le petit hameau de Guillondé est un hameau historique, identifié sur le cadastre Napoléonien de 1821. Situé au Sud du territoire communal, il s'est structuré en bordure de la route communale menant au cœur de bourg.

Cette voie dessert aujourd'hui quatre habitations distinctes. Le hameau s'est recomposé au fil du temps, plusieurs bâtiments ont disparu, d'autres les ont remplacés, certaines habitations ont également été réhabilitées.

Constitué principalement de logements, on peut catégoriser ce hameau comme étant à vocation résidentielle.

Le bâti est principalement composé d'un étage et est implanté en retrait de la route ; il est relativement dense.

Ce tissu peut offrir un potentiel de densification, notamment par la poursuite des réhabilitations du bâti existant ou l'implantation de nouvelles constructions dans le tissu existant.

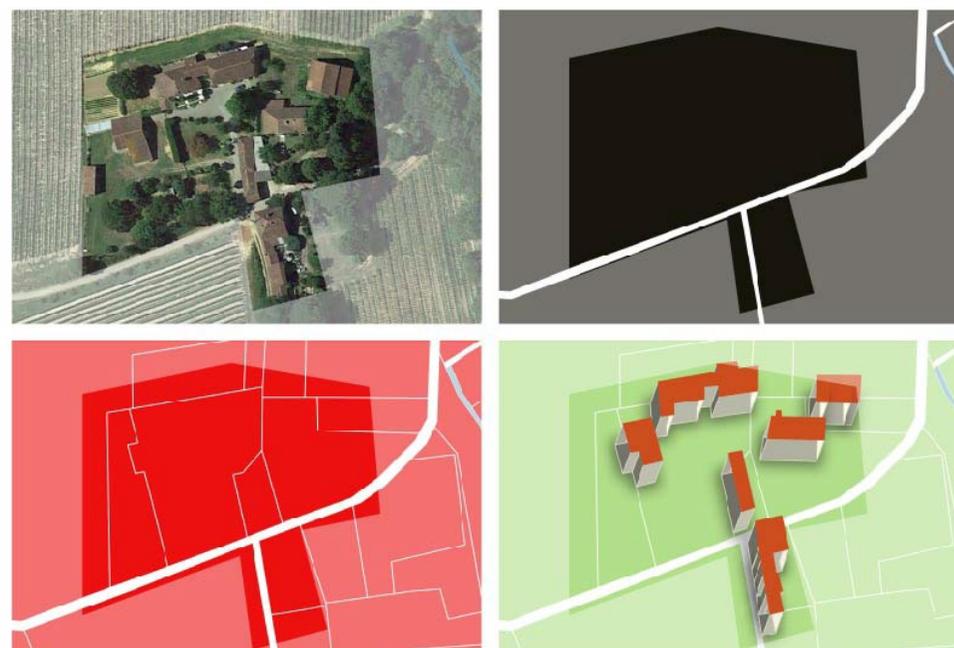
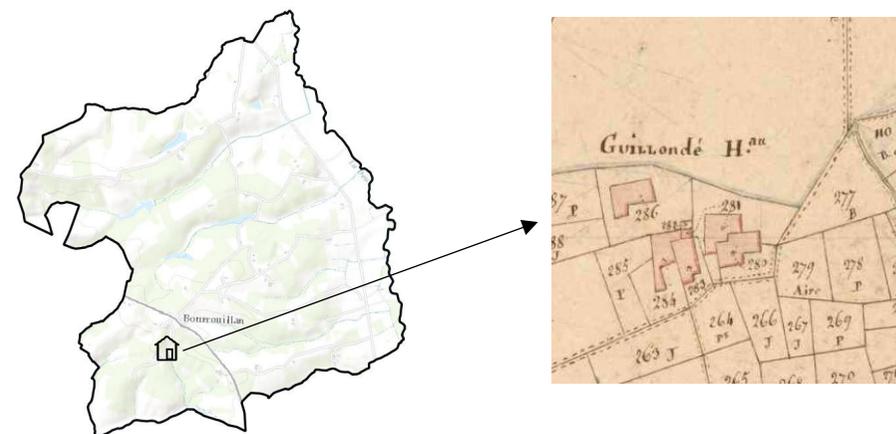


Figure 66 : Analyse morphologique du hameau Guillondé, sources cadastre et Géoportail, réalisation Paysages

Ensemble résidentiel La Coumère

L'ensemble résidentiel de la Coumère était historiquement un petit ensemble de maisons situé sur la commune de Sainte-Christie d'Armagnac et visible sur le cadastre napoléonien. Situé à l'Ouest de la commune, cet ensemble est à proximité du centre bourg et en léger retrait de l'axe principal de la commune, la D153.

Le bâti étant implanté en haut d'un talus arboré surplombant la voie, les habitations ne sont pas visibles depuis la route pour la partie située à Bourrouillan. Cette organisation linéaire implique la multiplication des accès sur la voie, chaque habitation dispose ainsi d'un axé privé à sa propriété.

Les surfaces urbanisées, notamment les plus récentes, disposent d'une emprise foncière importante.

Constitué uniquement d'habitations, on peut catégoriser cet ensemble à cheval sur deux communes comme étant à vocation résidentielle.

Ce tissu peut ainsi offrir un potentiel de densification pour la commune de Bourrouillan, notamment par l'optimisation des dents-creuses libres entre les constructions.

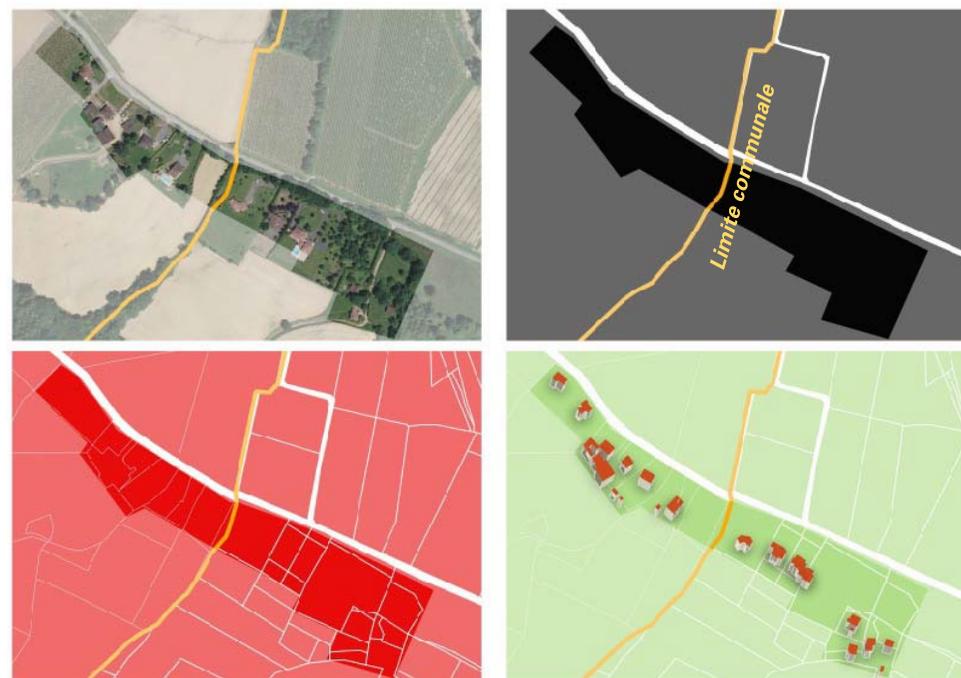
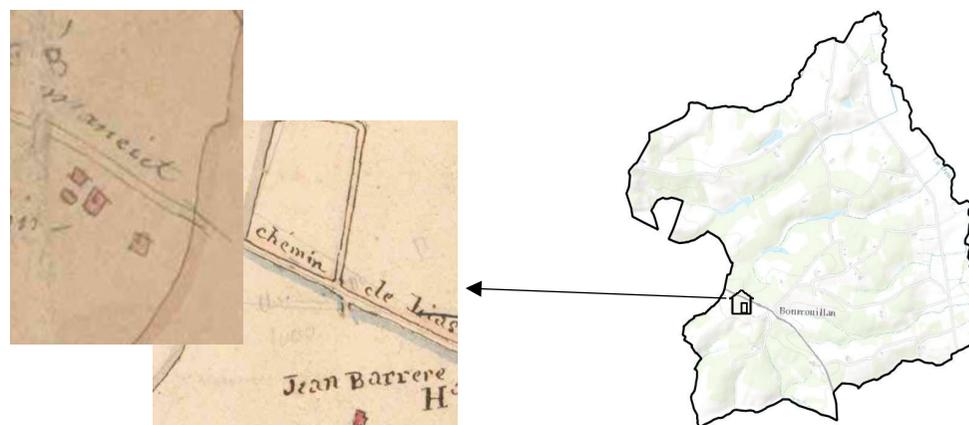


Figure 67 : Analyse morphologique du hameau Jean Barrère, sources cadastre et Géoportail, réalisation Paysages



Le hameau de Barthère

Le hameau de Barthère est un hameau historique de Bourrouillan, identifié sur le cadastre napoléonien. Il est situé au centre de la commune, de part et d'autre de la VC n°2 de Bourrouillan à Eauze, reliant les RD 153 et 109.

Initialement implanté au Sud de la voie, le hameau a progressivement étendu son emprise vers le Nord le long du Chemin du Sucouret. Les parcelles urbanisées sont de tailles plus importantes que celles du centre du village, issues du découpage des terres agricoles.

Cette zone dépeint des habitations de différentes époques, des pavillons récents aux anciennes fermes de caractère dont l'architecture traditionnelle a été préservée. On y compte désormais 11 habitations, séparés parfois de plusieurs dizaines de mètres par des terrains en friche constituant des dents-crochues non cultivées.

Ce hameau est donc considéré comme un hameau à vocation résidentielle.

Ce tissu peut offrir à terme un potentiel de densification pour la commune, par l'optimisation des dents-crochues enchâssées entre les constructions et desservies par le réseau viaire communal.



Figure 68 : Hameau de Barthère, sources cadastre et Géoportail, réalisation Paysages

Le hameau de Brana

Le hameau de Brana est un hameau historique de Bourrouillan. Situé à l'Est la commune, ce hameau s'est constitué en accroche sur la voie communale n°5 de Bourrouillan à Brana.

La voie dessert aujourd'hui 4 à 5 logements. La structure du hameau historique et été préservée, avec une extension en vis-à-vis du chemin de desserte.

Constitué uniquement d'habitations au cœur des espaces agricoles, on peut catégoriser ce hameau ou ensemble comme étant à vocation résidentielle.

Ce tissu peut offrir un potentiel de densification notamment par l'optimisation des parcelles urbanisées sous forme de division.

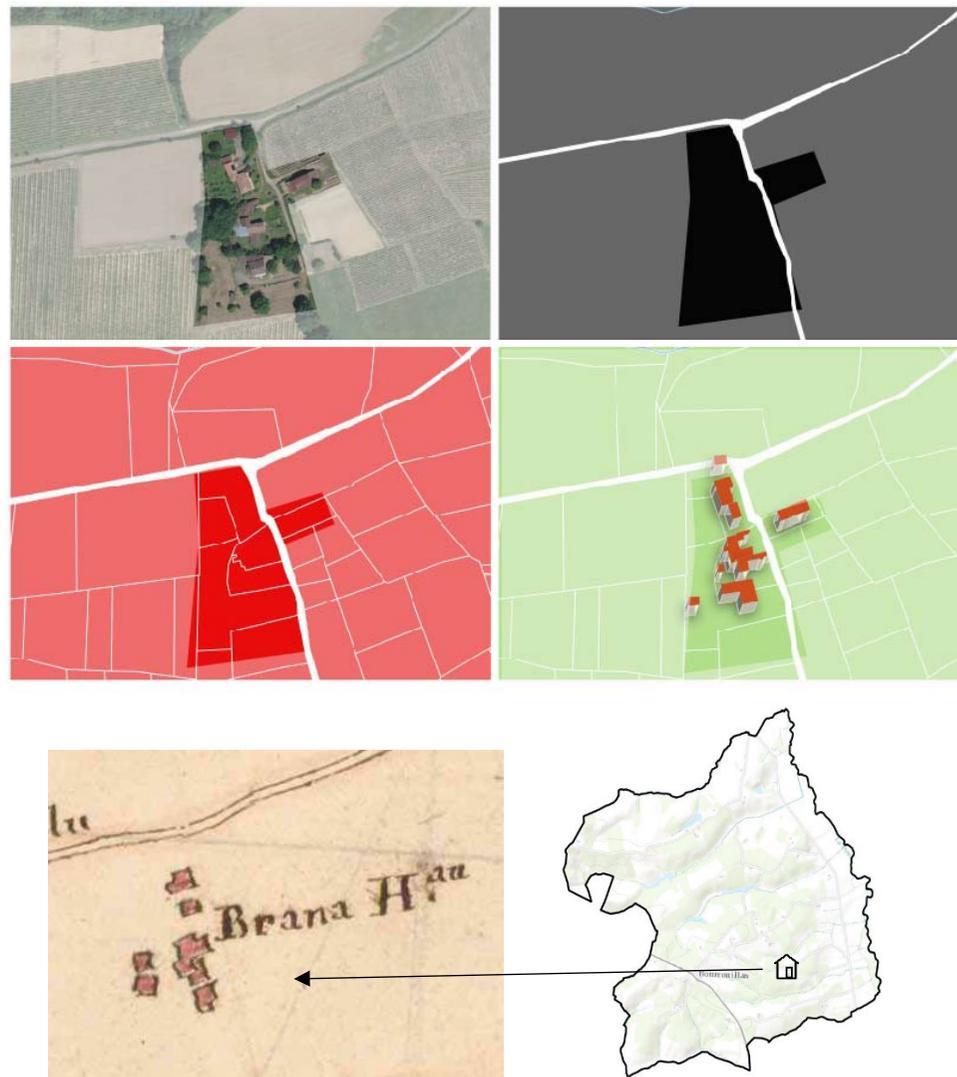


Figure 69 : Analyse morphologique du hameau de Brana, sources cadastre et Géoportail, réalisation Paysages

Le hameau Maurin

Le hameau de Maurin est un petit hameau historique de Bourrouillan, identifié sur le cadastre napoléonien.

Situé au Nord-Ouest de la commune, il s'est développé à proximité immédiate du chemin de Maurin à ayzieu permettant de rejoindre la D109.

Si le hameau « Maurin du bas » n'existe plus aujourd'hui, le hameau « Maurin du haut » s'est conforté en accueillant les installations nécessaires à l'exploitation agricole qui l'occupe intégralement.

En effet, bordé de terres agricoles, ce site s'est développé avec l'implantation d'une maison d'habitation et de plusieurs hangars et silos agricoles implantés. A l'Est de la zone, 2 habitations ont également été implantées sur les dernières décennies.

Structuré autour d'installations et équipement nécessaires à l'exploitation agricole, ce hameau est considéré comme un hameau agricole.

Les installations agricoles peuvent évoluer sur le site en réponse aux besoins de l'exploitation. Les reprenneurs de l'activité ont fait part de projets de développement qui viendront conforter la vocation agricole du site.

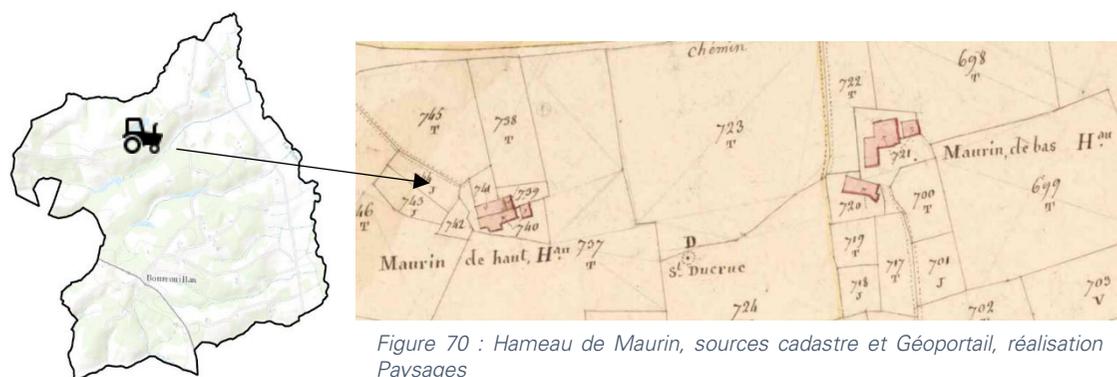
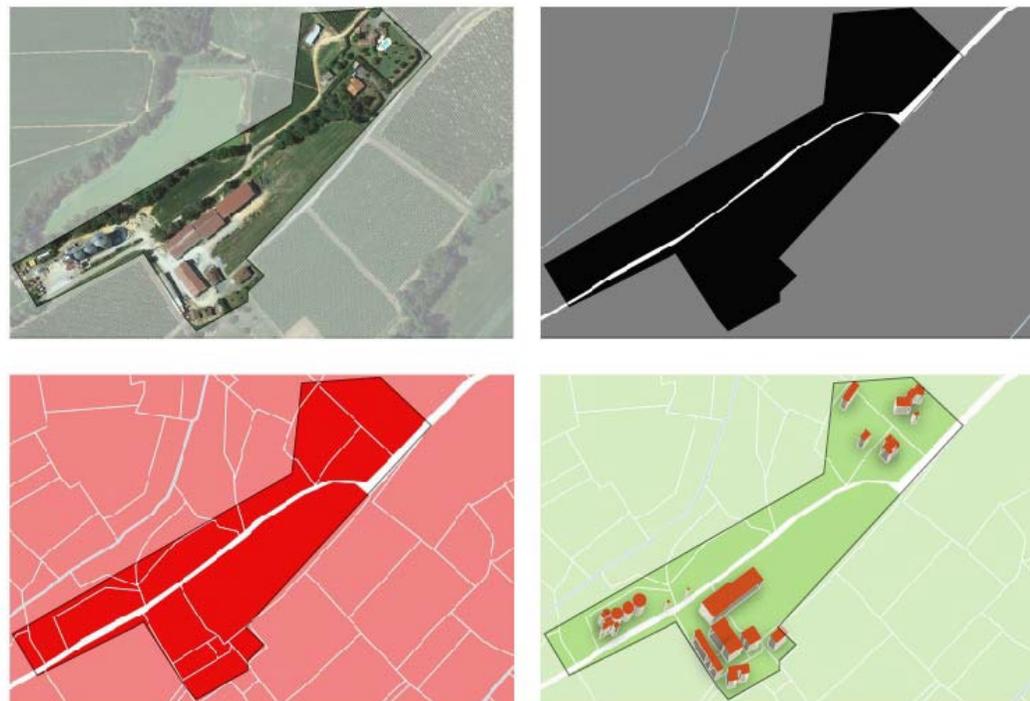


Figure 70 : Hameau de Maurin, sources cadastre et Géoportail, réalisation Paysages

4. Le parc de logements

a) Un parc en progression

En 2018, le parc de logements de Bourrouillan comptait 92 habitations soit 37 logements supplémentaires par rapport à la fin des années 1960.

On observe que la création de logements augmente alors que la commune perd des habitants sur la même période (+37 logements pour -15 habitants entre 1968 et 2018). Cette dissociation répond aux besoins de décohabitation de la population et également à l'accueil de nouveaux ménages. En effet, le nombre moyen de personnes par ménage n'a cessé de diminuer jusqu'en 2008 ; on compte en moyenne une personne de moins dans chaque logement entre 1968 et 2008.

Suivant une autre tendance, le volume de logements vacants diminue légèrement depuis 1968 malgré une forte hausse, notamment entre 1975 et 1990. Ils représentent 7.6 % des logements de la commune en 2018. On considère un volume incompressible de logement vacant à hauteur de 5 % car relevant d'une vacance fonctionnelle (périodes de transition entre deux locataires, aux logements en vente ou en travaux, etc.). Certains logements vacants ont été au fil du temps, réhabilités pour accueillir de nouveaux habitants. Selon la Mairie, en 2022, le nombre de logements vacants est inférieur au recensement de 2018 devenant ainsi un gisement limité pour l'accueil de nouveaux ménages.

Enfin, il est important de noter que 16 % des logements recensés sur la commune sont des résidences secondaires ; une petite partie de la

population n'est donc là qu'occasionnellement et ne participe pas pleinement à la vie communale.

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ET DE LEUR OCCUPATION (1968-2018)

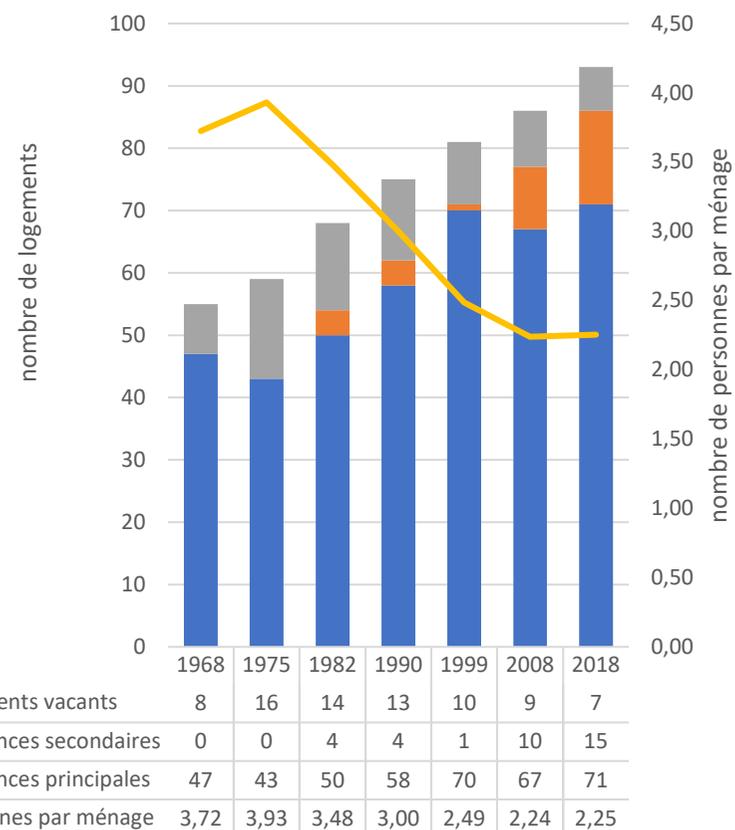


Figure 71: Evolution du nombre de logements et de leur occupation entre 1968 et 2018, sources INSEE RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008 et 2018, réalisation Paysages

b) Un parc en cours de diversification

A l'image de nombreux espaces ruraux, c'est le logement individuel qui prédomine à Bourrouillan. L'augmentation du nombre de logements entre 1999 et 2018 se traduit principalement par la construction de maisons individuelles mais également par la création de 3 appartements, sans nul doute destinés à la location.

Malgré cet effort, la maison individuelle représente sur la commune 96,7% du parc de logements en 2018.

Concernant le statut des occupants, le nombre de propriétaires reste stable avec deux personnes en plus entre 1999 et 2018 tandis que le nombre de locataires augmente, + 75% sur la même période soit 6 locataires supplémentaires. La commune ne dispose d'aucun logement social mais a développé le logement locatif, elle a notamment construit une maison individuelle destinée à la location en 2018.

La commune doit pouvoir répondre à toutes les étapes du parcours résidentiel de ses habitants actuels et futurs afin de répondre au mieux à leurs besoins, notamment en poursuivant sa démarche de diversification de son parc de logements.

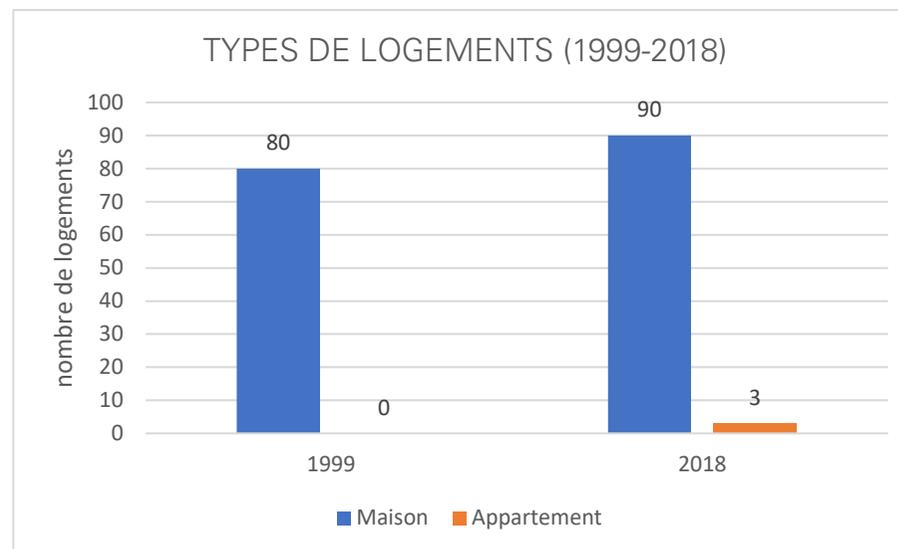


Figure 72 : Répartition du parc de logements par typologie, source INSEE RP 1999 et 2018, réalisation Paysages

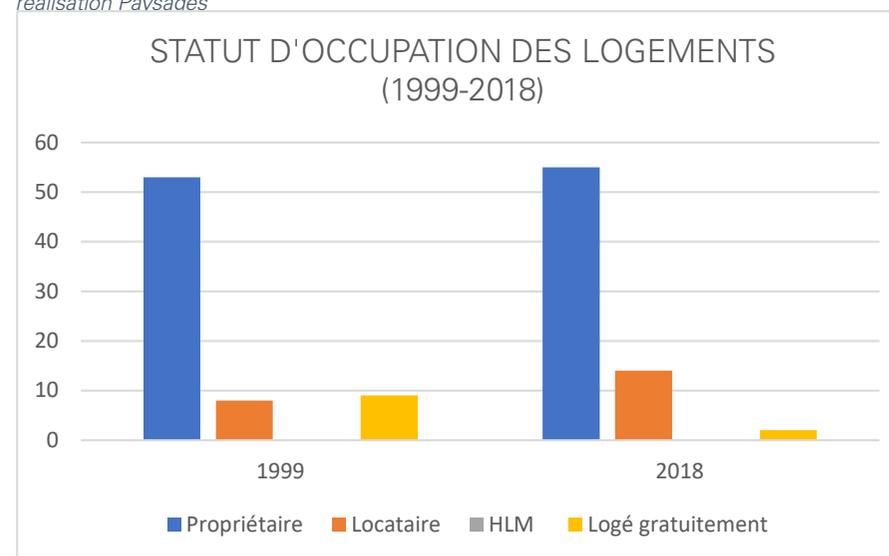


Figure 73 : Répartition du parc de logement par statut d'occupation, source INSEE RP 1999 et 2018, réalisation Paysages

c) Le rythme de construction

Bourrouillan a autorisé la construction de 11 nouveaux bâtiments entre 2011 et 2020 soit un par an en moyenne :

- 5 nouvelles habitations,
- 6 bâtiments agricoles.



Figure 74 : Nouveaux bâtiments implantés sur la commune entre 2011 et 2020, source : Registre des permis de construire, réalisation Paysages

La construction de bâtiments agricoles est plus importante que celle des logements sur la commune. On constate l'importance de l'agriculture sur la commune qui continue de se développer avec la construction de 4 nouveaux bâtiments destinés à la production agricole ainsi qu'un permis en cours d'instruction pour l'installation d'un élevage de poules pondeuses.

Sur les 5 nouvelles habitations, 2 ont vocation à loger des agriculteurs, signe du maintien de cette profession sur la commune. Sur cette période, la majorité des constructions ont été construites à distance du bourg.

En l'absence de document d'urbanisme et en application du RNU, la commune fait face à de nombreux refus d'autorisation d'urbanisme pour du logement contraignent le développement urbain communal.

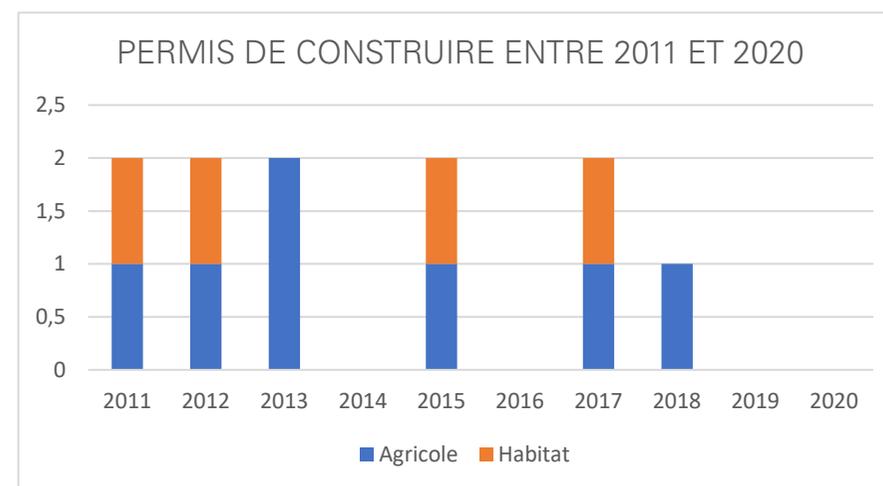
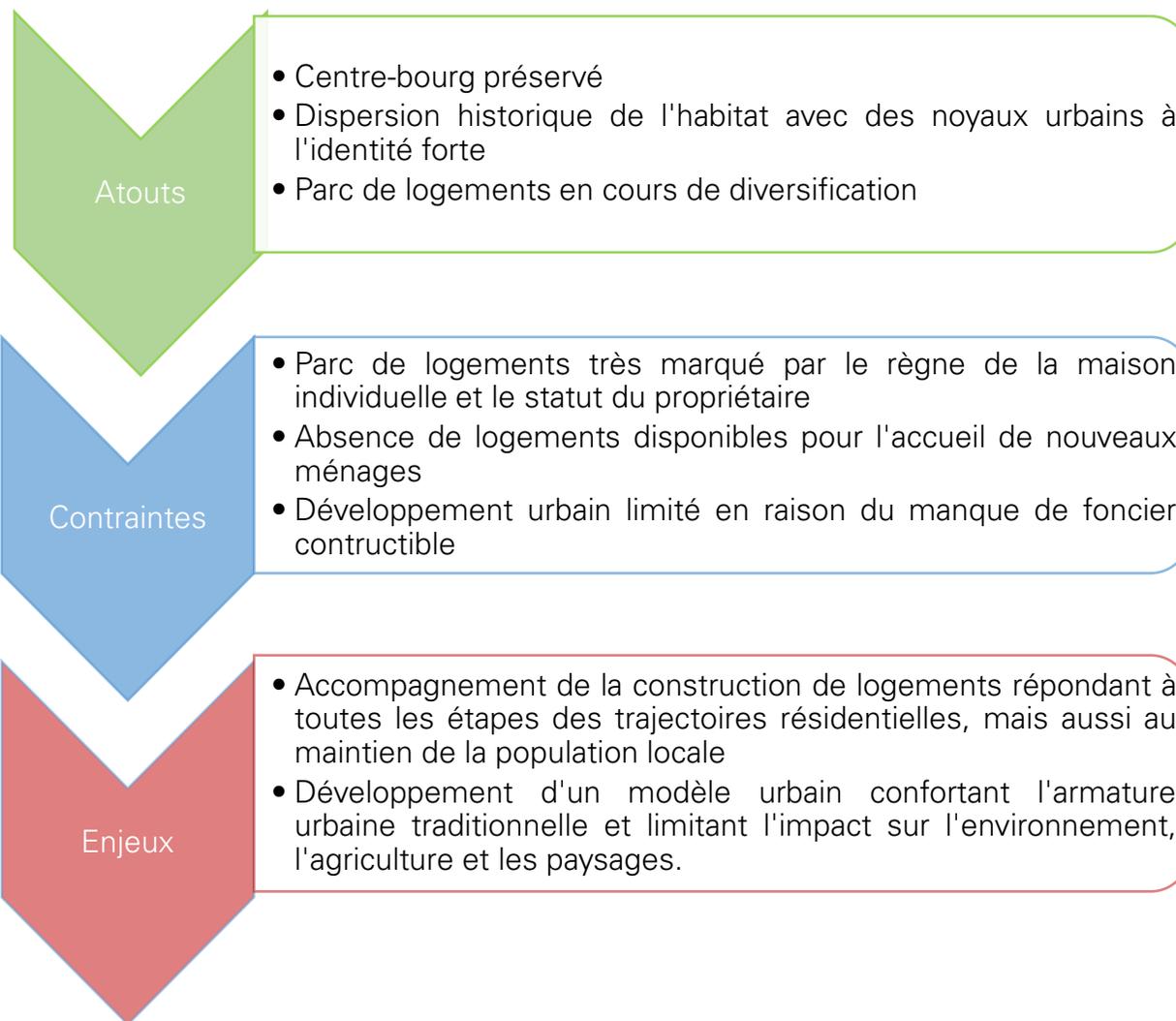


Figure 75 : Permis de construire autorisés entre 2010 et 2020, source registre des permis de construire. réalisation Paysages

5. Ce que l'on retient



V. Les équipements du territoire

1. Services à la population

La commune de Bourrouillan est dotée de plusieurs activités de commerces et de services. Elle dispose également de plusieurs équipements publics selon la CC du Bas-Armagnac : une salle des fêtes pouvant être louée par les habitants du village, une salle de sport ainsi qu'un foyer rural.

La Mairie de Bourrouillan recense 4 producteurs locaux d'Armagnac en vente directe à la propriété :

- Au lieu-dit « A Père »,
- Au lieu-dit « A lagreau »,
- Au lieu-dit « Le Comte »,
- Au lieu-dit « A l'Herete ».

La Mairie recense également 3 gites privés ainsi qu'un hôtel-restaurant-discothèque aujourd'hui en cours de vente. Enfin, la commune compte un agent immobilier au lieu-dit « Las Biolles ».

Malgré la présence de ces activités sur la commune, l'offre reste extrêmement limitée, notamment en termes de commerces et services à la population.

Les commerces les plus proches sont ceux implantés sur la commune de Manciet à 7 kms et à Nogaro à 9 kms. De nombreux commerces de proximité sont installés à Nogaro dans l'alimentaire, l'équipement de la personne et les services (banque, tabac, La Poste, coiffeurs, masseurs etc.).

Nogaro dispose également d'équipements culturels tels qu'une bibliothèque ou encore un cinéma théâtre, mais également d'équipements de loisirs plus spécifiques tels que l'aéroclub du Bas-Armagnac ou encore le circuit automobile Paul Armagnac.

Les habitants de Bourrouillan peuvent donc facilement se tourner vers une offre de proximité à quelques minutes de leur domicile. Différents pôles entourent la commune, notamment Nogaro et Eauze qui possèdent respectivement 159 et 208 équipements. Pour une gamme de services et commerces supérieures, la commune bénéficie des pôles des agglomérations Auscitaine et Montoise.

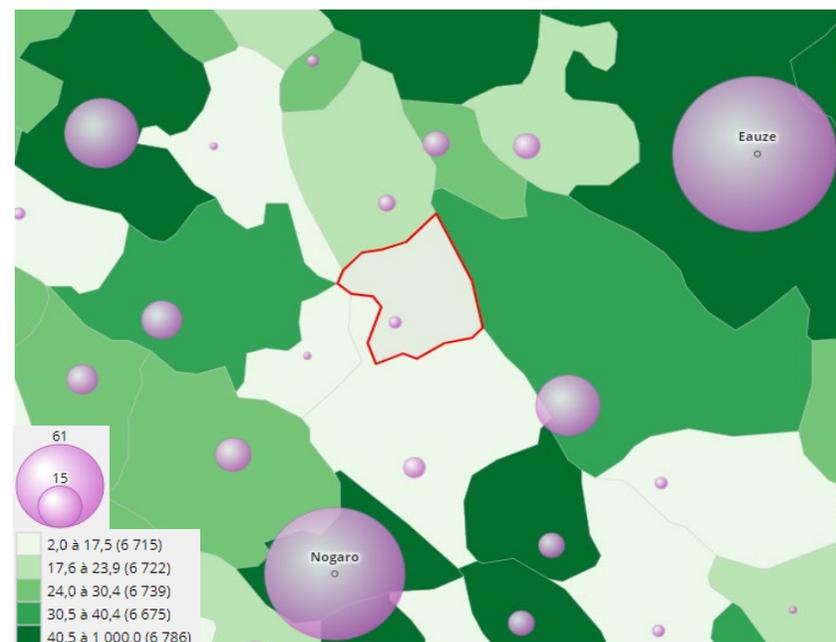


Figure 76 : Nombre d'équipements et taux d'équipements par commune, source Géoclip

Le nombre d'équipements sur la commune de Bourrouillan est faible mais reste cohérent à l'échelle de la commune. L'offre d'équipements et de services devra être cohérente avec l'évolution de la population et de ses besoins.

2. Les hébergements touristiques et la vie associative

Le village de Bourrouillan dispose sur son territoire de 3 gîtes à vocation touristique pour accueillir des vacanciers le temps d'un court séjour :

- 2 gîtes au lieu-dit « La Jouanhitte » pouvant accueillir jusqu'à 16 personnes,
- 1 gîte au lieu-dit « Sucouret ».

La commune dispose également d'un ancien hôtel-restaurant-discothèque aujourd'hui en cours de vente et initialement appelé le « Moulin du Comte ». Le service discothèque n'est plus assuré mais le domaine conserve aujourd'hui 5 chambres d'hôtes, un service de restauration et a pour ambition de proposer du camping-moto.

Outre l'activité touristique, Bourrouillan dispose aussi d'une association de musique ; la banda « C Pas Si Mal » animant notamment la fête locale le 1^{er} week-end d'Août.

Un comité des fêtes ainsi qu'un foyer rural sont également présents sur Bourrouillan, participant à l'organisation d'évènements sur la commune comme la fête locale d'été.

Une association de chasseur est également recensée sur la commune et dispose également d'un local.



Figure 79: Domaine du Moulin du Comte, source CC Bas Armagnac



Figure 78 : Gîte de la Jouanhitte, source Grands Gîtes



Figure 77 : Fête de Bourrouillan avec la Banda C Pas Si Mal, sources YouTube et Facebook

3. Le patrimoine communal

Bourrouillan possède quelques propriétés bâties et non bâties, principalement des espaces publics dédiés à la circulation ou au stationnement.

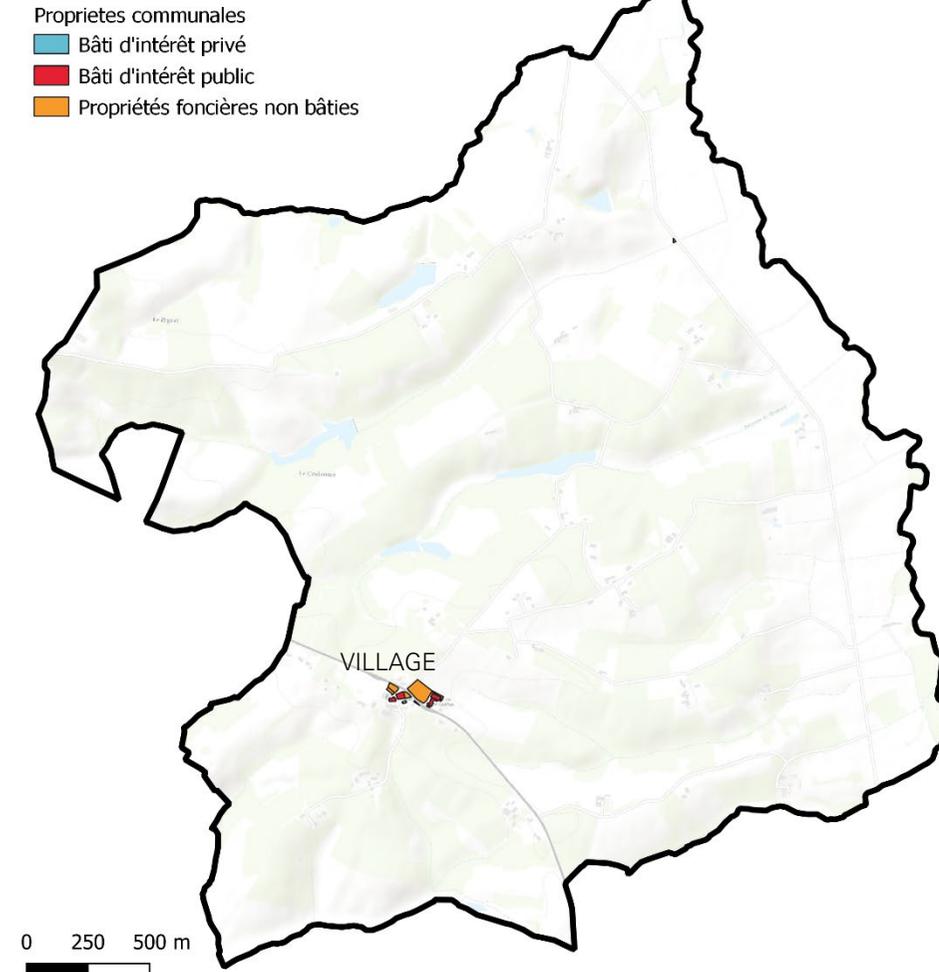
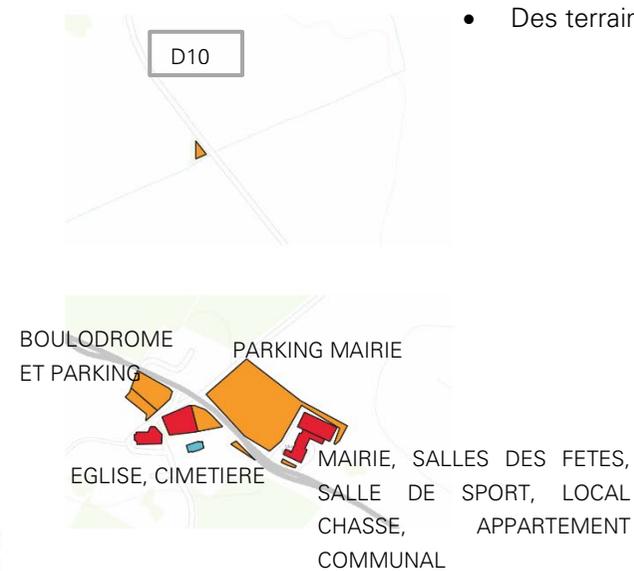


Figure 80 : Propriétés communales, source données Mairie, réalisation Paysages



On recense ainsi :

- Le bâtiment de la Mairie, la salle des fêtes et son parking, la salle de sport, le local de chasse et un appartement de la mairie,
- Une maison locative,
- L'Eglise, son cimetière et son parking,
- Des terrains non bâtis.

4. Les réseaux

a) Le réseau d'adduction d'eau potable

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Nogaro comprenait à son origine les communes de Caupenne et Sainte-Christie d'Armagnac à sa création en 1967 ; il compte désormais depuis 2018 la commune de Bourrouillan. La commune a en effet transféré sa compétence eau potable au SIAEP ; le service est exploité en délégation par Véolia (fournisseur d'eau).

Ce syndicat assure la gestion et l'entretien du réseau d'eau potable pour ces 4 communes via un réseau de 116 kms dont 94 kms en distribution selon la mairie de Nogaro, l'eau brute est captée au niveau du forage communal d'Estalens (propriété de la commune de Nogaro). Ainsi, près de 3 150 habitants étaient desservis en eau potable sur la zone en 2018. La consommation moyenne annuelle d'eau est établie à 64 m³ par habitants.

« Si l'eau issue du forage d'Estalens est une eau de très bonne qualité, tant du point de vue physico-chimique que bactériologique, elle présente toutefois l'inconvénient d'être chaude : 40 ° C environ à l'entrée de l'usine.

L'usine de traitement est composée de 2 tours aéroréfrigérantes capables de traiter chacune 100m³/h, de deux filtres à charbon actif en grains et d'une bache d'eau traitée de 200m³. L'eau traitée est ensuite stockée dans une bache située sous la salle des pompes avant d'être refoulée vers le réservoir principal d'une capacité de 750 m³ » (Site officiel de la Mairie de Nogaro).

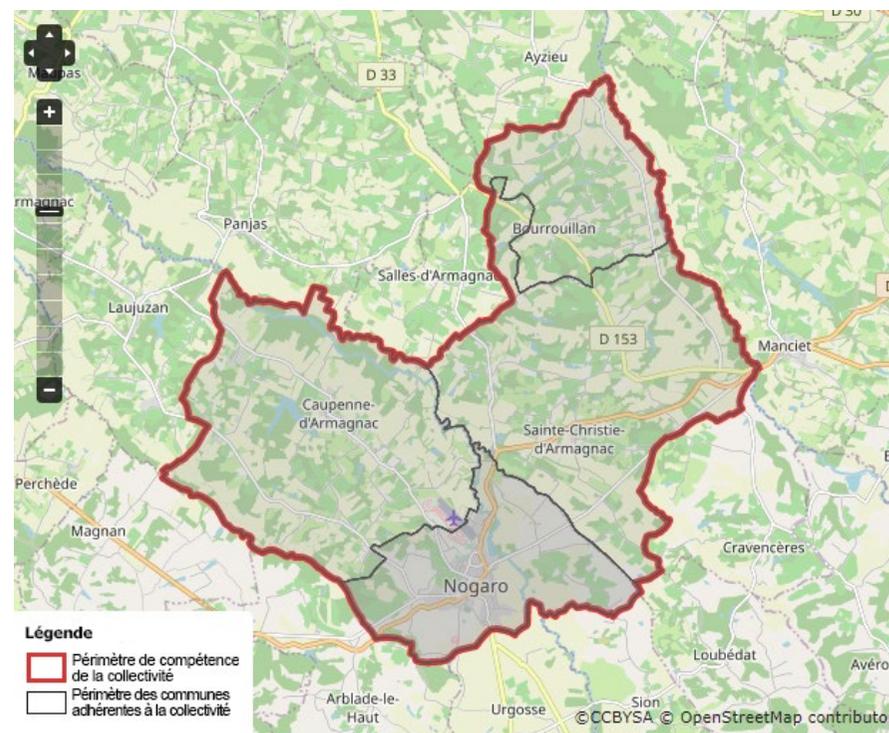


Figure 81 : Périmètre du SIAEP de Nogaro, source Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Eau potable - 2017	
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100 %
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80 points
Rendement du réseau de distribution	85,90 %
Pertes en réseau	1,40 m ³ /km/j

Figure 82 : Indicateur de conformité de l'eau potable distribuée sur la commune de Bourrouillan, source Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

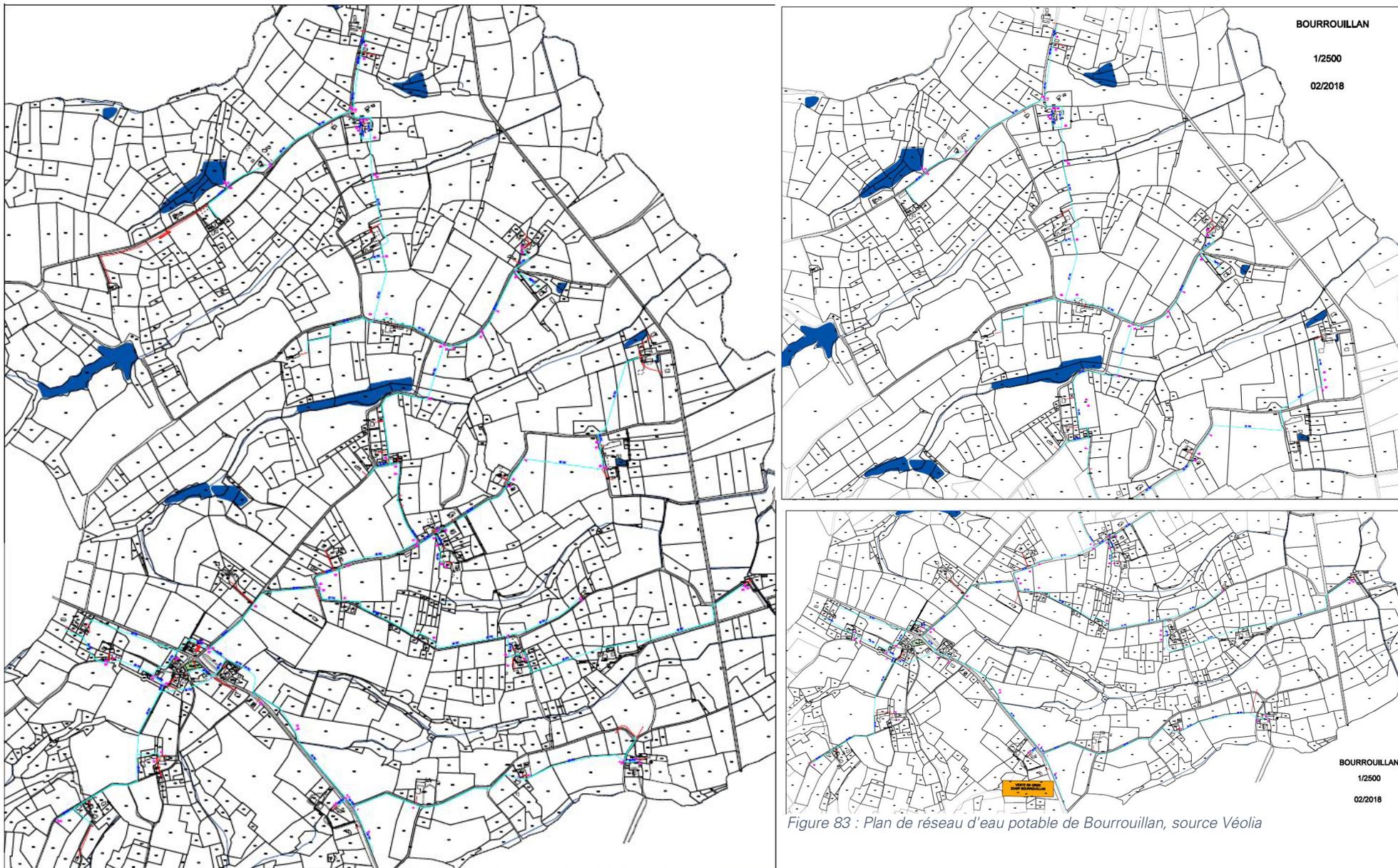


Figure 83 : Plan de réseau d'eau potable de Bourrouillan, source Véolia

b) Le réseau d'assainissement

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. L'ensemble des habitations du territoire communal est donc équipé d'un système autonome de traitement des eaux usées domestiques.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose la mise en place de contrôles des installations individuelles.

Les assainissements non collectifs de la commune de Bourrouillan ont été diagnostiqués dans un premier temps en 2010 par la Lyonnaise des Eaux, puis en 2020 par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac. Cependant en raison de la crise sanitaire, l'intégralité des installations n'ont pas pu être vérifiées, le bilan n'a donc pas pu être établi en 2020.

c) Les eaux pluviales

Les eaux pluviales de la commune de Bourrouillan sont collectées par le réseau existant de fossés en bordures des routes et parcelles.

L'entretien des fossés devra être assuré de sorte à permettre une évacuation correcte des eaux pluviales sur la commune.

d) La défense incendie

Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte les besoins du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gers, en matière de lutte contre les incendies et l'accessibilité aux différentes constructions.

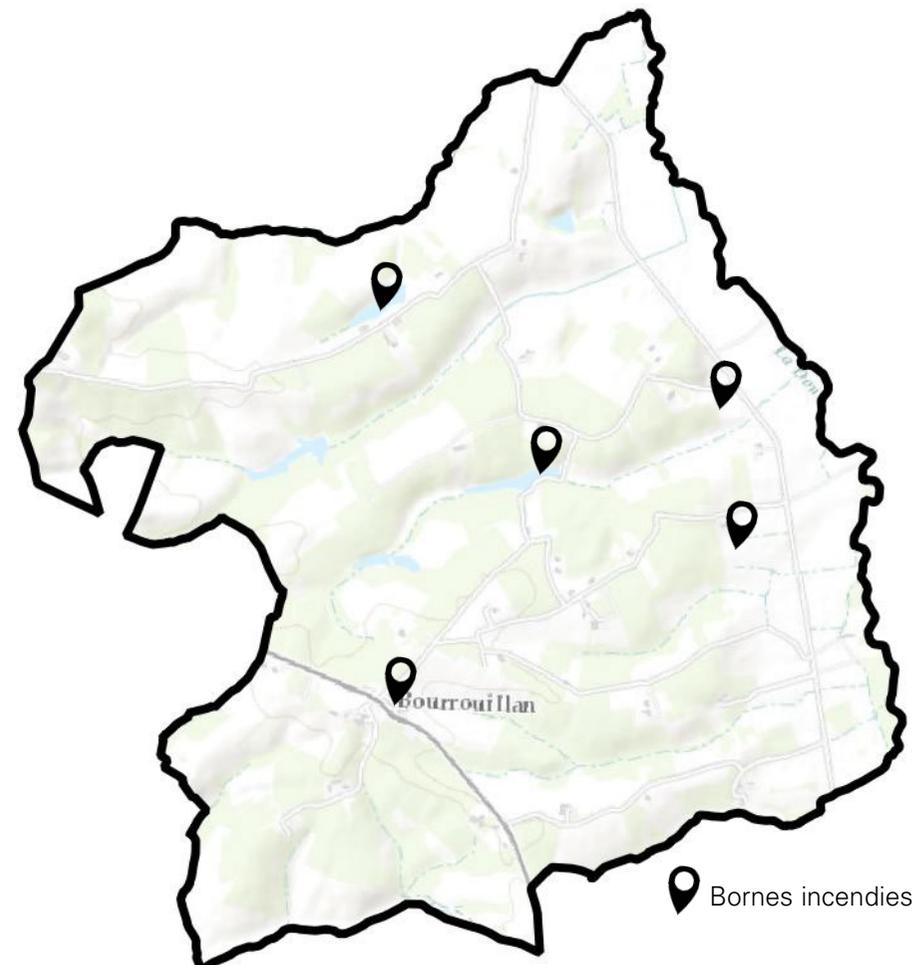


Figure 84 : Localisation des Points d'Eau Incendie (PEI), source DECI Bourrouillan, réalisation Paysages

La responsabilité incendie relève de la responsabilité du Maire.

Sur la commune de Bourrouillan, on dénombre un poteau d'incendie installé sur le parking de la salle des fêtes et de la Mairie. Le reste des installations incendies sont en cours de référencement par le SDIS ; elles concernent des lacs et mares privées dont la capacité est suffisante pour prévenir d'un incendie.

5. La couverture internet

En janvier 2012, le premier Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du sud-ouest a été adopté. Depuis, le Gers a fait du déploiement du très Haut Débit une priorité absolue.

Dans un premier temps, 100 millions d'euros sont investis dans le cadre du Plan France Très Haut Débit pour atteindre deux objectifs :

- Permettre à 100% des Gersois de bénéficier d'un débit supérieur à 8 Mbit/s grâce à différentes technologies. Ce premier objectif est atteint depuis 2017,
- En 2021, plus de deux Gersois sur trois seront directement raccordables à un réseau 100% fibre jusqu'à l'abonné.⁶

Bourrouillan est ainsi desservie par un réseau internet en moyenne assez performant. Seul le centre du village et les habitations à proximité sont desservis par un réseau de 30 à 100 Mbit/s, le plus haut en ADSL.

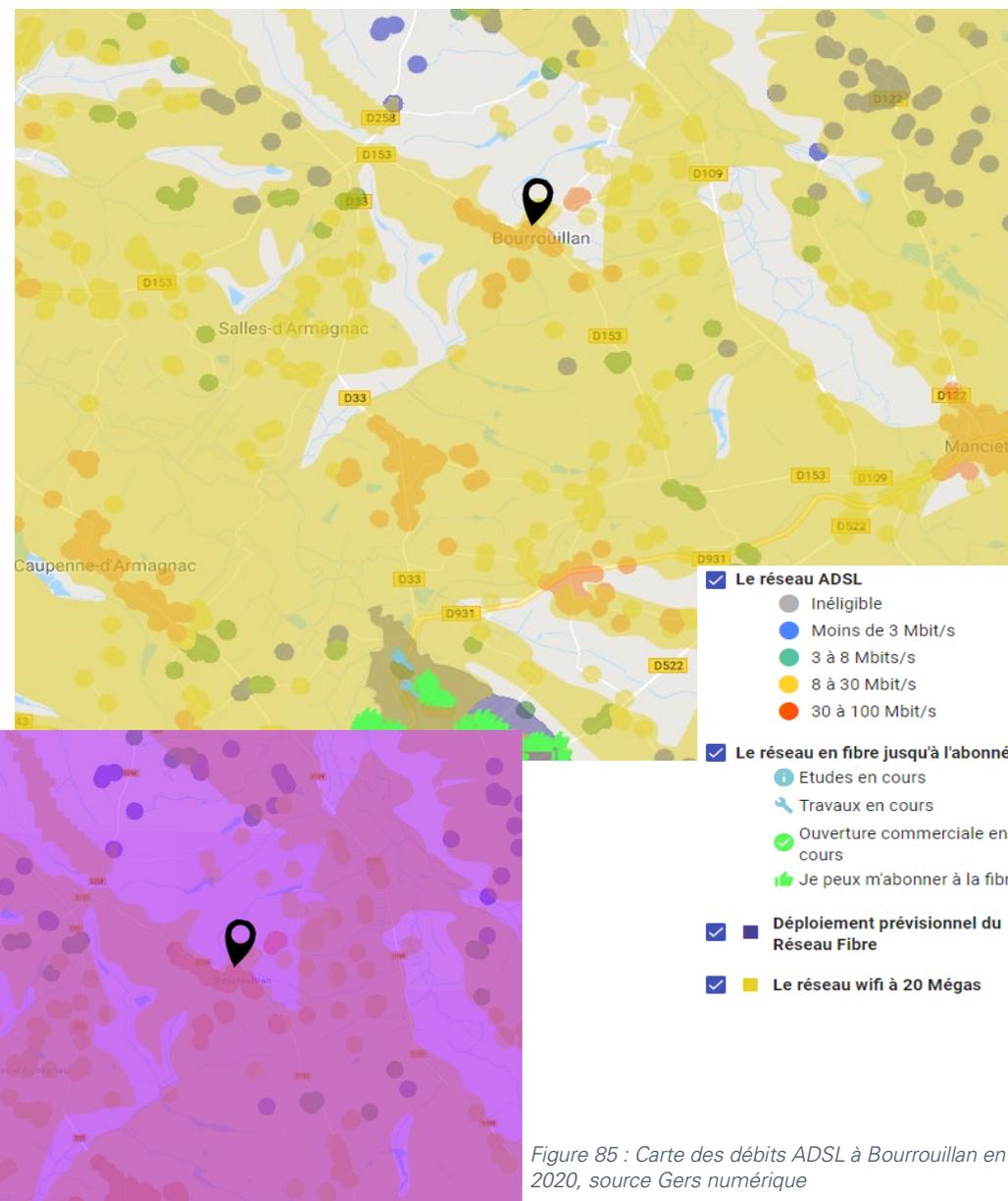


Figure 85 : Carte des débits ADSL à Bourrouillan en 2020, source Gers numérique

⁶ Gers Numérique



Le reste de la commune est principalement équipée d'un réseau entre 8 et 30 Mbit/s.

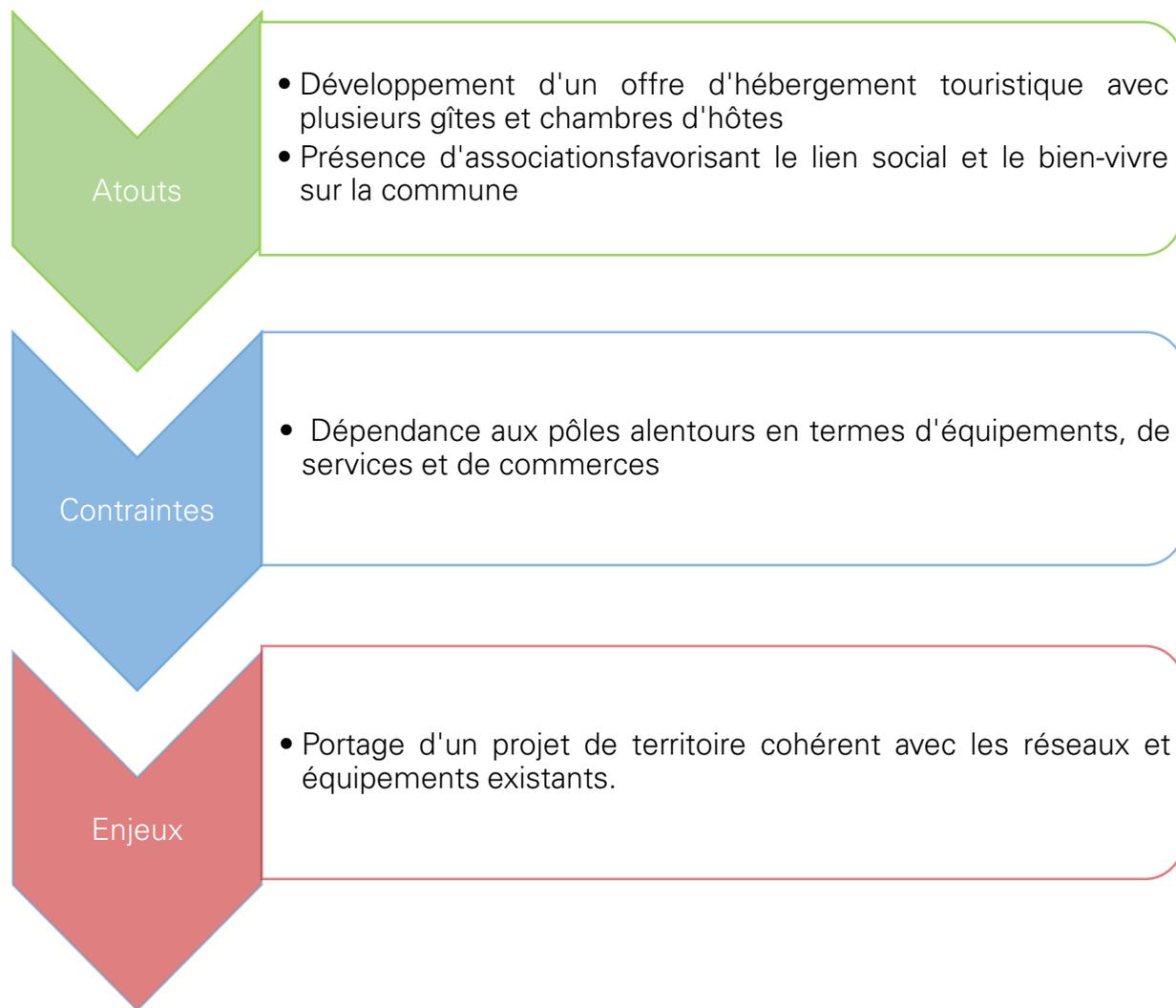
La commune est également couverte par le réseau wifi 20 Mégas. Ce réseau déployé par Gers Numérique propose des abonnements illimités et un débit de 20 Mégas à ses utilisateurs ; seul le bourg et les habitations à proximité ainsi que l'Est de la commune peuvent profiter de ce réseau.

En complément de cette première phase de déploiements porté par Gers Numérique (2015/2021), une consultation a été publiée pour permettre une couverture 100% fibre du département d'ici 2025.

Ce marché public a été attribué à Orange qui sera donc le partenaire économique de Gers Numérique pour la 2ème phase de déploiement de la fibre : près de 125M€ seront investis en 5 ans pour que tous les Gersois aient directement accès à la fibre.

Ce chantier gigantesque (qui représente 11 000kms de fibre optique) est entamé en 2021.

6. Ce que l'on retient



C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. Le milieu physique et les ressources naturelles

1. Climat

La station météorologique la plus proche est située sur la commune du Houga à 15 km au sud-ouest. Bourrouillan possède un climat océanique chaud sans saison sèche ; la pluviométrie y est importante. Sur l'année, la température moyenne est de 12.9°C et les précipitations sont en moyenne de 860 mm.

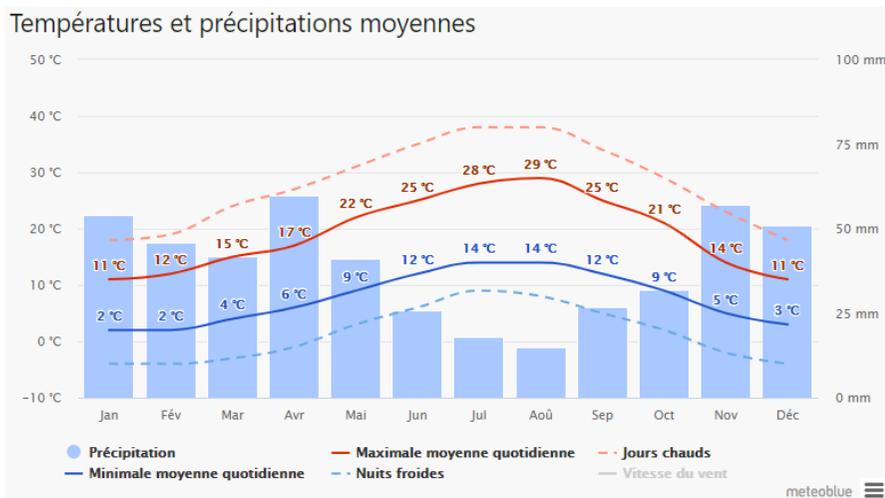


Figure 86 : Températures et précipitations moyennes, source Météoblue.com

La rose des vents pour Bourrouillan montre que les vents dominants sont de secteur ouest.



Figure 87 : Rose des vents, source Météo France

2. Géologie

Bourrouillan est localisé dans le bassin d'avant pays pyrénéen, entre la Garonne et les Pyrénées. Les formations géologiques affleurantes sont donc essentiellement cénozoïques et quaternaires, provenant du démantèlement des Pyrénées. Localement, la géologie présente deux types de faciès :

- Le long de la Douze : des formations quaternaires d'alluvions fluviales actuelles et récentes d'âge compris entre 11430 et 0 BP (sables micacés, argiles tourbeuses et silteuses grises).
- Sur les reliefs de la commune, un complexe de formations sédimentaires du Cénozoïque composé de (des plus récentes aux plus anciennes) :
 - Sur les parties les plus hautes (le long de la RD153, en crête), des formations des glaises bigarrées (argiles bariolées à passées sableuses, argiles à galets).
 - Entre cette ligne de crête et la Douze, des formations dominées par les sables fauves (courantes dans ce secteur du département).

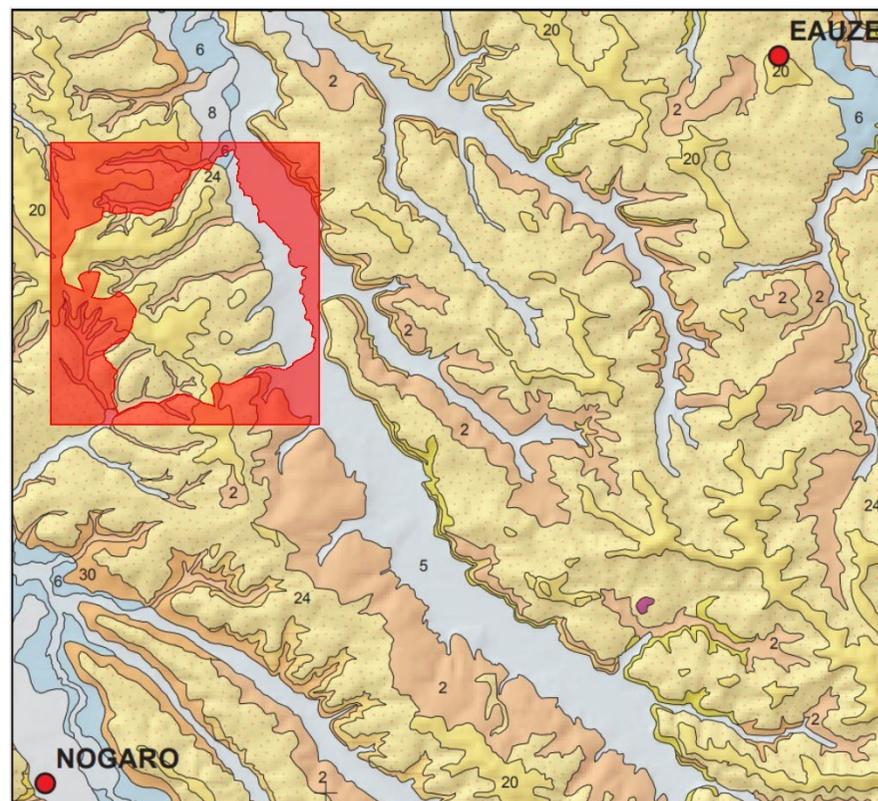


Figure 88 : Géologie du territoire

3. Géomorphologie et hydrographie

La structuration topographique de la commune est assez simple. L'essentiel de la surface appartient au bassin versant de la Douze, et s'oriente vers l'est :

- En position orientale, le vallon de la Douze, sans relief (axe nord – sud).
- A l'ouest, une ligne de crête longée par la RD153. C'est sur cette ligne que le Bourg de Bourrouillan s'est implanté.
- Entre les deux, une zone de « reliefs mous » séquencés par de petits vallons au milieu desquels coulent les affluents de la Douze. Au creux de ces vallons, on trouve de nombreux étangs dont certains sont très anciens.

Au sud-est, du territoire, au-delà de la RD153, une partie de la commune est orientée vers le sud-ouest. Le relief est plus marqué que dans le secteur précédent et les pentes conduisent à un petit ruisseau : le Taret, affluent du Midou.

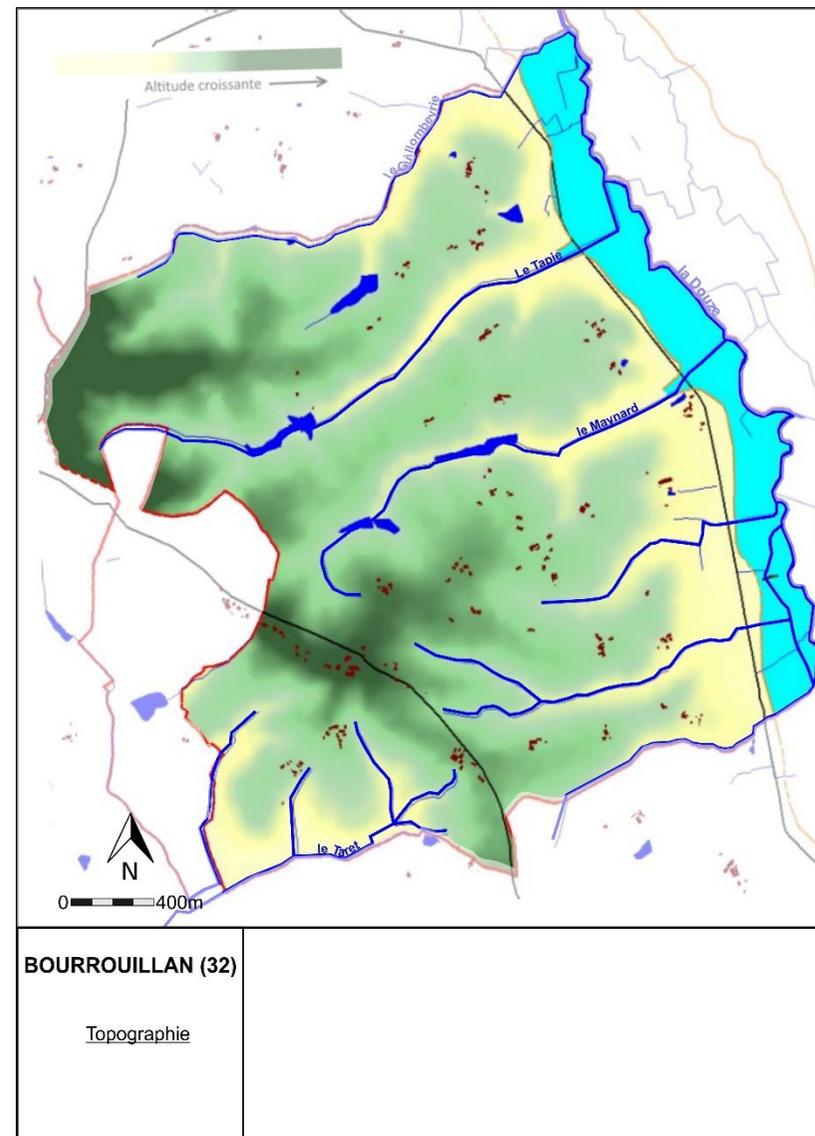


Figure 89 : Topographie communale, réalisation Comet

II. Nature et biodiversité

1. Les espaces naturels remarquables

Les **ZONES NATURA 2000** constituent des outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Élément contextuel : la présence d'une zone Natura 2000 sur la commune implique que le document d'urbanisme devra faire l'objet d'une évaluation environnementale.

La commune de Bourrouillan est directement intéressée par la Zone Spéciale de Conservation « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon ».

Le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon présente une diversité d'habitats relativement importante, malgré une faible représentativité des habitats d'intérêt communautaire. Sur l'ensemble du site de grandes surfaces sont recouvertes par les boisements, pour la plupart non communautaires, et par des habitats artificiels tels que les cultures ou les plantations de ligneux. Les habitats typiques et directement liés à la rivière (herbiers aquatiques, prairies humides, ripisylve) sont en régression ou ont quasiment disparu sous l'influence des différents usages et pressions anthropiques. Ce site est considéré comme majeur pour le vison d'Europe.

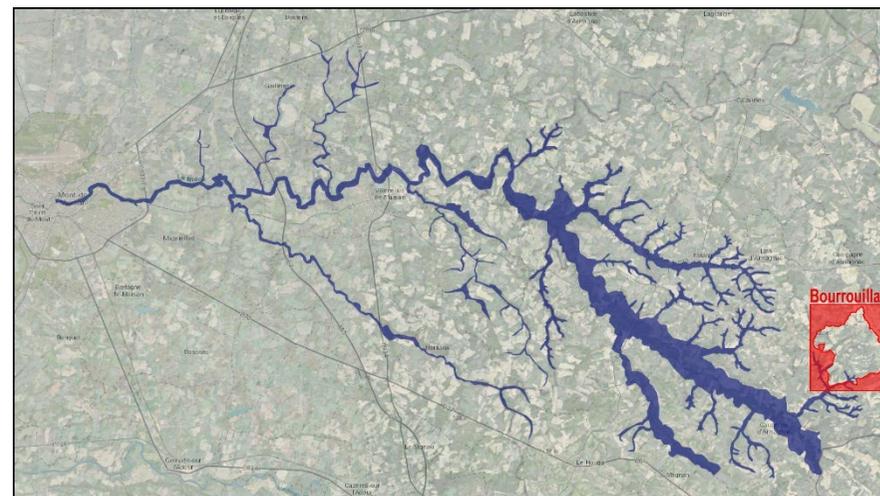


Figure 90 : Bourrouillan et les zones Natura 2000, sources SRCE Midi-Pyrénées, Géoportail et Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel

Ce site présente plusieurs vulnérabilités :

- La qualité et les niveaux d'eau liés au changement dans les spéculations agricoles
- Une dynamique de dégradations des conditions écologiques et fonctionnelles des zones humides et des cours d'eau.

Ce site fait l'objet d'un Document d'objectif (approuvé en 2014) et d'une Charte. L'analyse de cette dernière nous donne quelques enjeux liés à la mise en œuvre du document d'urbanisme :

- Conserver les éléments fixes du paysage, avérés nécessaires au maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire : haies,

boisements de rives, gros vieux arbres, alignements, mares, talus, fossés, canaux et tout autre élément répondant à cet objectif, et ne présentant de risques sanitaires ou mise en danger du public,

- Ne pas effectuer de défrichement des boisements riverains,
- Maintenir les zones humides (prairies humides, landes humides, zones tourbeuses). Ne pas altérer le caractère hygrophile des zones humides par drainage ou toute autre technique d'assèchement,
- Informer la structure animatrice des projets d'aménagement sur les parcelles concernées par la charte et non prévus par les documents de gestion agréés ou approuvés,
- Maintenir, lorsqu'il existe, un corridor de végétation arbustive et/ou arborescente le long des cours d'eau,
- Privilégier les essences locales lors de l'implantation de végétaux.

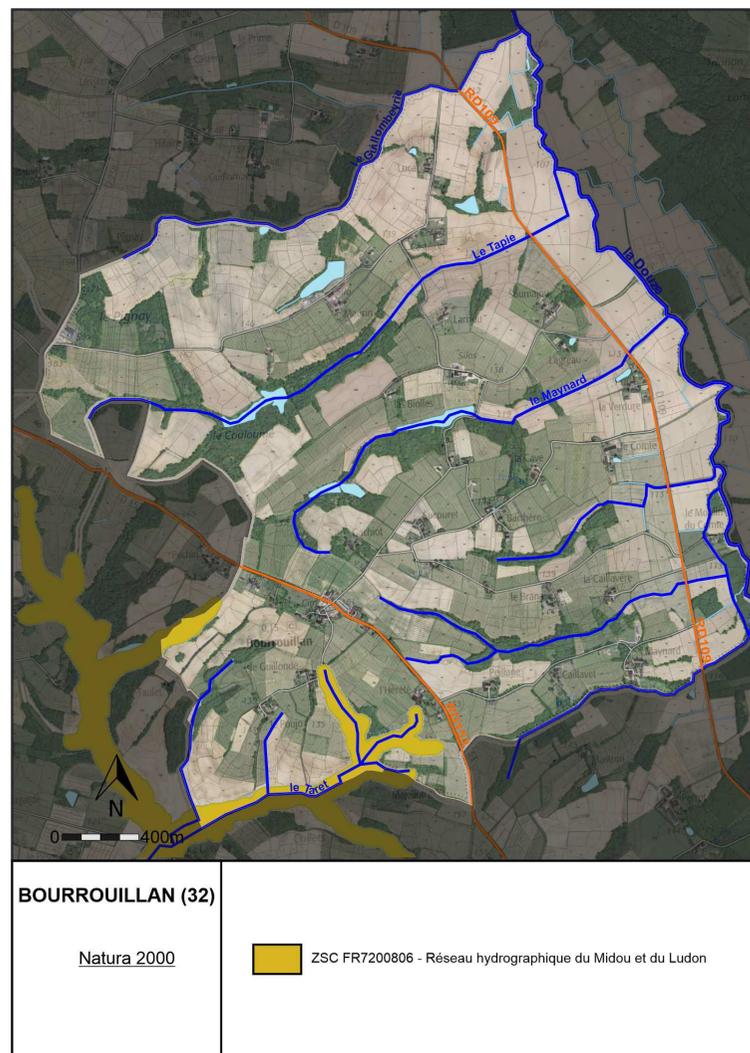


Figure 91 : Zone Natura 2000, sources SRCE Midi-Pyrénées, Géoportail et Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel, réalisation Comet

D'autres zones Natura 2000 se trouvent à distance de la Commune. Ces zones sont :

- ZCS FR7300891 – Etangs d'Armagnac. Il s'agit d'un site éclaté composé de plusieurs étangs et leurs abords souvent marécageux (bocages, landes et bois), comprenant les principales populations de la Cistude d'Europe
- ZSC FR7200741 – La Gélise dont la diversité des territoires traversés par cette rivière et ses affluents, combinés au fonctionnement particulier du lit majeur et à la gestion actuelle des milieux, offre de nombreux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

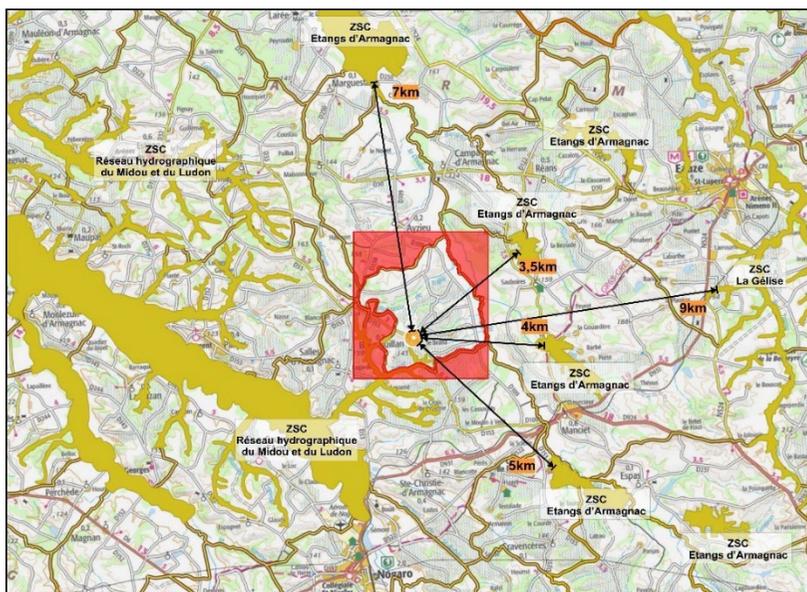


Figure 92 ; Bourrouillan et les zones Natura 2000, sources SRCE Midi-Pyrénées, Géoportail et Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel

Les **ZNIEFF** constituent un outil de connaissance du patrimoine naturel de la France. La présence d'une ZNIEFF ne confère au territoire aucune protection réglementaire ; il s'agit simplement d'un instrument d'appréciation et de sensibilisation, destiné à éclairer les décisions publiques ou privées, au regard des dispositions législatives et réglementaires de protection de l'environnement. Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les zones de type I, sont des sites de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les zones de type II, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type I ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique.

Sur la commune de Bourrouillan, **deux ZNIEFF de type II** sont identifiées :

- La Douze et milieux annexes (FR 730010669). La ZNIEFF concerne la Douze pour sa partie gersoise, depuis sa source jusqu'à la limite du département du Gers, ainsi que ses affluents. Le réseau hydrographique de la Douze permet une connexion entre les nombreux étangs d'Armagnac. Cette ZNIEFF comprend différents types de milieux. La rivière Douze constitue un habitat pour la lamproie de Planer (sa présence passée est à confirmer). Pour ce qui est des étangs et des mares, ce sont des habitats eutrophes

d'origine anthropique. Ils accueillent une importante population de Cistude d'Europe. Les prairies humides, milieu relictuel, présentent une végétation typique. Les boisements humides, notamment aulnaies-saussaies, situés en queues d'étangs ou en bord de cours d'eau, sont fréquentés par de nombreuses espèces d'oiseaux qui peuvent y nicher et y hiverner, tout comme la Cistude. Les branches mortes tombant dans les étangs servent de reposoirs aux cistudes, leur permettant de thermoréguler. Le Vison d'Europe et la Loutre étant présents sur la partie landaise de la Douze, ils seraient également à rechercher en amont, sur le territoire de la ZNIEFF. Isolés, en alignement ou au sein de boisements, les vieux arbres à cavités peuvent héberger différentes chauves-souris, mais également un riche cortège de coléoptères. Les prairies associées constituent des lieux de nourrissage pour les différentes chauves-souris.

- *Le réseau hydrographique du Midou et milieux annexes (FR 730030398). Cette ZNIEFF est comprise dans le site Natura 2000 du « réseau hydrographique du Midou-Ludon », retenu notamment pour la présence du Vison d'Europe. Elle est constituée du lit majeur du Midou et de ses principaux affluents, dans un contexte agricole dominé par les grandes cultures et notamment celle du maïs irrigué. Aussi, le site comptabilise de nombreux points d'eau, entre les retenues collinaires récentes créées pour l'irrigation, les anciens étangs présents sur les cartes de Cassini datant au moins du XVIIIe siècle et des mares de plus petite taille. Ces milieux de différentes superficies sont favorables au développement de la Cistude d'Europe, pour laquelle ces étangs et leurs milieux riverains représentent à la fois des lieux d'activité, d'hivernage et de*

reproduction. Les boisements d'aulnes et de saules au niveau des berges constituent des perchoirs permettant aux cistudes de thermoréguler. Elles disposent également de zones d'hivernage : queues marécageuses, fossés annexes et étangs de petite taille. Des zones herbagères situées à proximité des points d'eau représentent des lieux privilégiés pour la ponte. La diversité des milieux humides est également favorable aux amphibiens : salamandres, grenouilles agiles et grenouilles rousses (rares dans le département du Gers) qui affectionnent particulièrement les milieux boisés, mais aussi à la Rainette méridionale, au Crapaud accoucheur... Au niveau de l'avifaune, les données disponibles sur cette zone sont peu nombreuses par rapport aux potentialités, notamment en ce qui concerne les oiseaux d'eau, et permettent uniquement d'attester la présence du Guêpier d'Europe et du Pic mar pour lequel le remplacement des bois de feuillus par des peuplements de pins et de sapins réduit considérablement les possibilités de nidification. La faune piscicole est particulièrement intéressante surtout dans les petits affluents, avec entre autres des espèces remarquables comme l'Anguille ou la Lamproie de Planer.

On trouve, sur le territoire communal, **une ZNIEFF de type I** (qui recouvre une partie de la ZNIEFF « La Douze et milieux annexes ») : Étang et bois de l'Escoubillon (FR : 730030409). Ce site est constitué d'un vieil étang et de ses boisements riverains. L'étang de l'Escoubillon, cité dans des écrits du XVIe siècle, a été laissé à l'abandon dans les années 1960, puis restauré à l'identique selon ses anciennes limites en 1995. Depuis, la Cistude d'Europe a bien recolonisé les lieux, de nombreux individus adultes ou juvéniles y sont régulièrement observés. Les pourtours de l'étang sont bien végétalisés avec des branches tombées dans l'eau qui servent de supports à la fois pour

les cistudes et pour l'avifaune. Les zones herbagères situées en aval de digue et en queue d'étang sont des lieux privilégiés pour leur ponte. La queue marécageuse de l'étang est favorable à l'hivernage des cistudes. En ce qui concerne les amphibiens, l'étang représente une zone de reproduction pour le Crapaud commun, la Rainette méridionale, le Crapaud accoucheur, et notamment pour la Salamandre et la Grenouille agile qui sont des espèces forestières. La tranquillité du site est favorable à de nombreuses espèces. En aval, à une centaine de mètres se trouvait un deuxième étang : à sec depuis plusieurs années, il est aujourd'hui envahi de ronciers. Autour de l'étang, plusieurs vieux chênes à cavités représentent des habitats potentiels pour les chauves-souris et certains insectes. En ce qui concerne la végétation, on peut noter la présence de beaux peuplements d'aulnes et de hêtres associés à d'autres essences telles que le Charme ou le Châtaignier. Une partie des boisements est mixte avec la présence de pins maritimes. Les boisements jouent un rôle tampon vis-à-vis des eaux de ruissellement du bassin versant, qui arrivent chargées d'intrants agricoles et de matières en suspension.

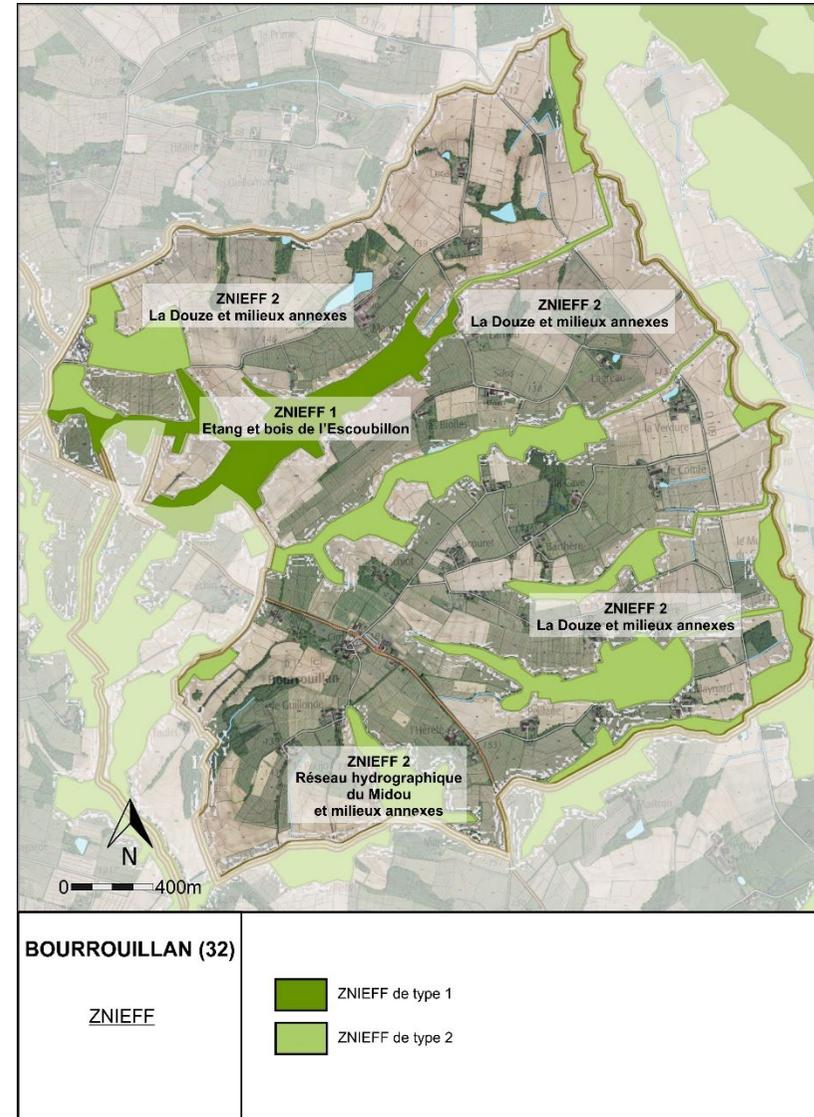


Figure 93 : ZNIEFF présentes à Bourrouillan, sources SRCE Midi-Pyrénées, Géoportail et Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel, réalisation Comet